

C.R.A.C. N° 126 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Mardi 9 février 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Proposition de décret modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de lutter contre le gaspillage, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, Greoli, MM. Desquesnes, Matagne et Antoine (Doc. 47 (2019-2020) N° 1) – Auditions</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de M. Bellot à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le devenir et le soutien des zones rurales »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bellot, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	1
<i>Question orale de M. Bastin à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la signature du protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications intervenue le 26 janvier 2021 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bastin, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	4
<i>Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le maintien des guichets de train en zones rurales » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact de la fermeture des guichets de gare pour les zones rurales »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	6
<i>Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'accès aux services bancaires »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	8
<i>Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le capacity remuneration mechanism (CRM) »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	9

Question orale de M. Dispa à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la rencontre entre Mme la Ministre et la fondation Métamorphose »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....10

Question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le malaise dans le secteur du bien-être animal » ;

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les relations entre les acteurs du bien-être animal et Mme la Ministre » ;

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la rupture de confiance entre Mme la Ministre et le secteur du bien-être animal »

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, Mme Pécriaux, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....11

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le bien-être des animaux du cirque pendant la période de la covid-19 »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....14

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'application Animal Research »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....15

Question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le projet de l'animalerie Happy Dogs à Blaton »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....16

Interpellation de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les engagements de Mme la Ministre dans le cadre du projet de la Boucle du Hainaut » ;

Question orale de Mme Ahallouch à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le suivi du dossier relatif à la Boucle du Hainaut » ;

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les suites de la visite de Mme la Ministre sur les sites impactés par le projet de la Boucle du Hainaut » ;

Question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la visite de Mme la Ministre dans quatre communes impactées par le projet de la Boucle du Hainaut » ;

Question orale de M. Hermant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la Boucle du Hainaut » ;

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'exposition aux ondes électromagnétiques en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mmes Ahallouch, Pécriaux, Galant, MM. Hermant, Dupont, Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....18

Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la destruction des invendus non alimentaires et les déchets générés par le commerce en ligne » ;

Question orale de Mme Mauel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les emballages des colis issus de l'e-commerce »

Intervenants : M. le Président, Mmes Goffinet, Mauel, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....27

Reprise de la séance.....29

Interpellations et questions orales (Suite).....29

Question orale de M. Bellot à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'avenir des gobelets réutilisables »

Intervenants : M. le Président, M. Bellot, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....29

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les résultats de la troisième campagne d'évaluation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 juillet 2017 relatif aux sacs en plastique » ;

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les résultats du monitoring de l'utilisation des sacs plastiques »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....30

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'intelligence artificielle et les innovations technologiques au service du tri des déchets »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....33

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les cartons publicitaires plastifiés »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....34

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'évaluation des incidences sur l'environnement des plans wallons et la constitution d'un groupe de travail »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....36

Question orale de M. Devin à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les sacs poubelles gratuits et la taxe sur les immondices »

Intervenants : M. le Président, M. Devin, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....37

Question orale de Mme Nikolic à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la publication des données issues de l'analyse des eaux usées » ;

Question orale de M. Lenzini à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise en œuvre du principe d'épuration-identification dans le traitement des eaux usées »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, M. Lenzini, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....37

Question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les broyeurs à métaux »

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....40

Question orale de M. Fontaine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le rapport de Greenpeace sur la qualité de l'air en Wallonie » ;

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mesure de la qualité de l'air et la position de Greenpeace » ;

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les actions de Greenpeace relatives à la qualité de l'air »

Intervenants : M. le Président, MM. Fontaine, Dupont, Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....41

Reprise de la séance.....43

Interpellations et questions orales (Suite).....44

Question orale de M. Wahl à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les limiteurs de débit d'eau » ;

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la précarité hydrique » ;

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la précarité hydrique » ;

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les limiteurs de débit d'eau »

Intervenants : M. le Président, MM. Wahl, Dupont, Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....44

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la zone à défendre (ZAD) d'Arlon »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....48

Question orale de M. Bastin à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les missions déléguées en matière de gestion des cours d'eau et de contrats de rivière »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....49

Question orale de Mme Kapompole à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'incendie au sein de la société Recotri située à Ghlin »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....50

Question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la cohabitation parfois difficile entre cyclistes et piétons dans les forêts wallonnes » ;

Question orale de M. Witsel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la table ronde sur la cohabitation des usagers de la forêt »

Intervenants : M. le Président, MM. Cornillie, Witsel, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....51

Question orale de M. Evrard à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la prime à la replantation et l'appel à projets y afférent »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....54

Question orale de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le débardage à cheval dans la forêt wallonne »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....56

Question orale de M. Lenzini à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le fauchage le long des routes et sur les espaces gérés par le service public de Wallonie (SPW) »

Intervenants : M. le Président, M. Lenzini, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....57

Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la promesse du subside pour un parc arboré à Chiny »

Intervenants : M. le Président, M. Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....	58
<i>Organisation des travaux (Suite).....</i>	<i>58</i>
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....</i>	<i>58</i>
<i>Interpellations et questions orales retirées.....</i>	<i>59</i>
<i>Liste des intervenants.....</i>	<i>60</i>
<i>Abréviations courantes.....</i>	<i>61</i>

Présidence de M. Janssen, Vice-président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Il me revient de vous informer que nous devons procéder à une suspension de séance de 13 heures à 16 heures 30 minutes.

Toutefois, il sera possible, pour les députés qui le souhaitent, de développer leurs questions orales à distance, en application de l'article 141.5 du règlement. Dans ce cas de figure, je vous rappelle que, dans l'hypothèse où le député n'est pas connecté au moment où il doit prendre la parole, la question orale est transformée en question écrite.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – Je vois que nous ne sommes pas en nombre, le quorum n'est pas atteint, puisque nous devons être six députés en présentiel, pour examiner l'arriéré. Je vous propose donc de reporter le point à notre prochaine commission.

La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Proposition de décret modifiant le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets en vue de lutter contre le gaspillage, déposée par Mmes Goffinet, Vandorpe, Greoli, MM. Desquesnes, Matagne et Antoine (Doc. 47 (2019-2020) N° 1) – Auditions

M. le Président. – L'examen de ce point est reporté à la prochaine réunion.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DEVENIR ET LE SOUTIEN DES ZONES RURALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le devenir et le soutien des zones rurales ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Madame la Ministre, la ruralité mérite d'être reconnue et de bénéficier de mesures spécifiques en parfaite complémentarité avec le développement des villes. Les deux modèles ne s'opposent pas, ne se concurrencent pas, ils se complètent.

Deux scénarios sont possibles :

- soit un repli des politiques sur les grandes villes et les villes, donc la ruralité est délaissée ;
- soit une valorisation de la ruralité simultanément aux villes, stratégie transversale, volontariste et atout de développement.

Dans ce cas, les communes rurales disposent des outils et des moyens pour diversifier et adapter leurs actions aux besoins présents et futurs. On leur reconnaît ainsi le droit à la juste part ; le bon scénario, celui qui assure un équilibre durable.

On sait que demain, dans les perspectives assignées en matière de réduction de l'impact humain sur l'environnement, l'espace rural jouera un rôle fondamental ; que l'on pense notamment à l'installation d'éoliennes, de valorisation de la biomasse, et pourquoi de champs de panneaux photovoltaïques.

Il convient donc de s'attacher à cette stratégie, de créer l'effet levier dans des domaines variés tels que les réseaux de télécommunication, des logements publics de qualité de dimension raisonnable et de qualité adaptés à la ruralité, des outils de mobilité adéquats – parce qu'aujourd'hui ils font largement défaut en zones rurales –, des services sociaux, culturels, sportifs adaptés à la réalité rurale, un soutien aux TPE et PME, à

la valorisation des ressources locales, à une agriculture forte, à des écoles proches.

Madame la Ministre, 160 à 165 communes sont considérées comme rurales, elles représentent 42 % des habitants et 80 % de la superficie. Plusieurs communes et villages voient leur nombre d'habitants diminuer et un fort vieillissement. Dans l'espace rural, on distingue trois zones :

- les communes périurbaines, à l'approche des grandes villes bien équipées puisque proches des villes ;
- des communes pôles, plus petites et plus éloignées des grandes villes au sein de la zone rurale, qui offrent un certain confort et de services ;
- puis, à mesure que l'on s'éloigne des villes et des pôles, le rural profond.

Ces communes sont caractérisées par un déficit important en matière de services à la population, qu'il s'agisse de services publics, de services postaux, de services aux personnes, la disparition d'agences bancaires, des commerces, une faible couverture GSM, de nombreuses zones blanches de connectivité internet, rendant impossible le télétravail ou, pour les étudiants, de pouvoir suivre leur formation. Cela entraîne des problèmes importants. Relevons également une désertification médicale, la fermeture d'écoles secondaires et primaires – je connais un certain nombre de communes où les élèves doivent tous les jours se rendre à 20 ou 30 kilomètres le matin et le soir pour se rendre dans une école secondaire de leur choix. Notons encore peu d'offres de logements publics et locatifs ainsi qu'un état de l'habitat qui est fortement dégradé.

Savez-vous, Madame la Ministre, que la commune qui compte proportionnellement le plus d'aides énergie aux familles est rurale, que les 30 communes qui compte proportionnellement le plus de ménages privés de connexion internet sont rurales, que les communes qui souffrent d'un déficit majeur d'offre médicale sont toutes rurales, que les communes qui ne comptent plus aucun distributeur bancaire sont rurales, qu'on n'y investit quasiment plus en matière d'épuration des eaux dans les villages ? En matière de mobilité, vous conviendrez que pour les gens sans voiture, c'est devenu un casse-tête de se déplacer à la campagne, faute de transport public, un certain nombre de villages étant dépourvus du moindre bus ou, de temps en temps, un bus le matin et le soir.

Madame la Ministre, je n'identifie, dans votre action, ni les priorités que vous vous assignez face à ces différents défis ni les moyens financiers destinés aux zones rurales alors que nous venons de décider de consacrer, dans le budget 2021, une enveloppe de 250 millions d'euros pour mener des actions transversales dans plusieurs départements et domaines et un plan de relance qui consacre 80 % des moyens d'action hors zones rurales, particulièrement dans les grandes villes.

Pouvez-vous nous faire part de votre vision de la ruralité, de votre stratégie, des objectifs et des actions à mener prochainement afin de rencontrer les besoins étendus et de projeter la ruralité dans l'avenir, de manière synchronisée avec la manière dont on vient de le décider pour les villes et les grandes villes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je suis heureuse que, dans votre question, vous n'opposiez pas le développement des zones rurales à celui des villes. En effet, comme vous l'avez mentionné, ces territoires multiples sont certainement complémentaires.

Au niveau du Gouvernement wallon, je dispose de compétences qui permettent de donner à tous les acteurs de la ruralité et à tous les territoires ruraux des outils de développement, d'amélioration du cadre de vie, de préservation du patrimoine naturel et de protection des ressources en eau. Car la ruralité se définit tout autant par les ressources spécifiques dont elle dispose, qui se basent avant tout sur le patrimoine naturel, agricole et forestier, que par ses habitants qui peuvent dynamiser et faire vivre nos villages et nos campagnes à travers leurs projets concrets.

Vous avez évoqué une série de thématiques d'accès au numérique, aux services de l'enseignement, aux services publics, à la mobilité, et cetera. Vous me permettrez de me concentrer sur les compétences dont je dispose plus spécifiquement.

En ce qui concerne la préservation des ressources naturelles, qui sont autant de forces de notre ruralité, vous savez que je n'ai pas manqué de multiplier les efforts en la matière. D'abord, en matière de biodiversité, avec un budget fonctionnel triplé de 13,6 millions d'euros, mais aussi des moyens additionnels de 105 millions d'euros dans le cadre de notre proposition wallonne relative à la facilité pour la reprise et la résilience. Nous dégageons des moyens conséquents pour soutenir la nature en Wallonie à travers une série de nouvelles mesures dont le projet phare de plantation d'arbres et de haies, le renforcement des moyens pour la politique des aires protégées, le renforcement de la résilience de nos forêts.

Ces projets, loin de ne remplir que des objectifs environnementaux, sont autant d'occasions de soutenir, à travers le patrimoine naturel wallon, le tissu économique de nos territoires ruraux, qu'il s'agisse des forestiers, des agriculteurs ou encore des acteurs écotouristiques, à l'instar des investissements réalisés récemment pour l'Aquascope de Virelles, par exemple.

La création de deux parcs nationaux dans le cadre du plan de reprise et résilience permettra, en outre, de créer à terme deux pôles majeurs d'écotourisme avec des

retombées économiques attendues importantes pour les territoires qui seront sélectionnés.

Ensuite, en matière d'alimentation, il est évident que le financement de 46 projets de relocalisation alimentaires pour un budget de 11,6 millions d'euros va directement bénéficier à nos agriculteurs, à nos éleveurs, à nos maraîchers, nos transformateurs, nos restaurateurs et à la population.

Ces projets permettront de renforcer les liens entre nos agriculteurs, qui vivent de ces territoires, et ceux qui y vivent, mais également entre nos villes et nos campagnes. Là aussi, le PRR a été mobilisé pour un montant conséquent de 85 millions d'euros pour soutenir la transition de notre agriculture, dimension forte de notre ruralité.

Outre la préservation des espaces naturels et leur développement, il importe aussi de soutenir les structures rurales qui dynamisent le territoire. En matière de développement rural, les moyens de 14 millions d'euros annuels à destination des communes disposant d'un PCDR sont maintenus et désormais mieux gérés dans un objectif de plus grande équité, mais aussi d'avancement plus rapide des projets au bénéfice des communes rurales. La réforme que j'ai menée pour pérenniser cette politique permettra aux communes qui n'en ont pas encore bénéficié d'y accéder prioritairement et renforcera la dynamique de participation citoyenne qui y est associée.

Je tiens aussi à renouveler et amplifier le soutien aux projets transcommunaux, comme les GAL et les parcs naturels. Ces structures qui agissent au-delà des frontières communales sont extrêmement précieuses pour soutenir les communes à développer des projets à une échelle plus ambitieuse, comme celle du bassin de vie.

De manière plus structurelle, je souhaite que la supracommunauté puisse être renforcée. La valorisation des opportunités offertes par les territoires ruraux pourrait à l'avenir encore davantage se développer selon le concept d'intelligence territoriale.

Vous remarquerez donc, au travers de ce florilège d'actions très concrètes, que je ne me cantonne pas à n'offrir à la ruralité qu'un subside spécifique réservé à certaines entités. Mon ambition est bien de soutenir les territoires ruraux de Wallonie en les inscrivant dans une dynamique moderne, en privilégiant la participation citoyenne et l'interconnexion avec les enjeux plus larges et plus transversaux, comme vous l'avez indiqué, comme la préservation de la biodiversité, la résilience de notre patrimoine forestier ou encore la lutte contre le changement climatique et ses effets.

Je suis bien évidemment consciente des difficultés auxquelles sont confrontées les zones rurales, et vous les avez énumérées, notamment la disparition de certains commerces et de services, comme les

distributeurs de billets, ou encore, par exemple, la raréfaction de l'offre de soins. Je le déplore et j'ai d'ailleurs pris contact avec les ministres fédéraux concernés par ces enjeux.

Il faut malheureusement constater, Monsieur le Député, qu'il y a un modèle de société qui amène à délaissier ce qui rapporte le moins et qui recherche sans cesse à rationaliser économiquement, même si cela se fait au détriment de la population. Ce modèle n'est pas le mien, et vous le savez. On ne peut pas tout baser sur la maximisation de certains profits au détriment des relations sociales, de l'humain ou de l'environnement.

Je ne baisse cependant pas les bras et soyez assuré que je m'efforcerai d'amener durant cette législature davantage de solutions au bénéfice de la population de nos communes rurales.

Soyez en tout cas convaincu, et nous en avons déjà discuté ensemble, que je ne veux pas d'une politique de la ruralité qui ne se définisse qu'en comparaison, voire en jalousie, avec la politique de la ville. Nos campagnes wallonnes n'ont nullement à rougir et peuvent davantage valoriser leurs atouts. Je ne doute pas que nous y veillerons ensemble.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre.

Je sais que la politique à mener pour les zones rurales est transversale, mais permettez-moi tout de même de faire un peu d'arithmétique. Quand je vois que l'on consacre, par exemple, 140 à 150 millions d'euros sur trois projets en transport public en Wallonie concentrés sur deux zones urbaines, je ne vois pas une seule ligne dans le Plan de relance au bénéfice du transport public dans les zones rurales, qui sont complètement délaissées.

J'ai la liberté de parole. Je fais partie d'une majorité. J'ai bien entendu ce que vous m'avez répondu par rapport à votre politique dans votre domaine. C'est normal puisque vous ne pouvez pas empiéter sur celle des autres, mais vous êtes la défenderesse de la ruralité.

Les initiatives pour la ville dans le Plan de relance – et je suis tout à fait partisan de cela –, il faut aussi le faire de manière synchrone dans les zones rurales. Le milieu rural apparaît de plus en plus comme le parent pauvre de ces actions, services et investissements indispensables à un développement harmonieux de l'ensemble de la Wallonie.

Vous avez cité ce que vous faites dans votre département, et c'est un choix, mais, à la campagne comme dans les villes, il y a des spécificités à respecter.

Dans les prochains jours, je vais déposer une proposition de résolution en venant avec un certain

nombre d'actions qui me paraissent indispensables à mener simultanément à celles menées dans les zones et les espaces urbains. Il y a d'autres actions à mener : la numérisation, la problématique du transport public. Il y a toute la problématique spécifique du logement public locatif en zone rurale qui fait défaut. Je vais venir avec un certain nombre de propositions, je fais partie de la majorité, mais je souhaite que nous allions encore plus loin dans un certain nombre d'actions et notamment pour une forme de rééquilibrage des investissements vers les zones et les espaces ruraux.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, j'imagine que vous n'avez pas encore lu en détail l'ensemble du Plan de relance, ce qui est bien normal. Nous aurons d'ailleurs un débat à ce sujet en plénière demain.

En ce qui concerne par exemple la problématique des zones blanches, c'est une question que nous évoquons très régulièrement avec mon collègue en charge du numérique. Vous savez sans doute que dans le cadre du Plan de relance, il y a d'ailleurs des moyens dédiés...

Je vois que M. le Député est déjà déconnecté. Tant pis, je continue.

Il y a donc des moyens dédiés à la lutte contre les zones blanches au niveau numérique pour justement assurer l'accès au numérique pour tous.

Dans le cadre de la politique de rénovation des logements ou de construction de nouveaux logements sociaux, il y a aussi des moyens qui sont prévus pour les zones rurales. Elles ne sont pas spécifiquement géolocalisées, comme on dit aujourd'hui, néanmoins elles bénéficieront tout autant aux zones rurales qu'aux zones urbaines. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. le Président. – Nous en venons donc à la deuxième question...

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Normalement, c'est lui qui a le dernier mot.

M. le Président. – C'est ce que j'allais dire, mais il n'est plus là en effet. Je lui ai envoyé un message.

Vous n'êtes plus là, vous n'êtes plus parmi nous, n'est-ce pas ? Non. On vérifie.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA SIGNATURE DU
PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES
OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
INTERVENUE LE 26 JANVIER 2021 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la signature du protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications intervenue le 26 janvier 2021 ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). – Madame la Ministre, vous avez fait la transition puisque vous parlez du numérique. À mon avis, vous avez choqué le député de la majorité Bellot, qui nous a quittés comme cela. Je dois vous dire que, moi aussi, j'ai ma liberté de parole d'opposition. J'approuve à 100 % ce qu'il a dit et je regarderais avec beaucoup d'attention sa future motion.

Tout cela pour vous dire que c'était une question plus générale. La mienne est peut-être un peu plus spécifique, car elle vient sur les opérateurs de télécommunication. Justement, vous venez d'en parler, Madame la Ministre. Vous savez très certainement que le 26 janvier était signé le protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications. La signature n'a apparemment pas fait que des heureux. Le protocole était signé par vos collègues les ministres Borsus et Collignon. Il est naturellement d'une importance primordiale, vous l'avez dit vous-même, Madame la Ministre, pour les zones rurales qui sont les endroits touchés par les zones blanches.

Cet accord a été critiqué par le député-président MR – je ne sais pas, mais pour l'instant le MR se révolte – de la Province de Namur Jean-Marc Van Espen qui s'est fendu d'une déclaration au vitriole sur les réseaux sociaux le 29 janvier, dont voici un extrait : « Entre chantage et illégalité, le Gouvernement wallon réussit un véritable tour de passe-passe... »

(Réaction d'un intervenant)

Monsieur le Président, qui a la parole ?

M. le Président. – Excusez-moi, je pense qu'il y a une erreur. Le député Bastin était occupé à poser sa question. Je pense qu'il y a eu un problème technique.

Poursuivez, Monsieur Bastin.

M. Bastin (cdH). – Je voulais dire à mon collègue Bellot que je le soutenais à 100 % sur la défense des zones rurales. Je l'ai dit très ouvertement à la ministre. Je continue.

J'en étais sur les propos du député-président Jean-Marc Van Espen qui disait : « Entre chantage et illégalité, le Gouvernement wallon réussit un véritable tour de passe-passe en faisant pression sur les pouvoirs locaux pour suivre son exemple, sinon pas d'investissements sur le territoire communal ou provincial de la part des opérateurs ». Il a même ajouté : « Gangs of Wallonia ».

Pour moi, les mots sont très durs, c'est le moins que l'on puisse dire. Je m'étonne pour ma part de l'absence de renvoi explicite à la lutte contre les zones blanches. Certes, l'accord mentionne, Madame la Ministre « la mise en place de projets favorisant la connectivité des citoyens et du territoire » ainsi que « le développement de la connectivité du territoire », mais aucun « zéro zone blanche » ne semble fixée dans l'accord.

Dès lors, Madame la Ministre, avez-vous été associée, en tant que ministre de la Ruralité, aux négociations de cet accord ? Avez-vous mis en avant le problème des zones blanches ?

Pourquoi ne semble-t-on pas retrouver explicitement d'objectif en matière de disparition de zones blanches au sein du protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications selon la communication du Gouvernement ? Le protocole contient-il explicitement l'un ou l'autre projet de suppression de zones blanches dans les zones rurales de Wallonie ? Ce sujet est-il encore une priorité du Gouvernement ? Quelle est la position politique du Gouvernement à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, le 22 décembre 2016, le Gouvernement wallon adoptait un protocole d'accord conclu entre la Région wallonne et les opérateurs de téléphonie mobile pour les années 2016 à 2019. Ce protocole s'est donc terminé le 31 décembre 2019.

À l'issue de l'accord 2016-2019, il est constaté que le climat de coopération mis en place entre la Région et les opérateurs a permis d'atteindre les objectifs prévus en ce qui concerne la couverture des zones. Ainsi, l'objectif de couverture des zones blanches défini en 2016, à savoir un taux de couverture de 85 % en connectivité 4G extérieure, a été atteint pour l'ensemble des 39 communes qualifiées de zones blanches par l'Institut belge des services postaux et des télécommunications à la signature du protocole.

Le 16 décembre 2020, le Gouvernement wallon adoptait, en quelque sorte, la suite du protocole 2016-2019 en faveur de la connectivité du territoire et chargeait les ministres du Numérique et des Pouvoirs locaux de signer le protocole d'accord. Comme vous l'avez mentionné, c'est ce qu'ils ont fait en date du 26 janvier.

Dans ce même cadre, le Gouvernement a chargé les ministres de l'Économie et des Pouvoirs locaux de lui présenter des appels à projets. J'épinglé que ces appels à projets pourront entre autres servir :

- la mise en place de projets favorisant la connectivité des citoyens et du territoire ;
- le développement de la connectivité du territoire.

Dans ce cadre, je serai particulièrement attentive à la place des territoires ruraux dans ces appels à projets. À travers le maintien et, dans ce cas, le développement de l'accès aux services, il en va de l'équité entre les citoyens wallons. Je serai également attentive à ce que les développements se fassent dans le respect de l'environnement et de la santé, comme le prévoit d'ailleurs la Déclaration de politique régionale.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Madame la Ministre, je vous entends bien.

Sur le fond, je regrette que les zones blanches ne représentent plus une priorité absolue. C'est cela que j'aurais voulu entendre, que ce soit une priorité absolue, comme au sein des précédents accords, comme vous venez de le dire. Le Parlement, notamment le groupe cdH, avait ainsi sous la législature précédente opéré une grande pression à ce sujet. Nous défendons les zones rurales et nous les défendrons encore. Je pense que nous ne serons pas les seuls.

Ce Gouvernement doit réellement, Madame la Ministre, se soucier des zones rurales et doit notamment supprimer là où c'est possible les zones blanches. Qu'il y ait 85 %, franchement, que dans les 39 communes, il y a encore énormément d'endroits où il n'y a pas de connectivité et il n'y a même pas de réseau non plus.

On le voit, avec cette pandémie, cela est de plus en plus important pour le télétravail, mais aussi pour tous les étudiants qui doivent suivre les cours à distance et également faire leurs examens à distance.

Madame la Ministre, je peux vous comprendre, mais vous dites être attentive, je compte réellement sur vous pour que vous soyez plus qu'attentive, vous devez vous imposer par rapport aux deux hommes, qui sont peut-être des hommes imposants, le ministre Borsus et le ministre Collignon, que vous n'ayez pas peur, imposez-vous et défendez la ruralité le plus possible. Surtout, il faut y être attentif, mais il faut encore plus que cela. Je compte sur vous pour les prochaines semaines et les prochains mois concernant les appels à projets.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE MAINTIEN DES GUICHETS
DE TRAIN EN ZONES RURALES »**

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'IMPACT DE LA FERMETURE
DES GUICHETS DE GARE POUR LES ZONES
RURALES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Dupont, sur « le maintien des guichets de train en zones rurales » ;
- Mme Goffinet, sur « l'impact de la fermeture des guichets de gare pour les zones rurales ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, je pense que tout le monde l'a bien appris, mais la semaine dernière, il y a eu la décision de la direction de la SNCB de supprimer 44 services de guichet dans 44 gares.

Ce choix est particulièrement choquant en 2021. Nous ne comprenons pas comment, avec les enjeux d'emploi, de mobilité et climatiques qui se posent à nous, on peut décider de réduire la qualité de service ferroviaire dans notre pays.

Cette question ne concerne pas que le Fédéral. Les gares visées ne sont pas toutes en zones rurales, mais ce plan renforce encore la perte de gare de proximité dans la ruralité observée depuis des années d'ailleurs. Pourtant, la question de trouver une alternative cohérente à la voiture s'y pose particulièrement. La question de la fracture numérique s'est souvent posée dans ce Parlement. Elle rappelle qu'elle ne concerne pas que les personnes âgées ou les plus de 10 % d'analphabètes dans notre population. Nombreux sont celles et ceux qui ne naissent pas avec un smartphone dans les mains.

De plus, dans la ruralité, face à la disparition de nombreux services de proximité, les gares pourraient servir également de bureaux de poste, par exemple, ou abriter des distributeurs de banques. Cela revient à des sujets sur lesquels nous avons discuté à de nombreuses reprises.

Ces gares et ces guichets peuvent aussi servir au tourisme avec des points d'information. Bref, on peut renverser la vapeur et l'idée qui est derrière la fermeture de ces guichets.

Quel contact avec le ministre en charge de la Mobilité au niveau fédéral avez-vous pris ou allez-vous prendre pour tenter de maintenir les guichets ouverts ? Quelle réflexion avez-vous autour du développement de pôles de services dans les gares en milieu rural ?

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, la décision du conseil d'administration de la SNCB prise au mois de novembre, de fermer les 40 guichets de gare, dont 23 en Wallonie et plus particulièrement cinq en Province de Luxembourg. C'est vrai que c'est un coup dur pour nos communes et plus particulièrement, celles situées en zone rurale ou en zone semi-rurale pour lesquelles les gares constituent un maillon important de l'offre de mobilité.

Si, à ce stade, l'offre n'est pas officiellement réduite, il est à craindre que la réduction du service, notamment l'absence de présence humaine, entraînera une réduction de la demande. Ce phénomène a déjà été observé par ailleurs qui induira un impact sur la réduction de l'offre.

On sait qu'un accord est arrivé entre temps entre la responsable de la SNCB et le ministre de la Mobilité au niveau fédéral. Néanmoins, nous ne pouvons accepter un cercle vicieux dans lequel on est d'autant que la SNCB et Infrabel reportent bien trop souvent la charge sur d'autres niveaux de pouvoir, que ce soit les communes et la Wallonie.

Face à l'abandon des gares, les communes sont souvent amenées à intervenir soit comme locataires, soit comme propriétaires et souvent au terme de démarches fastidieuses, très longues. Ces démarches ont pour but de préserver les lieux, de maintenir parfois aussi une salle d'attente correcte et grande et d'éviter la fermeture de points d'arrêt.

Il est donc important d'aider ces communes à préserver ces lieux. Il me semble que la politique de développement rural doit pouvoir le permettre.

Avez-vous pu mesurer l'impact de cette décision pour les différentes communes rurales ?

En votre qualité de ministre de la Ruralité, envisagez-vous d'interpeller la SNCB et Infrabel pour mener une réflexion sur l'avenir des gares, l'avenir général de toutes les gares qui se trouvent dans ces zones rurales et semi-rurales ?

Allez-vous prendre des contacts avec les autorités des communes rurales impactées par la fermeture de ces guichets afin de proposer des actions à mener dans le cadre de la politique du développement rural qui permettra à ces lieux de demeurer des lieux vivants et attractifs ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous allez m'apporter.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, la politique de fermeture des guichets n'est malheureusement pas neuve, puisqu'en 2013, 43 points de vente ont été fermés et 29 autres en 2015.

Cette nouvelle annonce de la SNCB relative à la fermeture de 44 guichets supplémentaires est problématique au regard de tous les enjeux que vous avez cités.

Elle accentue plus particulièrement la diminution d'offre de service de proximité en zone rurale, mais comme vous l'avez dit, elle touche l'ensemble du territoire wallon.

Faisant suite de cette nouvelle, le Gouvernement wallon a tout récemment adressé un courrier à ce sujet à Mme Dutordoir, CEO de la SNCB pour l'alerter des conséquences de cette décision. Le CA de la SNCB se réunit d'ailleurs aujourd'hui à ce sujet.

Par ailleurs, je suis rassurée par la position prise par le ministre fédéral de la Mobilité qui a demandé au conseil d'administration de la SNCB de revoir son projet sur base des quatre axes suivants :

- assurer la concertation avec les communes concernées et les parties prenantes ;
- envisager, en cas de fermeture de guichet, une nouvelle occupation permettant d'y assurer une présence humaine ;
- garantir aux voyageuses et aux voyageurs un accès à une salle d'attente couverte, si possible chauffée ;
- lutter contre la fracture numérique.

Indépendamment de la décision qui sera prise, la question de l'avenir des gares dont les guichets ferment est cruciale, car il importe avant tout que ces gares restent des lieux de vie, de rencontre, des gares vivantes. Le maintien de pôles de centralité et de services autour et dans ces bâtiments est, en effet, un enjeu essentiel tant pour favoriser l'usage du train que pour préserver des services au sein de nos territoires ruraux.

La politique de développement rural soutient déjà la reconversion de bâtiments en maisons multiservices ou en halls pour l'organisation de marchés ou d'événements par exemple.

Tout en plaidant pour le maintien des guichets et le redéploiement des transports publics en milieu rural, parfois sous des formes créatives – comme celles que mon collègue en charge de la mobilité a développées pour le réseau des TEC –, voici quelques exemples de reconversions réussies d'anciennes gares et alentours en termes de maintien de lieux attractifs de centralité, soutenus d'une manière ou d'une autre par des subsides régionaux :

- la gare de Perwez, reconvertie en salle communautaire, soutenue par la politique du développement rural ;
- l'espace de coworking et de tiers lieux implantés à proximité de la gare de Poix-St-Hubert soutenu, là aussi, par un appel à projets coworking ;
- la coopérative citoyenne « Quatre quarts » implantée dans l'ancienne gare de Court-Saint-Étienne, soutenue par l'appel à projets « Vis mon village » de la Fondation Roi Baudouin, et pour lequel la Région a également doublé l'enveloppe.

Enfin, j'ai pris contact avec le ministre fédéral de la Mobilité pour identifier les collaborations possibles entre la SNCB et mon administration, dans le cadre de la politique de développement rural, pour développer, autour et dans les gares et points d'arrêt en milieu rural, des espaces de vie plus attrayants à travers des projets d'espaces multiservices, de coworking, et ainsi fédérer les moyens dont nous disposons.

La priorité, à ce stade, est de demander à la SNCB de réévaluer sa décision et de se concerter de façon étroite avec les communes ; c'est ce que le Gouvernement wallon a écrit dans son courrier au conseil d'administration de la SNCB.

Je resterai très attentive à l'évolution de cette problématique et activerai tous les leviers dont je dispose pour que les espaces ruraux restent vivants et puissent se développer dans le respect de leurs caractéristiques propres.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci, Madame la Ministre. C'est la vision, en fait, de la SNCB. Quelle vision a-t-on de ce service ? Est-ce un service à la population ? Ou est-ce une logique libérale de rentabilité et cela doit ramener de l'argent, sinon on ferme ?

Il ne faut pas oublier que cela fait 20 ans qu'on libéralise le rail. Je ne dois pas vous rappeler qui est la personne derrière : c'est quand même Mme Isabelle Durant, à la base, il y a 20 ans, qui a commencé cette libéralisation.

Ici, la décision qui est prise n'est pas d'annuler cette suppression ; elle est plutôt d'aller vers une forme de fermeture douce. Cela ne va pas, ce n'est pas du tout ce que nous proposons. Renforçons justement les services, renforçons les guichets, faisons-en des nœuds de services.

Une phrase dit : « En mobilité, le meilleur trajet, c'est celui que l'on ne fait pas ». Imaginons que le point poste, le point bancaire, le point d'information soit à la gare, c'est parfait ! Vous venez le matin pour prendre votre trajet, vous revenez le soir, après votre boulot, vous prenez votre colis, vous n'avez pas besoin de vous déplacer pour cela. En fait, on doit complètement changer cette vision libérale du transport.

C'est justement un axe qui pourrait être fort.

Au lieu de fermer ou même de faire des fermetures douces, je suis dans l'idée de renforcer. On doit renforcer les horaires, on doit renforcer la présence et l'on doit renforcer les services. Ici, au final, on va plutôt vers une forme de fermeture douce, on va laisser une présence humaine. Ce n'est pas le press shop dans la gare qui va faire ces services. Non, on a besoin de guichets de gare.

Je trouve qu'il y a – pas dans votre chef – une forme d'hypocrisie des partis traditionnels parce que, dans ce conseil d'administration, il y a le cdH, le PS, le MR tandis que le ministre Ecolo est quand même représenté par un commissaire du Gouvernement. À un moment, il faut clairement prendre position. Je ne suis pas d'accord avec cette logique. On doit inverser cette logique : si l'on veut, à un moment, retrouver des services en zones rurales, il faut prendre le taureau par les cornes. Cela va être la même chose pour les banques et l'on arrive à un désert dans nos zones rurales. Ce n'est vraiment pas la logique que l'on veut appliquer à la SNCB.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Merci, Monsieur le Président. Madame la Ministre, c'est bien de nous rappeler les balises, je les avais lues également dans la presse mais, à l'heure d'aujourd'hui, nous ne savons même pas si dans les nouvelles décisions qui sont en train d'être prises au niveau du conseil d'administration de la SNCB, ne fût-ce que ces balises, si ces balises vont être prises ou non.

Je suis un peu aussi étonnée parce que vous vous positionnez en défenderesse des zones rurales. Néanmoins, dans vos propos, je n'entends pas que vous condamnez ou vous regrettez ou vous vous opposez par rapport à la fermeture de ces guichets. Vous avez rappelé 2013, 2015, 2021, pour la fermeture des gares, mais on peut reprendre la poste, on peut prendre les banques, on peut prendre tous les services publics de manière générale. On constate une désertification du service public dans nos zones rurales et semi-rurales et je pense qu'il y a vraiment un enjeu et, dans tous vos propos – vous m'avez fait un bref historique – je n'ai pas vu la stratégie que vous souhaitez mettre en œuvre pour pouvoir répondre aux besoins, aux attentes et avoir les mêmes services pour tous nos citoyens.

Je vous invite alors, puisque vous faites écho du Plan aussi de développement rural, de revoir votre arrêté

ministériel, l'arrêté ministériel au niveau des subsides pour que ce soit vraiment un soutien pour les communes qui, une nouvelle fois, in fine, devront prendre le relai.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'ACCÈS AUX SERVICES
BANCAIRES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'accès aux services bancaires ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Merci, Monsieur le Président, et d'une certaine manière, cela fait le lien avec la question précédente.

Madame la Ministre, on a déjà eu l'occasion de vous interroger sur cette thématique en commission, de nombreuses fois, mais depuis, des auditions ont eu lieu, notamment en commission des pouvoirs locaux.

Suite aux auditions et aux nombreux cas de communes et territoires qui sont désertés par les services bancaires, *La Meuse* nous apprend ainsi récemment que dans l'arrondissement de Huy-Waremme, 14 communes n'ont qu'un seul distributeur et deux communes n'en ont pas du tout. Il faut que la Région wallonne réagisse. Ce n'est plus possible.

Cette disparition des services bancaires est dure pour tout un public et je ne peux m'empêcher de penser particulièrement aux personnes âgées, mais pas que. Certaines maîtrisent très mal internet, le *online banking*, et elles ont souvent des problèmes physiques qui les empêchent de voyager. De plus, certains petits commerces n'ont pas encore de terminal de paiement ou en fait n'en veulent juste pas. Les banques n'ont pas à forcer la main à l'utilisation de ces terminaux. D'où la nécessité de distributeurs dans chaque commune, dans chaque quartier dans les grandes villes.

Allez-vous mettre en place une étude permettant de déterminer un nombre minimum de distributeurs bancaires par zone géographique selon des critères, densités, accessibilité, et cetera ?

Allez-vous répertorier les distributeurs bancaires existants ?

Quelles actions concrètes allez-vous entreprendre pour répondre aux besoins de la population en imposant un service minimum en termes de distribution bancaire ?

Vous concertez-vous avec le ministre des Pouvoirs locaux sur cette thématique ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les cas de disparition de services bancaires sont largement relayés par la presse locale. Les situations de désert bancaire inquiètent, non seulement dans les villages des communes rurales mais également dans certains quartiers, d'ailleurs, des grandes villes.

Dès lors, cette problématique nécessite une approche territoriale globale sans distinction du type de commune. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à de nombreuses reprises sur ce sujet dans cette assemblée et sur les actions menées auprès de mes collègues fédéraux et régionaux compétents sur cette matière. Vous savez, on vient d'en débattre à travers les autres questions. Je suis particulièrement attentive à préserver et construire une ruralité vivante où les services sont accessibles à l'ensemble de la population ?

En ce qui concerne plus spécifiquement la détermination d'un nombre minimum de distributeurs bancaires par zone géographique, la Commission de l'économie de la Chambre au niveau fédéral mènera prochainement des auditions sur une proposition de loi qui vise à garantir l'offre d'un minimum de distributeurs de billets sur le territoire belge. Je serai donc particulièrement attentive aux résultats de ces auditions et je ne doute pas que nous en discuterons ensemble.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, on est d'accord sur le constat, d'ailleurs on l'a déjà fait à de nombreuses fois. Je pense qu'on a mené notamment une proposition avec les nœuds de services dans la question précédente. C'est quelque chose sur laquelle on peut justement faire une contre-proposition à la SNCB, par exemple. Effectivement, je suis pour qu'il y ait un minimum de distributeurs, donc c'est bien que le Fédéral s'empare de cela, à condition que le but ne soit pas, derrière, comme cela avait été suggéré à un moment, de faire des cadeaux fiscaux aux banques pour qu'elles installent des distributeurs. N'oublions pas que, parmi les 10 premières entreprises de Belgique, trois ou quatre banques y figurent, que Belfius est quand même une banque détenue par l'État. Ils ont donc un devoir envers la population et il va falloir, à un moment, les contraindre.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE CAPACITY REMUNERATION
MECHANISM (CRM) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le *capacity remuneration mechanism* (CRM) ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, le lundi 30 janvier 2021, on pouvait lire dans la presse que le coût du CRM allait diminuer. Le CRM est un subside aux géants de l'énergie qui a été mis en place pour compenser l'arrêt des centrales nucléaires. Beaucoup d'informations laissent à penser que ce subside n'est pas « technologiquement neutre » et qu'il s'agit d'un subside aux centrales à gaz et aux géants de l'énergie.

De plus en plus de voix s'élèvent pour dire qu'il n'y a pas besoin du CRM et les arguments sont très fondés. Après la CREG, le régulateur fédéral, l'IEW, c'est maintenant une nouvelle association, l'APERe, qui a publié un article expliquant que nous n'avons pas besoin de centrales au gaz. Cet article se base d'ailleurs sur une étude allemande.

Pour que des centrales à gaz voient le jour en Wallonie, il est nécessaire que vous octroyiez le permis d'environnement. Bali Wind a déjà déposé sa demande de permis en mars pour la construction d'une installation de production d'électricité turbine gaz-vapeur, TGV.

Avez-vous octroyé un permis pour la construction d'une centrale à gaz à Manage ? Sinon, où en est la procédure ? Allez-vous instaurer des limites d'émissions ?

Avez-vous octroyé d'autres permis ? D'autres sociétés d'énergie sont-elles déjà venues vers vous ?

Lors des consultations, les régions ont leur mot à dire sur le CRM, allez-vous plaider pour que l'on revienne en arrière et que l'on ne subsidie pas de nouvelles centrales au gaz ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique sont au cœur de la Déclaration de politique régionale. La mise en œuvre de cette transition est en particulier de la compétence de mon collègue, le ministre Henry. À ce

titre, je vous invite à l'interroger en ce qui concerne la subsidiation éventuelle de nouvelles centrales au gaz.

Pour la centrale TGV de Manaage, il ne m'appartient pas, en tant qu'autorité de recours, de me prononcer sur le fond du dossier avant la réception et l'analyse du rapport de synthèse, que l'administration doit m'envoyer pour le 18 février prochain.

S'agissant d'un permis unique, mon collègue, le ministre Borsus, et moi-même disposerons de 30 jours, à dater de la réception du rapport, pour notifier notre décision.

Pour le reste, deux demandes d'exploitation d'établissements similaires sont actuellement à l'instruction au sein de l'administration. Il s'agit de deux projets portés par Engie-Electrabel sur le site de la centrale des Awirs à Flémalle et sur le site de la centrale d'Amersœur à Roux.

Par ailleurs, un permis unique vient d'être octroyé, le 28 janvier dernier, par les fonctionnaires technique et délégué à Luminus pour le maintien en activité et l'extension d'une centrale électrique au gaz à Seraing.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci, Madame la Ministre.

Nous remarquons deux choses importantes.

Premièrement, ce qui semble prouvé, c'est que le CRM n'est pas juste, c'est un subside. Vous ne prenez pas vraiment position là-dessus.

Deuxièmement, sur les centrales à gaz en elles-mêmes, plusieurs études ont l'air de démontrer que l'on n'en a pas besoin. On s'entête quand même dans cette continuité de dire que l'on va délivrer un permis. Vous avez un poids là-dessus, vous êtes l'une des trois ministres à devoir prendre une décision. Je vous invite donc à bien discuter avec vos collègues sur cette décision, parce qu'il n'est pas sûr qu'elle soit nécessaire.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA RENCONTRE ENTRE
MME LA MINISTRE ET LA FONDATION
MÉTAMORPHOSE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la rencontre entre Mme la Ministre et la fondation Métamorphose ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Madame la Ministre, le 25 janvier dernier, vous avez expliqué, dans le cadre d'une discussion sur l'organisation des travaux de cette commission, que vous aviez l'intention de rencontrer prochainement la fondation Métamorphose.

Cette déclaration m'a quelque peu étonné, dans la mesure où le débat relatif à l'humusation s'est déjà tenu à de nombreuses reprises au sein de la Commission des pouvoirs locaux et que, dans ce cadre, la dernière expression du ministre Collignon, votre collègue, qui remonte au 17 novembre dernier, était assez catégorique et paraissait définitive. En réponse à l'une de mes questions écrites, il disait ceci : « l'humusation ne présente les garanties attendues ni en termes d'efficacité ni de salubrité ni, en fin de compte, d'écologie. Cet axe de réflexion est donc abandonné, car il ne laisse entrevoir aucune possibilité de transcription dans l'ordre juridique. »

Madame la Ministre, dès lors que les expressions paraissent quelque peu divergentes, je voudrais vous poser les questions suivantes : avez-vous rencontré votre collègue, le ministre Collignon, à propos de l'humusation, qui est un sujet sensible ? Vos échanges ont-ils débouché sur une position commune ? Le Gouvernement a-t-il pris attitude ? Serait-il de nouveau favorable à une réflexion sur l'humusation ?

Depuis la fin du mois de janvier, avez-vous déjà rencontré la Fondation Métamorphose comme vous l'aviez annoncé ? Si ce n'est pas le cas, dans quel délai cette rencontre pourrait-elle avoir lieu ? L'objectif est-il d'entamer une réflexion à propos d'un cadre juridique concernant l'humusation ?

Quelle est la position politique du Gouvernement par rapport à cette possibilité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la démarche que j'ai entamée ne me paraît pas étonnante vu les demandes de cette fondation envers le Parlement et le Gouvernement. On en a d'ailleurs discuté au sein de cette commission il y a quelques semaines.

Comme vous le savez, mon prédécesseur a fait réaliser une étude pratique sur l'humusation par l'Université catholique de Louvain-la-Neuve.

Les scientifiques ont conclu que « l'humusation naturelle n'est pas, en l'état, une alternative viable à l'incinération et à l'inhumation traditionnelle. La levée des facteurs bloquant le compostage et la gestion de la pollution azotée requiert une réflexion de fond et multidisciplinaire sur le processus ».

Ma rencontre avec la fondation Métamorphose est prévue le 5 mars et permettra notamment d'avoir le point de vue de cette fondation sur ces conclusions. L'objectif n'est pas, à ce stade, d'entamer une réflexion sur un cadre juridique qui, outre l'aspect environnemental, relèverait surtout des compétences de mon collègue, le ministre Collignon.

Je souhaite toutefois rester à l'écoute de cette problématique délicate, pour laquelle toutes les pistes de solutions pourraient ne pas encore avoir été explorées, notamment sur le plan environnemental.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je me permettrai de vous réinterroger sur les enseignements que vous retirerez de cette rencontre confirmée avec la fondation Métamorphose.

Je peux comprendre l'attention que vous portez, a fortiori si vous êtes sollicitée par la fondation, cela paraît bien légitime de vouloir aller au fond des choses. En même temps, par rapport à tous les acteurs concernés par ce dossier – la fondation elle-même ou les familles qui sont éventuellement intéressées ou les scientifiques –, il faudra à un moment donné clarifier la ligne pour que l'on sache précisément si la porte est ouverte ou si elle est fermée.

J'entends qu'elle n'est pas définitivement fermée à vos yeux. Le ministre Collignon l'avait, lui, plus clairement refermée. Le temps de la concertation se poursuit, mais il faudra in fine lever les doutes, à la fois scientifiques et d'ordre juridico-administratifs pour que la question puisse être définitivement tranchée.

(M. Lepine, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE MALAISE DANS LE
SECTEUR DU BIEN-ÊTRE ANIMAL »**

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES RELATIONS ENTRE LES
ACTEURS DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET MME LA
MINISTRE »**

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA RUPTURE DE CONFIANCE
ENTRE MME LA MINISTRE ET LE SECTEUR
DU BIEN-ÊTRE ANIMAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Clersy, sur « le malaise dans le secteur du bien-être animal » ;
- Mme Pécriaux, sur « les relations entre les acteurs du bien-être animal et Mme la Ministre » ;
- M. Matagne, sur « la rupture de confiance entre Mme la Ministre et le secteur du bien-être animal ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, plusieurs associations et refuges actifs dans le secteur du bien-être animal nous ont envoyé en tant que parlementaires une copie de la lettre ouverte qu'ils vous ont adressée ce 2 février 2021.

En toile de fond de cette lettre, on peut lire à quel point le conflit qui oppose depuis de longs mois, l'administration wallonne du bien-être animal à ces associations est prégnant.

Ces dernières vous reprochent de ne pas les avoir réunies et d'avoir chargé un bureau d'avocats afin de mener une médiation entre les deux parties.

Quelle analyse politique faites-vous du malaise ambiant au sein du secteur ? Où en est la médiation que vous avez mise sur pied ?

Dans ce même document, une série de doléances vous sont adressées en lien avec la politique menée en matière de bien-être animal en Wallonie.

Cela concerne l'ouverture des refuges durant la crise sanitaire, un abattage illégal de moutons que vous auriez « cautionné », le gel de la réforme annoncée sur l'expérimentation animale sur laquelle vous vous étiez longuement exprimée lors de cette même commission ou encore, je cite : « l'absence d'avancées incompréhensible concernant les animaleries, les colliers électriques ou encore le broyage des poussins ».

Pourriez-vous dès lors faire le point sur les dernières avancées et mesures prises en lien avec ces dossiers ?

De manière plus globale, quelles mesures avez-vous prises suite à cette lettre ouverte ?

M. le Président. – La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Péciaux (PS). – Madame la Ministre, comme l'a rappelé M. Clersy, nous avons, en notre qualité de députés de la commission, le 2 février, reçu un courrier venant de la Fédération francophone des refuges de GAIA, l'Union wallonne pour la Protection animale ainsi que plusieurs autres associations pour la protection du bien-être animal et autres refuges agréés.

Ils estiment globalement que vos propos à leur rencontre et à l'encontre du monde du bien-être animal en général seraient méprisants. Votre administration en charge du bien-être animal serait même réduite à « peu de chagrin », selon leurs termes.

Vous négligeriez les refuges et dévaloriseriez le bon fonctionnement du secteur et la collaboration importante entre les refuges et associations.

D'autres mesures sont reprochées comme votre prétendu gel de la réforme annoncée sur l'expérimentation animale, votre prétendu enthousiasme face à une peine administrative très laxiste administrée à un véritable bourreau d'animaux ou encore, votre prétendue absence d'avancées concernant les animaleries, les colliers électriques ou encore le broyage des poussins.

Cette interpellation est extrêmement virulente, alors qu'il y a peu, vous avez exposé votre position et les nombreuses mesures prises en faveur du bien-être animal.

Mes questions ont été faites avant que vous ne rencontriez le secteur, le vendredi 5 février.

Pouvez-vous nous indiquer quelle position vous prenez par rapport à ces attaques ?

Quelles sont les réponses concrètes qui peuvent être apportées à ces représentants du secteur ?

Comment comptez-vous concrètement réaliser votre stratégie de médiation suite à ces événements ?

M. le Président. – La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, mes excuses de n'avoir pas pu me rendre jusque dans les bureaux, mais c'était la patinoire ce matin. J'ai donc préféré faire cela à distance.

Comme mes collègues précédents l'ont indiqué, vous avez été interpellé via une lettre ouverte cosignée par les associations, des refuges agréés, de toute taille confondue représentant environ 70 % de l'activité de refuge en Wallonie. Ces représentants du secteur du bien-être animal s'estiment insultés et blessés par vos prises de paroles publiques à leur égard, peu respectés et insuffisamment consultés.

Dans cette lettre ouverte, ils déclarent : « Vous nous avez reçus la seule et unique fois en octobre 2019. Vous nous aviez alors promis de réunir tout le monde autour de la table au plus tard en janvier 2020. Non seulement vous n'avez pas tenu promesse, mais six mois plus tard vous avez botté en touche en « refileant » le problème à un bureau d'avocats en vue d'une médiation. Un futur beau parapluie politique pour vous et une porte définitivement fermée pour nous alors, qu'une fois encore, vos prédécesseurs étaient accessibles à tout moment et nous recevaient plusieurs fois par an. »

C'est pourquoi ils vous demandent aujourd'hui, Madame la Ministre, d'entamer un dialogue. J'entends par Mme Péciaux que vous avez ouvert votre porte. Quoi de plus normal puisque tout ministre doit agir de la sorte.

J'ai quelques questions, Madame la Ministre, en réaction à ces propos qui sont relativement durs à votre égard.

Quelle est votre réaction par rapport à cette lettre ouverte du secteur du bien-être animal ? Y avez-vous répondu et, si oui, dans quel sens ? Je n'étais pas en votre compagnie le 5 février dernier ; j'aimerais savoir quel message vous avez fait passer à ces associations.

Quelles initiatives avez-vous prises ou allez-vous prendre afin d'entendre les appels du secteur, d'écouter leurs revendications, d'entamer un véritable dialogue et de surtout réinstaurer la confiance ?

Quelles garanties pouvez-vous donner, en tant que ministre en charge du Bien-être animal, à ce secteur qui ne ménage pas ses efforts, 7 jours sur 7, 365 jours par an, y compris en période de pandémie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Messieurs les Députés, certains refuges et associations se sont en effet estimés lésés et

s'en sont exprimés dans une lettre ouverte. Cette lettre m'a profondément touchée, car je n'ai dans mon programme politique ni l'inaction ni le mépris.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir de façon approfondie avec les auteurs de cette lettre la semaine dernière. Nous avons eu des échanges francs et sincères et je les en remercie. Nous avons fait le point également sur les dossiers en cours et à venir, ainsi que sur les modalités de notre collaboration et les façons d'améliorer celle-ci.

Des réunions plus régulières seront mises en place afin d'établir un dialogue constructif et durable. Lors de ma prise de fonction en tant que ministre du Bien-être animal, j'ai rapidement ressenti des tensions au sein du secteur, bien antérieures à ma venue. Ces tensions mènent à des situations où, au final, ce sont les animaux qui souffrent. Or, notre responsabilité est avant tout de trouver des solutions pour ces animaux, de sortir par le haut des conflits existants et de faire avancer la cause animale.

Ma volonté a toujours été de lutter plus efficacement contre la maltraitance animale, notamment en apaisant ces tensions. C'est la raison pour laquelle j'ai fait appel à un intermédiaire neutre pour rétablir un dialogue entre l'administration et les refuges.

Tous les refuges agréés ainsi que l'unité du bien-être animal de l'administration ont été conviés. Ce processus est volontaire et confidentiel. Il devrait se terminer dans les prochains mois. Je ferai néanmoins un point intermédiaire avec le médiateur prochainement.

Mon objectif est qu'à court terme, des solutions concrètes d'améliorations puissent être identifiées et mises en place. Pour le reste, je ne reviendrai pas ici sur les actions réalisées en matière de bien-être animal longuement évoquées lors de la précédente commission. Je rappellerai simplement que j'ai d'ores et déjà pris cinq arrêtés d'exécutions du code, lancé trois études sur le bien-être animal en élevage et deux vagues d'aides ont été octroyé aux refuges pour la crise sanitaire.

En ce qui concerne le travail en cours, le renforcement des normes d'élevage des chiens et des chats est en cours de finalisation, comme je l'ai déjà évoqué. Un arrêté sera également pris prochainement en vue d'installer le Comité wallon pour la protection des animaux d'expériences.

Concernant l'utilisation des colliers électriques j'ai questionné de manière plus générale le Conseil wallon du bien-être animal sur les produits et accessoires à limiter ou à interdire. Un projet de texte sera proposé sur base de l'avis rendu.

Ce sont quelques-uns des nombreux chantiers sur lesquels je travaille et je compte bien le faire désormais en partenariat plus étroit avec l'ensemble du secteur.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je le dis d'emblée : faire croire que vous avez hérité d'une situation tout à fait saine est faux ; il y avait un conflit important, une problématique importante, un conflit fort entre l'administration wallonne et le secteur du bien-être animal.

L'essentiel, je crois que c'est votre volonté, est de se tourner vers l'avenir, se montrer constructif et ouvrir des portes. En ce sens, je salue votre initiative et votre capacité de réaction rapide par rapport à cette lettre ouverte puisque, dès le 5 février, vous avez convoqué une réunion, qui doit déboucher sur des contacts plus structurels avec l'ensemble de ces associations. Cela me semble rapide.

Je dois noter aussi dans le débat que d'autres se sont exprimés cette semaine pour louer votre capacité d'ouverture. C'est le cas de l'UPV, l'Union professionnelle vétérinaire.

Un nouveau cadre de dialogue s'installe. Encore une fois, il y a un passif, il ne faut pas se leurrer, et l'on ne peut pas faire fi des éléments du passé. Néanmoins, on est tourné vers l'avenir et une démarche constructive est posée. Je tiens à la saluer.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre.

Deux jours seulement se sont écoulés entre la réception de cette lettre et votre volonté de rencontrer le secteur. Vous avez souligné la qualité des échanges et réaffirmé votre volonté de renforcer le dialogue avec les refuges et les associations de protection. Votre souhait s'est exprimé et les échanges ont pu être fructueux.

Comprenez bien que nous avons aussi nos contacts avec le secteur. Avant cette commission, on a repris langue avec les différentes personnes avec qui l'on dialogue au quotidien dans nos régions respectives. Les personnes avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir sont très contentes des échanges qu'elles ont pu avoir avec vous et de l'ouverture que vous leur avez témoignée. Cela ne peut être que constructif et positif.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos précisions.

J'aimerais d'emblée préciser que personne n'a essayé de faire croire que vous aviez hérité d'une situation parfaitement saine. Les seuls propos exprimés sont ceux des refuges qui louangent le travail de M. Di Antonio.

Maintenant, il faut assumer. J'entends que vous souhaitez le faire en recevant régulièrement ces institutions et je vous en remercie.

J'entends aussi que vous faites le décompte des différentes procédures que vous avez mises en place : cinq arrêtés, trois études, deux vagues d'aides. Il me semble que c'est le minimum syndical pour la ministre du Bien-être animal.

Maintenant, on attend de vous davantage de proactivité. On est tout à fait capable, et vous l'avez montré dans d'autres domaines, mais on attend maintenant plus que la parole, on attend des actes.

Je vous remercie d'avance pour ce que vous mettrez en place pour ces refuges et pour ce secteur qui mérite d'être soutenu.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX
DU CIRQUE PENDANT LA PÉRIODE DE LA
COVID-19 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le bien-être des animaux du cirque pendant la période de la covid-19 ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, les cirques wallons se sentent abandonnés pendant cette période de crise sanitaire. Il existe quatre cirques en Wallonie et, contrairement à la Flandre, ils ne reçoivent aucune aide financière. Ils vivent de leurs réserves avec un espoir de reprise en avril, mais la situation devient de plus en plus compliquée, notamment concernant le bien-être de leurs animaux.

En effet, ces propriétaires ont d'énormes difficultés à entretenir et à nourrir leurs animaux, qui dépérissent. Ces cas de maltraitance non voulue deviennent récurrents.

La DPR garantit le respect du bien-être animal de tous les animaux.

Lors de la précédente commission, vous aviez indiqué que le bien-être des animaux devait être pris en considération de manière large dans différentes actions sociales.

Dans cette optique, quelles sont les mesures qui pourraient être prises afin de garantir l'entretien et l'apport de nourriture à ces animaux en souffrance à la suite des conséquences de la crise actuelle ?

Une aide provenant des SPA ou des refuges pour garantir le bien-être de ces animaux du cirque est-elle envisageable ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, la crise actuelle impacte tous les secteurs et notamment des organismes qui ont des animaux à leur charge. Les animaux ne doivent pas être les victimes collatérales de la crise. J'ai bien attiré l'attention de mon collègue, le ministre Borsus, sur cet aspect dans le cadre des aides mises en place pour soutenir les entreprises et les ASBL.

Des aides sont notamment mises en place pour les organismes qui réalisent des spectacles.

Je serais très étonnée d'apprendre que les cirques sont exclus de ces indemnités. Si tel est le cas, j'invite les intéressés à solliciter directement le ministre de l'Économie à cet égard.

En ce qui me concerne, je n'ai reçu aucune sollicitation particulière de ce secteur. Au niveau de mes services, aucune plainte relative à un éventuel défaut en matière de bien-être animal n'a été introduite en relation avec ce secteur dans le cadre précis de la crise sanitaire.

Toutefois, il est vrai que les difficultés rencontrées par les cirques pourraient impacter la manière dont les animaux sont soignés. Le cas échéant, j'invite les représentants de ces établissements à prendre contact avec mes services pour exposer leur situation et évaluer l'opportunité de mettre en place certaines mesures spécifiques pour venir en aide aux animaux concernés.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, j'ose espérer que c'est un problème de communication, mais je trouve cela un peu particulier. S'il ne s'agit que d'un problème de communication et d'information par rapport aux aides économiques, il faut tirer la sonnette d'alarme dans notre sens.

Je me ferai le plaisir d'être le relais, d'autant plus que je vous entends tout à fait disposée à réfléchir à la situation si vous y étiez amenée.

Je vous remercie pour vos réponses.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'APPLICATION ANIMAL
RESEARCH »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'application Animal Research ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, l'ASBL liégeoise Animal Research a lancé une application gratuite pour smartphone permettant, grâce à la géolocalisation, de signaler et de retrouver un animal errant, blessé ou décédé, repéré sur la voie publique. Elle fournit aussi les coordonnées de vétérinaires, refuges et associations œuvrant pour le bien-être animal ou encore des services de voirie se trouvant à proximité de l'endroit où l'animal a été localisé. Cette application est destinée aux animaux domestiques, mais aussi aux animaux sauvages, de ferme et de cirque.

L'application Animal Research a bénéficié d'un subside de la Région wallonne. En votre qualité de ministre wallonne du Bien-être animal, vous étiez présente à la cérémonie de lancement de l'application le 22 janvier dernier.

Pouvez-vous nous indiquer le montant du subside octroyé par la Région wallonne à l'ASBL Animal Research pour cette application spécifique ? Quand ce montant a-t-il été octroyé et était-ce dans le cadre d'un appel à projets ?

Outre ce subside, quelles sont les dispositions que vous avez prises ou mises sur la table du Gouvernement wallon depuis votre entrée en fonction afin de lutter concrètement contre la perte ou l'abandon d'animaux en Wallonie ?

Je vous remercie d'avance pour vos précisions.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, nous avons régulièrement l'occasion d'en discuter ici, les animaux nous apportent énormément. Leur présence nous fait du bien, brise l'isolement, apporte de la joie, et ils nous donnent l'envie de mettre le nez dehors en cette sombre période. On sait donc à quel point on peut être malheureux lorsqu'on perd un animal ou lorsque celui-ci s'égaré. On ne compte plus les affiches de chiens perdus ou les posts Facebook de propriétaires d'animaux désespérés.

J'ai donc été très enthousiasmée par l'application de l'ASBL Animal Research et j'ai souhaité la soutenir. Cette application gratuite permet de poster des annonces d'animaux perdus ou trouvés et de les géolocaliser. Elle permet également la mise en contact avec les refuges, vétérinaires, communes ou CREAVES, selon la situation rencontrée.

Ce projet fait l'objet d'une subvention à hauteur de 5 900 euros pour soutenir le développement et la promotion de l'application, dont le développement est d'ailleurs déjà largement entamé au moment de la demande de subside.

Cette subvention répond à une demande formulée par l'ASBL afin de soutenir son projet novateur. Il existait déjà des sites ou groupes Facebook, mais aucun outil gratuit qui centralisait les annonces. Il y avait vraiment un besoin et d'ailleurs le succès de l'application en témoigne : quelques jours seulement après son lancement, il y a déjà 5 000 abonnés.

Par ailleurs, pour lutter contre l'abandon des animaux, vous vous souviendrez que j'ai mis en place le premier régime d'aide aux communes de trois ans en faveur du bien-être animal. L'aide porte sur diverses actions, dont l'information et la sensibilisation.

De nombreux thèmes peuvent ainsi être traités par les communes, comme l'importance de l'identification et de l'enregistrement des chiens et des chats afin de retrouver le propriétaire d'un animal perdu. Les implications liées à l'adoption et les conséquences de l'abandon peuvent également faire l'objet d'une action locale de sensibilisation de la part des communes.

Une nouvelle période de subvention s'ouvre le 1er avril prochain. J'en profite pour inviter toutes les communes wallonnes à introduire, avant le 28 février, leur demande d'aide.

Enfin, j'ai prévu d'autres projets relatifs à la sensibilisation et en particulier à cet aspect que vous évoquez. J'ai questionné le Conseil wallon du bien-être animal qui devra rapidement me remettre un avis sur les différents thèmes prioritaires. J'ai également contacté la ministre de l'Éducation à ce sujet et demandé à mes services en charge de l'éducation relative à l'environnement d'étudier les pistes pour intégrer la question du rapport à l'animal dans les projets existants.

Ce sont des éléments qui travaillent en amont, sur la responsabilité aussi lorsque l'on possède un animal bien entendu, et qui évitent la problématique spécifique des abandons qui reste extrêmement centrale dans notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces précisions. Merci aussi pour le soutien que vous apportez à cette belle initiative. Nous avons

déjà eu l'occasion d'échanger sur le sujet. Je vous ai déjà fait part de mon sentiment du fait que l'on n'investit jamais assez dans la communication, malgré que l'on ait de très beaux projets à proposer.

Cinq mille abonnés, c'est un bon début, mais c'est peu au regard du nombre d'animaux qui nous entourent. Je reviens peut-être avec ma petite réflexion que j'avais eue à propos d'un autre sujet, mais il existe de nombreux influenceurs sur les réseaux sociaux, qui seraient prêts à vous aider à valoriser ce type d'idée. Je vous resoumets le projet et je pense que de nombreuses personnes seraient prêtes à vous soutenir.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE PROJET DE L'ANIMALERIE
HAPPY DOGS À BLATON »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le projet de l'animalerie Happy Dogs à Blaton ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Madame la Ministre, Happy Dogs est un nom très positif comme cela en apparence et l'on imagine que les chiens sont heureux et en bonne santé, mais c'est probablement plus qu'inapproprié dans le cas présent au vu de ce que l'on peut lire, entendre sur le terrain, parce que derrière ce nom se cache l'un des plus grands élevages de chiots en Wallonie – on l'appelle l'usine à chiots d'ailleurs –, mais aussi l'un des plus controversés. Il ne faut pas faire de longues recherches à travers Google ou n'importe quel autre moteur de recherche pour trouver des tas de contribution à ce débat plus que litigieux au sujet de cet élevage.

Les témoignages de mauvais augure à son encontre florissent depuis déjà quelques années. Nombreux sont les chiens adoptés sur place à souffrir de problèmes de santé de manière assez rapide après leur acquisition. On se plaint également de ventes forcées, en l'occurrence ici on oblige les gens à acheter de l'alimentation, par exemple. On parle de chiens malades, des chiens qui ne seraient pas en ordre de vaccination, avec un élevage en fait qui fait l'unanimité en tout cas au sein de beaucoup de personnes contre lui.

Évidemment, il y a des questions qui relèvent de la santé, purement et strictement, des questions qui relèvent du bien-être animal. C'est pourquoi nous sommes là, Madame la Ministre, aujourd'hui, puisque la Wallonie est en pointe en la matière.

Pour cet élevage, le propriétaire vient d'introduire une demande de permis, ce qui a effectivement mis la lumière sur son dossier et qui fait qu'il y a autant de réactions, afin de régulariser des installations à destination de 40 bergers australiens. C'est une requête qui ne manque pas de déchaîner la passion auprès de la population locale, des ex-clients, sur les réseaux sociaux. D'ailleurs, l'avocate du propriétaire ne manque pas de signaler à celles et ceux qui s'expriment qu'ils prennent des risques. J'imagine, si elle m'entend, que je prends des risques.

L'enquête publique concernant la demande du propriétaire est en cours et devait se terminer le 27 janvier dernier. En moins de 24 heures, plusieurs dizaines de milliers de signatures ont été récoltées, on est au-delà de 55 000, à l'encontre de cette dernière. La Commune de Bernissart est submergée d'appels et de courriers, plus de 250 en l'occurrence.

Contactée par la presse, l'Union wallonne pour la protection animale est elle aussi montée au créneau. Elle ne veut pas voir aboutir ce projet de régularisation, car cela va à l'encontre des principes élémentaires que l'on a nous-mêmes adoptés, légiférés, puisqu'il faut l'assurance du bien-être, estime-t-on en Wallonie. C'est une condition sine qua non des permis d'environnement. Je crois que c'est tout à fait légitime.

Madame la Ministre, vous avez déjà eu l'occasion de réagir. Entre la rédaction de cette question, il y a un petit peu de temps, et son développement, vous avez eu vent de cette demande de régularisation d'un des plus grands élevages de chiens de Wallonie.

Que dit la Cellule du bien-être animal du Service public de Wallonie au sujet de ce dossier, qui ne vous aura pas échappé ?

La Région peut-elle intervenir dans ce type de dossier si de grosses infractions au bien-être animal sont constatées et/ou soupçonnées ? Peut-elle intervenir dans le cadre de l'enquête publique en question ? Le cas échéant, le ferez-vous ?

Quel est votre avis sur ce dossier qui met tout le monde, si j'ose dire, aux abois ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je suis comme vous régulièrement interpellé par des citoyennes, des citoyens qui ont eu des expériences parfois très négatives avec la société que vous citez ou d'autres commerces du même ordre.

Les griefs portent le plus généralement sur des chiots en mauvaise santé, non vaccinés ou trop jeunes,

des chiennes reproductrices épuisées, l'obligation d'achat de croquettes à l'achat d'un animal, et cetera.

Ces pratiques sont inacceptables, nous l'avons souvent répété dans cet assemblé, les animaux sont des êtres sensibles, ce ne sont ni des jouets ni des biens de consommation.

Les usines à chiots, soyons claire, je n'en veux plus ! Le cadre légal actuel est trop faible et j'ai mandaté mon administration pour le renforcer fermement. Ce texte est en cours de finalisation et sera proposé à la concertation dans les prochaines semaines. L'objectif est bien de mettre fin à ces pratiques inacceptables.

Pour le cas de la société Happy Dogs, je précise tout d'abord qu'elle est impliquée sur deux sites d'exploitations situés à Blaton dans la commune de Bernissart.

D'une part, un site situé rue Meuris Marais n° 1, où l'exploitant dispose d'un agrément d'éleveur professionnel, et vient de transférer son agrément d'éleveur commerçant à un tiers.

D'autre part, un site situé à la rue d'Ath, n° 37, qui concerne l'élevage « Australiens du Grand Marronnier ». C'est en vue de régulariser la situation urbanistique de cet élevage qu'une demande de permis unique a été introduite par Happy Dogs. De très nombreux citoyens, vous l'avez rappelé, se sont manifestés au cours de l'enquête publique qui s'est clôturée le 29 janvier dernier.

L'exploitation de ce type d'établissement nécessite deux autorisations. D'une part, un agrément en bien-être animal et, d'autre part, un permis d'environnement.

L'élevage « Australiens du Grand Marronnier » a reçu son agrément bien-être animal le 28 mars 2019. Il s'agit d'un élevage professionnel de chiens comportant plus de 10 femelles reproductrices. Cet agrément a été délivré à l'exploitante et gestionnaire de l'élevage concerné par la demande de permis unique, et non à la Société Happy Dogs.

Le 8 janvier dernier, l'Unité du Bien-être Animal a visité l'établissement visé dans le cadre de son permis d'environnement. Plusieurs remarques ont été formulées par écrit. L'exploitant dispose d'un délai pour y répondre. Un nouveau contrôle est programmé dans les prochains jours afin d'apprécier la qualité des solutions mises en œuvre.

Pour ce qui concerne la demande de permis unique en cours d'instruction, elle a été déclarée complète et recevable le 21 décembre 2020. Huit demandes d'avis ont été adressées. Le rapport de synthèse des fonctionnaires techniques et délégués doit être adressé au Collège communal de Bernissart pour le 1er mars 2021.

À ce stade de la procédure, le Collège communal de Bernissart doit prendre une décision en première instance sur cette demande de régularisation qui, il importe de le souligner, porte sur le volet urbanistique et environnemental de ce dossier. L'enquête publique ne porte pas sur l'activité d'élevage ou l'activité commerciale, dont le cadre réglementaire est en cours de révision.

Voilà pour les informations juridiques que je pouvais vous transmettre, et je rappelle en conclusion que ma volonté est de mettre fin aux usines à chiots de manière structurelle. Cela passera par une législation plus forte, et ce dossier constitue ma priorité numéro un en matière de bien-être animal dans les prochains mois.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponses qui ont permis de préciser le contour juridique de la situation des deux sites qui n'est pas inutile dans ce dossier.

Sous l'angle juridique, vous avez rappelé qu'on est dans un dossier de régularisation, je ne manquerai pas de poser la question à votre collègue en charge de la compétence. Il est important, toujours sous l'angle juridique, comme vous l'avez dit, de revoir rapidement le cadre légal qui permet le développement de ce type de structure qui est tout à fait malheureux, contraire à nos objectifs de bien-être animal.

Nous l'avons décrété, nous l'avons voté, l'être animal est un être sensible qui a des droits. Je n'imagine pas qu'on demande des efforts légitimes et ils le font, à nos agriculteurs dans d'autres types d'élevages, et qu'on laisserait ce genre de société proliférer sur le territoire wallon. J'espère que très vite ce cadre légal pourra aboutir.

Il en va du bien-être animal, et dans ce dossier j'espère qu'on verra des solutions d'améliorations mises en œuvre, qui ont été sollicitées par la brigade du bien-être animal. Auquel cas je suppose que les sanctions tomberont.

**INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES ENGAGEMENTS DE
MME LA MINISTRE DANS LE CADRE DU
PROJET DE LA BOUCLE DU HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE MME AHALLOUCH À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE SUIVI DU DOSSIER
RELATIF À LA BOUCLE DU HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES SUITES DE LA VISITE DE
MME LA MINISTRE SUR LES SITES IMPACTÉS
PAR LE PROJET DE LA BOUCLE DU
HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA VISITE DE MME LA
MINISTRE DANS QUATRE COMMUNES
IMPACTÉES PAR LE PROJET DE LA BOUCLE
DU HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE M. HERMANT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA BOUCLE DU HAINAUT »**

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'EXPOSITION AUX ONDES
ÉLECTROMAGNÉTIQUES EN WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Desquesnes, sur « les engagements de Mme la Ministre dans le cadre du projet de la Boucle du Hainaut » ;
- Mme Ahallouch, sur « le suivi du dossier relatif à la Boucle du Hainaut » ;
- Mme Pécriaux, sur « les suites de la visite de Mme la Ministre sur les sites impactés par le projet de la Boucle du Hainaut » ;
- Mme Galant, sur « la visite de Mme la Ministre dans quatre communes impactées par le projet de la Boucle du Hainaut » ;

- M. Hermant, sur « la Boucle du Hainaut » ;
- M. Dupont, sur « l'exposition aux ondes électromagnétiques en Wallonie ».

M. Clersy se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, je reviens sur ce dossier qu'Elia appelle « Boucle du Hainaut », mais que, sur le terrain, on davantage envie de qualifier de « Balafre du Hainaut ».

Par communiqué de presse du 17 novembre dernier, vous aviez pris deux engagements en lien avec ce projet porté par Elia :

- d'une part, la fixation de valeurs seuils, à l'instar de ce que la Flandre a développé, afin d'éviter tout risque pour la santé et en particulier chez les enfants ;
- d'autre part, une étude, complémentaire à l'étude d'incidence relative au projet proprement dit, sera lancée pour approfondir la question de l'impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé, l'environnement et les êtres vivants en général.

C'est le texte de votre communiqué de presse du 17 novembre dernier.

Le 29 janvier, plus de deux mois plus tard, vous êtes venue sur le terrain – cela a été l'occasion de vous accueillir dans ma belle Commune de Soignies – vous avez répété ces différentes annonces en indiquant que vous lanceriez un marché public sur les effets des ondes électromagnétiques dans le cadre du projet de ligne à haute tension sur la santé humaine, les animaux et la biodiversité. Vous avez précisé à l'époque qu'il s'agissait d'une étude qui ne ciblerait pas que le projet concerné, mais qui avait vocation à englober tout projet de nouvelle ligne à haute tension.

Concrètement, quand cette étude annoncée sera lancée ? Déjà à la mi-novembre vous l'annonciez et fin janvier vous le répétiez. Où en êtes-vous dans les préparatifs ? Le cahier des charges est-il prêt ? Allez-vous passer à l'action ?

Sur quoi va porter cette étude ? Examinera-t-on les différents types de courant ? Examinera-t-on la différence entre une ligne aérienne et une ligne enfouie ?

Quelle est la procédure de marché public que vous allez utiliser ? Avez-vous réservé un budget ? Si oui, quel est le montant ?

Quel service de votre administration sera en charge de ce type d'étude ? Est-ce l'ISSeP ou un service de l'un de vos départements ?

Je voudrais également que vous puissiez me préciser le calendrier.

Ce n'est pas une étude facile. J'imagine que ce n'est pas simplement, comme cela a été annoncé par l'Observatoire de la santé du Hainaut, une compilation des études existantes. J'imagine que c'est autre chose que vous allez nous annoncer.

Vous avez cité des dates à deux reprises, une fois à l'automne et une fois à la fin de l'année. Il est vrai que l'automne se termine le 21 décembre et que l'on est proche de la fin de l'année. Je voudrais que vous puissiez me préciser exactement le calendrier dans lequel vous voulez inscrire cette étude.

Aujourd'hui, il n'y a pas de norme applicable. Une valeur seuil de 100 microteslas figure dans la recommandation européenne 1999/515 qui porte sur la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques. Comme je l'ai dit, ce n'est pas une norme et elle n'a donc pas une valeur contraignante. Elle est prise en compte d'une façon générale. D'ailleurs, Elia la cite dans le cadre de son projet.

La Flandre a adopté ce qu'elle appelle des valeurs de consigne et des valeurs d'intervention relatives aux champs électromagnétiques. Elle utilise comme paramètre le 0,4 microtesla. Si mes informations sont exactes, c'est une moyenne annuelle. Par contre, le 20 microteslas est une moyenne journalière. C'est dans le cadre du décret flamand qui contient les mesures de lutte contre les risques de santé par la pollution intérieure. Le Gouvernement flamand a complété ces dispositifs avec des recommandations pour les nouvelles lignes à haute tension ou pour les mises à jour de lignes à haute tension. Cela a été corrigé suite à un arrêté récent qui concerne des lieux plus particuliers comme les écoles, les crèches, les habitations et terrains non résidentiels.

Lors de votre visite sur le terrain, à Seneffe, vous avez eu l'occasion de rencontrer Antenne Centre, notre télévision locale, et vous avez annoncé, confirmé, réitéré le fait que vous alliez opter sur le modèle flamand. Vous avez parlé, je l'ai entendu de votre bouche également, d'une valeur seuil, d'un idéal de 0,4 microtesla et d'une valeur d'intervention de 20 microteslas.

Si l'on regarde ce qui se passe aujourd'hui en Europe, on a des pays qui ont choisi de fixer des normes et d'autres qui ont plutôt fixé, négocié conventionnellement une norme avec le secteur. Souvent, c'est le 0,4 microtesla qui est retenu pour tous les lieux de vie dits sensibles. Il y a un pays qui est quand même plus en avant, me semble-t-il, dans les normes : la Suisse, parce que, même si le seuil apparaît plus élevé – 1 microtesla, il s'agit là d'une moyenne qui est calculée sur une période de six minutes et non une moyenne sur un plus grand laps de temps –, il est

évidemment davantage protecteur, on peut l'imaginer. En tout cas, cela soumet les personnes à moins de risques de dépassement au-delà de 1 microtesla.

Je voulais savoir quelle était votre optique sur laquelle vous travaillez aujourd'hui. Voulez-vous de véritables normes ? Parlez-vous davantage d'autre chose ?

Je vous rappelle que pour les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse, ce sont des normes, c'est dans la loi que ces éléments-là sont indiqués.

Vous utilisez jusqu'à présent le mot de valeur seuil. Dois-je y voir quelque chose de différent du terme norme ? Y a-t-il une différence à vos yeux ? J'aimerais bien que vous soyez explicite sur ce point de vue.

Autre élément, j'ai un peu de mal à vous suivre quand vous nous dites que vous allez lancer une étude et puis, d'autre part, que l'on va s'aligner sur les normes flamandes. On a un peu l'impression que, quel que soit le résultat de l'étude, vous avez déjà la réponse, l'alignement sur les normes flamandes. Ai-je bien compris ? Ou est-ce moi qui comprends mal ce que vous avez expliqué ou ce que vous dites ? Je pense qu'il y a une vraie différence évidemment en la matière. Dans les faits, on sait que, en Suisse, le fait d'avoir fixé le 1 microtesla, selon la configuration de la ligne – 220 000, 320 000 kilovolts –, cela implique une distance qui est calculée – 60 mètres, 80 mètres, voire plus dans un certain nombre de cas. Cela dépend évidemment aussi de la configuration des lieux. On sent que cette norme contient une valeur protectrice et une valeur normative qui est forte.

Êtes-vous prête, Madame la Ministre, à revoir ce que vous avez exprimé, en parlant d'idéal, et cetera, et de passer davantage sur des normes, comme en Suisse, qui me semble avoir le standard européen le plus protecteur ? On le sait, aujourd'hui, il y a quand même toute une série d'études de l'OMS qui ont identifié les risques pour la santé, en particulier la santé des enfants.

C'est ce que vous avez annoncé comme élément. Parallèlement, on le sait, il y a le dossier qui continue à avancer. On vient d'interroger avec quelques collègues, notamment M. Borsus, sur la suite de la procédure. Les avis ont été sollicités. Le ministre nous a dit : « En avril, je devrais avoir assez d'éléments ». On a un peu l'impression que – même si le ministre Borsus annonce prendre son temps dans le dossier – le dossier continue à avancer. Quelque part, cela nous interpelle, parce qu'il y a une échelle de temps qui est la vôtre et qui nous renvoie à la fin de l'année et puis, d'autre part, on a ce dossier qui continue à avancer. Finalement, ne risque-t-on pas de se retrouver dans une situation où, quand vous arriverez, les choses seront décidées fondamentalement dans l'avancement de la modification du plan de secteur ?

Je rappelle que, dans votre communiqué de presse du 17 novembre, vous annonciez la deuxième étude sur l'impact environnemental et les lignes haute tension qui, disiez-vous, sera complémentaire à l'étude d'incidences. Quand vous dites que c'est complémentaire à l'étude d'incidences, cela veut dire que l'on continue à avancer sur le dossier. Cela veut dire que l'on fait les choses en parallèle, que l'on n'attend pas l'étude et la fixation de normes protectrices de la santé humaine, de l'environnement en Wallonie et que le dossier peut continuer son petit bonhomme de chemin. Je pense que ce serait évidemment une mauvaise option. C'est d'ailleurs ce que disent les groupements de riverains au travers de leur association fédérative REVOLHT. C'est ce qu'ont voté, dans plusieurs délibérations, des communes qui disent : « Nous souhaitons d'abord avoir des normes avant que le dossier n'avance plus loin ». C'est vraiment là, pour moi, un élément fondamental, c'est-à-dire qu'il faut que la demande d'Elia ne soit pas poursuivie, qu'elle ne soit pas davantage instruite, tant que la Wallonie, à votre initiative, n'a pas fixé des normes claires, protectrices pour la santé humaine, pour l'environnement et pour la biodiversité. Cette logique se comprend non seulement par rapport à la priorité qui doit être mise sur la santé, mais également parce que le projet d'Elia – et ils le disent dans leur notice d'explication – a été construit sur le fait qu'il n'existait pas de normes en Wallonie, mais seulement la recommandation européenne de 1999.

La logique est claire : si on est avec de nouvelles normes en Wallonie, il faut qu'Elia recompose, réétudie complètement son projet, puisqu'on le sait, la ligne projetée par Elia passe à proximité immédiate de toute une série d'habitations. Elle passe au-dessus de certaines habitations. Comment pourrait-on imaginer en Wallonie de se dire qu'on va fixer des normes, et Elia continuer comme si de rien n'était ? Il va devoir remettre son projet à plat, il va devoir le réexaminer de A à Z.

Madame la Ministre, vous avez là un rôle fondamental et essentiel à jouer, vous êtes la ministre en charge de la santé environnementale. Je sais que c'est quelque chose qui vous tient à cœur. Comment expliquer que dans le travail que vous avez promis de lancer et dont vous allez, j'imagine, nous donner davantage de contours maintenant. Comment imaginer qu'un projet comme celui-là puisse continuer à avancer sans tenir compte de ce que vous annoncez qui va se concrétiser dans les normes applicables en Wallonie ? Cela nous semble indispensable. Et il y a là un sujet et une prise de position qui sont dans vos mains et qui nécessitent un engagement clair, d'ailleurs de l'ensemble du Gouvernement.

Pas question d'avancer sur un tel dossier, quelle que soit son évolution, sans que nous ayons préalablement en Wallonie des normes protectrices pour la santé humaine, pour la biodiversité, pour la nature, pour les animaux.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch pour poser sa question.

Mme Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, le 29 janvier dernier, vous étiez en visite notamment en Wallonie picarde autour de ce sujet qui nous occupe depuis un moment, celui de la Boucle du Hainaut. Je voulais savoir si vous pouviez nous faire un retour sur cette visite de terrain.

Par ailleurs, j'ai eu l'occasion de rencontrer des riverains notamment de la Ville de Chièvre. Nous avons pu discuter de différentes préoccupations de ce groupe de riverains. Comme l'a précisé mon collègue précédemment, vous aviez déjà fait état d'études que vous souhaitiez mener sur les effets des ondes électromagnétiques sur le vivant lors d'une question parlementaire précédente que je vous avais soumise.

Les retours que j'ai sont que le timing de remise de l'étude que vous demandez se situerait en automne. Or, le Gouvernement wallon doit se prononcer sur la demande de modifications du plan de secteur demandées par Elia pour le 4 avril prochain. Ce problème de synchronisation est une donnée réelle. En effet, quel positionnement pourra prendre le Parlement si les études ne sont pas favorables au développement de cette ligne ? Concrètement, Madame la Ministre, j'aimerais savoir s'il y a une solution qui pourrait se dégager de ce problème de timing.

Le caractère colossal et inédit, ou le principe de précaution, pourraient-ils, par exemple, être évoqués pour suspendre les délais de modification du plan de secteur ou d'autres pistes ?

M. le Président. – La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Péciaux (PS). – Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger sur l'impact des ondes électromagnétiques tant sur les êtres vivants, humains, animaux et la biodiversité, mais je reviendrai plus particulièrement dans le cadre de ma question de ce jour sur votre visite du 29 janvier dernier lors de laquelle vous vous êtes rendue à Seneffè et sur les différentes zones qui seraient impactées par l'installation de la Boucle du Hainaut.

Vous avez rappelé votre intention de travailler sur la fixation de valeurs guides et de valeurs d'intervention, dont les travaux ont été confiés à l'administration.

Ces valeurs doivent être fixées rapidement, car elles sont inexistantes à ce jour en Wallonie. On en a déjà parlé.

Actuellement, ce sont les valeurs européennes qui s'appliquent, soit 100 microteslas, alors qu'un avis du Conseil supérieur de la santé belge de 2008 recommandait de limiter l'exposition des jeunes enfants à des niveaux d'exposition quotidienne maximale de 0,4

microtesla, car, au-delà, il y a un risque accru d'augmentation des cas de leucémie infantile.

En France, l'Agence sanitaire recommande d'ailleurs de ne pas installer ou d'aménager de nouvelles écoles à proximité immédiate des lignes à très haute tension et déconseille d'implanter de nouvelles lignes au-dessus de tels établissements.

Dans le respect du principe de précaution, des études plus poussées au sujet des conséquences sanitaires d'un projet comme celui de la Boucle du Hainaut sur la santé des enfants ont-elles été envisagées ?

Avez-vous pris contact ou envisagez-vous de prendre contact avec vos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'une part, afin de voir quelles mesures pourraient être prises quant à la prévention concernant les conséquences sanitaires néfastes des lignes à haute tension sur les enfants et, d'autre part, sur les implantations scolaires à éloigner de ce type de lignes ?

M. le Président. – La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, en tant que ministre de l'Environnement, vous vous êtes rendue à Ath, Chièvres, Soignies et Seneffe afin de rencontrer les autorités d'une partie des communes impactées par le projet de la Boucle du Hainaut.

Il est dommage que vous ne soyez allée que là où Ecolo est dans la majorité. Votre collègue, M. le Ministre Borsus, était allé dans toutes les communes et les bourgmestres des autres communes ont eu droit à une réunion en visioconférence.

Votre visite a permis de mieux comprendre les difficultés que pourrait rencontrer la population confrontée au projet. Des citoyens étaient d'ailleurs présents.

Lors de votre visite, vous avez assuré aux citoyens et autorités communales que vous aviez l'intention de définir des valeurs seuils de champs électromagnétiques, mais aussi de réaliser une large étude d'incidence.

Cette étude devrait se prolonger jusqu'à la fin de l'année. Or, M. le Ministre Borsus ne dispose que d'un délai de 60 jours avant de rendre sa décision.

Quel était le but de ces visites ? Pourquoi avoir choisi uniquement ces quatre communes et non l'ensemble des communes impactées ?

Comment comptez-vous définir ces valeurs de champs électromagnétiques afin d'approfondir la question de l'impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé, l'environnement et les

êtres vivants en général ? Quel est l'agenda de ces travaux ?

Pourquoi avez-vous commandé une étude dont les résultats n'interviendront qu'en fin d'année, soit après la décision du ministre Borsus ? Les dés sont-ils déjà pipés ?

Enfin, j'ai vu la présence de M. Disabato, que je respecte très fort, élu de l'arrondissement de Mons, comme moi. J'ai regardé dans mes mails, mais je n'ai pas été conviée à la réunion, à moins que M. Disabato ait un rôle d'expert dans votre cabinet, ce qui m'étonnerait. Mon collègue, M. Cornillie, qui est à la pointe sur ce dossier, n'a pas du tout été convié non plus. Je trouve dommage, en tant que parlementaires wallons suivant ce dossier, que nous n'ayons pas été joints à cette rencontre.

M. le Président. – La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

M. Hermant (PTB). – Madame la Ministre, c'est un problème qui soulève de beaucoup de questions.

Vous avez récemment rencontré les représentants des citoyens dans le cadre de ce projet de Boucle du Hainaut et vous avez annoncé le lancement d'une étude complémentaire indépendante sur les effets des ondes électromagnétiques qui sera disponible en fin d'année.

Il y a un problème puisque M. le Ministre Borsus doit donner sa décision finale en ce qui concerne la modification du plan de secteur pour début avril.

Le problème de la Boucle du Hainaut prend beaucoup d'ampleur dans la région.

Le collectif Survoltés Écaussinnes a d'ailleurs récemment publié un avertissement politique : « Nous ne sommes pas du tout intéressés ou dupes par vos ronds de jambe. L'hypocrisie politique ne passera pas sur ce dossier ».

Depuis cinq mois, des dizaines de milliers de citoyens, des milliers de familles, des centaines d'agriculteurs et de petits indépendants vivent dans une angoisse terrible avec cette épée de Damoclès à 380 000 volts au-dessus de leur tête.

J'ai moi-même pu discuter avec nombre de gens vivant dans la région et les témoignages sont très interpellants : des familles avec enfants qui viennent de s'installer vont se retrouver quasiment à la verticale de la ligne, des pensionnés dont la maison va perdre de la valeur et qui comptaient sur l'argent de leur maison pour avoir une fin de vie digne, c'est véritablement le coup de massue pour tous ces gens.

Comme vous le voyez, les mobilisations vont continuer et la raison en est très simple : les gens ne font pas confiance aux autorités politiques pour régler ce

dossier. Cela risque aussi de se répercuter comme obstacle à la transition énergétique de façon générale.

C'est pourquoi, avec le PTB, nous sommes d'avis que l'inclusion des citoyens dans la transition énergétique est essentielle. Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui. On peut d'ailleurs comprendre que la ministre fédérale Ecolo-Groen ne soit pas bien vue dans la région puisqu'elle fonce et ne pense pas aux personnes impactées et aux projets de vie chamboulés derrière ces chiffres et ces analyses.

D'après l'article de presse de la *DH* du 1er février 2021, les autorités communales ont demandé d'abandonner le projet le temps que le ministre Borsus ait tous les éléments en main.

La ministre va-t-elle s'opposer au lancement du projet de la Boucle du Hainaut tant que l'étude complémentaire ne sera pas faite ?

Si les conclusions de l'étude impliquent une exposition aux ondes électromagnétiques plus grandes que 0,4 microtesla, la ministre va-t-elle demander une modification du tracé de la Boucle du Hainaut ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, vous avez annoncé vouloir lancer une étude complémentaire indépendante sur les effets des ondes électromagnétiques pour approfondir la question de l'impact des rayonnements électromagnétiques sur la santé, l'environnement et les êtres vivants en général.

Par ailleurs, vous expliquez vous-même qu'il existe, d'après la littérature, un danger pour les jeunes enfants, les animaux et le vivant en général au-dessus de 0,4 microtesla. Aujourd'hui, les normes wallonnes sont les références européennes fixées à une limite de 100 microteslas.

À qui allez-vous demander d'effectuer cette étude complémentaire ?

Allez-vous demander une cartographie de l'exposition aux ondes électromagnétiques en Wallonie ?

Qu'allez-vous faire pour les endroits qui dépassent 0,4 microtesla ?

Dans un article de presse, l'échevin de Senefé expliquait qu'un pic de 1 microtesla avait déjà été mesuré.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, le 29 janvier dernier, vous avez pris une excellente initiative en allant sur le terrain. Je ne vais pas

m'appesantir sur le nombre de communes que vous avez visitées. Je n'ai pas un problème d'ego parce que vous m'avez invité ou pas. Le ministre Borsus est passé il y a peu non loin de chez moi, à Courcelles, et je n'ai pas été invité, mais je trouve que sa démarche n'en reste pas moins pertinente. Je crois que ce débat mérite mieux qu'une course à l'échalote ou des susceptibilités d'ego.

Attachons-nous à ce qui nous rejoint ici autour de la table, à savoir les problèmes et l'émoi qu'a suscité ce dossier auprès des riverains. On peut tout à fait se rejoindre ici dans les expressions diverses qui ont déjà eu lieu sur les inquiétudes et l'émoi de la population. J'en ai relevé trois grands.

Le premier est d'ordre urbanistique. J'habite à Courcelles, non loin du poste électrique de Gouy, où, au-dessus du village, une espèce de toile d'araignée s'est tissée avec ces lignes à haute tension. Dans les années 1980, il y a eu une légère mobilisation, mais, concédons-le, le dossier de l'exposition aux champs électromagnétiques n'était pas aussi prégnant qu'aujourd'hui. Le paysage est déchiré faute d'éléments légaux empêchant ou limitant le déploiement de ces lignes.

Le deuxième point d'inquiétude, et je rejoins plusieurs intervenants sur ce volet, c'est la valeur immobilière des biens. Nombre de citoyens ont consenti des investissements importants dans leur bien. Aujourd'hui, plusieurs enquêtes, notamment menées auprès d'agents immobiliers, révèlent que des biens ou des terrains situés sous les lignes à haute tension se vendent malheureusement beaucoup moins bien que les autres.

Le troisième point, qui rejoint les préoccupations qui ont été exprimées, concerne la santé environnementale. Il existe, ça et là, une série d'études scientifiques. En la matière, vous avez pris deux engagements importants : mener une étude complémentaire concernant l'impact de ces champs électromagnétiques auprès des populations et plus largement auprès des êtres vivants. C'est un engagement qui me semble fort important.

Le deuxième concerne la fixation de valeurs seuils à l'image de ce que la Région flamande a développé depuis un bout de temps. Alors, concédons-le ! Le problème de l'exposition aux champs électromagnétiques, ce n'est pas un problème nouveau. On n'a pas appris hier qu'Elia entendait développer des projets en matière de lignes à haute tension. Le projet était d'ailleurs inscrit dans le plan fédéral de développement pour lequel le Gouvernement wallon précédent avait remis un avis.

En effet, si la mobilisation aujourd'hui sur les nuisances électromagnétiques est beaucoup plus prégnante au niveau de la population, ce n'est pas non plus un problème qui est neuf.

Or, gouverner c'est prévoir. J'ai aussi le sentiment que la Wallonie est à la traîne sur la matière. J'ai presque le sentiment que c'est une lenteur qui était assumée. Pour préparer la commission d'aujourd'hui, j'ai retrouvé dans les documents du Parlement une question écrite qui était adressée en 2015 au ministre de la Santé de l'époque, M. Prévot, qui répondait aux questions que vous soulevez, Monsieur Desquesnes, et qui sont intéressantes sur les valeurs seuils, sur ces questions de normes et je cite M. Prévot : « Pour ce qui est de la prévention, la réduction drastique des niveaux acceptables ne semble pas justifiée étant donné que bon nombre des individus manifestants ce syndrome – on parle de l'électrosensibilité – réagissent de manière aspécifique à leur environnement ». Donc c'était une position assumée. Il faut pouvoir le dire. Je me réjouis qu'il y ait des avancées sur la question et qu'on ne laisse plus cette question dans ce dossier dans le fond d'une cave sans pouvoir l'ouvrir alors que manifestement, il y a des préoccupations sur le terrain qui sont particulièrement importantes.

Madame la Ministre, deux questions.

Pouvez-vous nous en dire plus par rapport aux deux engagements que vous avez pris devant l'ensemble des personnes que vous avez rencontrées au niveau des communes que vous avez pu visiter ?

Quel est votre calendrier de travail sur la question ? Je rejoins plusieurs interventions sur le sujet. Ce calendrier est évidemment extrêmement important.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour vos différentes questions sur ce sujet extrêmement sensible. J'y accorde, comme vous le savez, beaucoup d'attention comme vous également.

Je voudrais toutefois, en préambule, préciser à nouveau que ce dossier mobilise des compétences multiples, à des niveaux de pouvoir multiples. C'est cela aussi qui fait la complexité et la particularité de ce dossier.

Au niveau fédéral, l'actuelle ministre de l'Énergie met en œuvre le plan national Énergie-Climat approuvé lors de la législature précédente par la coalition précédente. Au niveau régional, le Gouvernement wallon met en œuvre la Déclaration de politique régionale qui précise qu'il y a lieu pour ce projet de limiter au maximum l'impacte négatif sur les paysages et sur l'environnement, notamment, au niveau des champs électromagnétiques.

Quant à mon collègue, le ministre Borsus, il a été saisi d'un dossier de demande de modification du plan de secteur dont il gère exclusivement la procédure. Je

vous invite donc à l'interroger sur ses intentions en la matière, comme vous le faites déjà, qui relève donc de sa compétence.

Ma visite sur le terrain ce vendredi 29 janvier visait la rencontre des citoyens, des agriculteurs et des élus locaux potentiellement impactés par ce projet de lignes à haute tension. Plus spécifiquement sur les enjeux qui ressortent de ma compétence. Il s'agit d'un projet qui dépasse évidemment les frontières communales et traverse plusieurs bassins de vie. C'est pourquoi j'ai, tout d'abord, souhaité avoir un contact avec l'ensemble des bourgmestres et des échevins concernés des quatorze communes impactées. En raison des conditions sanitaires, j'ai privilégié la vidéoconférence à laquelle j'avais également convié la Communauté urbaine du Centre et la Conférence des bourgmestres des communes touchées.

Chacune des communes, Mme Galant a donc pu exprimer son point de vue.

J'ai ensuite pu rencontrer les citoyens et les associations à quatre endroits différents situés le long du tracé potentiel du projet. J'ai volontairement limité mes déplacements pour ne pas augmenter le risque sanitaire. Je vous rappelle que nous étions encore, ces dernières semaines, dans un risque particulièrement aigu. Toutefois, j'ai fait part de mon souhait de revenir sur le terrain lorsque je disposerai des résultats des actions que je mets en œuvre et que la situation épidémiologique sera apaisée, pourquoi pas d'ailleurs dans votre commune, Madame la Bourgmestre, si vous m'y invitez.

Par ailleurs, certains députés m'ont appelé pour participer à cette visite : M. Disabato, Mme Pécriaux, M. Desquesnes était présent également sur le terrain, et je n'ai pas à m'y opposer.

Les témoignages des riverains, des associations et des agriculteurs concernés – c'est là l'essentiel – m'ont beaucoup interpellée. J'ai bien pris note de leurs réflexions et de leurs inquiétudes. Je les ai d'ailleurs relayées de manière très claire aux représentants d'Elia que j'ai rencontrés pas plus tard que la semaine dernière.

Nous n'avons donc pas tardé sur ce dossier depuis la fin de l'année passée, tant dans les actions prises à mon niveau que dans les échanges avec les différents acteurs, dont la ministre fédérale de l'Énergie actuelle ou encore Elia.

Ma priorité est d'utiliser mes compétences pour protéger la santé de la population et de comprendre et limiter les impacts des champs électromagnétiques sur les citoyens, les animaux et le vivant en général.

Comme vous le rappelez, j'ai pris deux initiatives à ce stade.

D'une part, la fixation de valeurs seuils, à l'instar de ce que la Flandre a développé ou de la recommandation

du Conseil supérieur de la santé, afin d'éviter tout risque pour la santé, en particulier chez les enfants. Ces valeurs limites ont pour but de protéger le public contre les risques éventuels d'une exposition prolongée.

Mais en effet, il est important de ne pas confondre norme et valeur guide. La norme constitue la règle à respecter ou encore le critère auquel se réfère tout jugement. La valeur guide est une valeur d'exposition, mesurable, qui correspond au niveau de qualité d'un milieu qui devrait être atteint et maintenu dans la mesure du possible. Ce niveau de qualité correspond à un niveau d'exposition qui n'entraîne aucun effet pour la santé.

Pour qu'une valeur guide puisse devenir une norme, il faut d'abord s'assurer d'un impact significatif des champs électromagnétiques sur l'environnement et la santé.

D'où ma seconde initiative de faire étudier par des universités, indépendantes, l'impact des champs électromagnétiques des lignes à haute tension sur les humains et les êtres vivants en général, avec des résultats attendus pour l'automne de cette année. Comme le rappelle M. Desquesnes, l'automne se termine le 21 décembre. Notez que cette étude comprendra un benchmark de ce qui se fait en matière normative dans d'autres pays.

Mon idéal est donc bien d'arriver dans un premier temps à un résultat a priori similaire à ce qui se fait en Flandre, région qui nous est la plus proche. Similaire ne veut pas dire nécessairement identique sur les valeurs. J'attendrai les résultats de l'étude et les propositions de mon administration pour prendre une décision définitive sur les valeurs précises. Il s'agit de dispositions qui s'appliqueront à tous les projets de même type en Wallonie. Mon objectif est donc de disposer d'un travail abouti, réfléchi et de qualité.

Je rappelle, une fois encore, qu'à ce stade la procédure entamée ne concerne qu'une révision du plan de secteur, pas encore une demande de permis. Nous pourrions d'ailleurs prendre le temps de lister ensemble le nombre de projets sur le territoire wallon ou une révision du plan de secteur a été entamée, voire finalisée, sans qu'aucun projet concret n'ait vu le jour. Ces projets sont légion.

Ici, rien que la procédure de révision du plan de secteur, si elle avance, et c'est le ministre Borsus qui en décidera, devrait prendre au minimum trois ans. Il me semble donc que le timing est adéquat. Il appartiendra au promoteur du projet de s'assurer que celui-ci s'inscrive dans les règles environnementales en vigueur au moment du dépôt de la demande de permis relatif au projet en tant que tel et non pas la révision du plan de secteur en tant que tel.

On peut évidemment regretter l'absence de normes wallonnes à l'heure actuelle, citer d'autres pays où la

situation est meilleure, ou bien se demander pourquoi des mesures n'ont pas été prises par mes prédécesseurs. Mon approche dépasse ces questionnements et vise surtout à agir et atteindre des résultats, pour que la situation que l'on connaît aujourd'hui ne se reproduise pas à chaque projet de ce type.

Mes deux initiatives devraient donc permettre à la fois d'objectiver les risques, de mieux protéger la population des champs électromagnétiques, de challenger Elia sur chacun des choix opérés, ou sur d'éventuelles mesures d'éloignement, d'évitement ou encore de compensation si le projet devait voir le jour et, le cas échéant, d'avancer sur un nouveau cadre normatif pour l'ensemble du territoire wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je remercie Mme la Ministre pour les précisions qu'elle a pu apporter dans le cadre des différentes questions que je lui avais adressées. Un projet comme celui porté aujourd'hui par Elia est tel qu'il n'en existait pas depuis plus de 40 ans en Wallonie. C'est la réalité. Avant même que la Wallonie existe, c'est à cette époque que remontent les plus anciens projets de lignes à haute tension sur 80 kilomètres. C'est un phénomène nouveau auquel nous devons répondre avec une logique de normes. J'entends que vous voulez vous engager, que vous confirmez les engagements sur ce point. Vous n'avez pas répondu – ou je n'ai pas entendu – sur la mise en œuvre concrète du marché de service public qui sera lancé : quand ? Quel budget ? Quelle est l'administration qui va porter le sujet ? Je reviendrai à la charge, en espérant. Je veux bien vous croire sur parole, Madame la Ministre, mais à un moment donné, il faut donner les éléments pour étayer la concrétisation des engagements qui sont les vôtres.

Par contre, j'entends votre logique de dire que cela doit amener à des normes et vous indiquez que c'est un travail qui devra être fait l'année suivante, en 2022. Par contre, je ne vous rejoins pas sur l'évolution du projet, parce qu'aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, Elia, de son bon droit, estime qu'il n'y a pas de normes en Wallonie, et elle continue à avancer sur son projet. Cette entreprise pourra-t-elle dire à un moment donné : quand on a lancé le projet, il n'y avait pas de norme et donc, j'ai continué à avancer ? Mieux encore, la Région wallonne m'a autorisé à modifier le plan de secteur, pour lancer mes projets. C'est une vraie crainte : il y a un problème de cohérence dans l'action gouvernementale.

J'entends ce que vous nous dites, mais cela doit avoir des répercussions sur les choix du Gouvernement, les options qui sont dans les mains aujourd'hui de votre collègue en charge de l'aménagement du territoire. Et pour être clair, si on fixe des normes, le projet va devoir être revu de A à Z.

Or, vous nous le dites. Il faut arrêter de jouer avec les pieds d'Elia, de lui faire croire que le dossier peut continuer à avancer comme si rien ne changeait dans l'ensemble normatif wallon. Ce n'est pas le cas, il va y avoir des normes. C'est votre engagement. Le gouvernement doit être clair par rapport à Elia, il doit en tirer les conséquences, et il doit dire : je refuse de continuer à laisser avancer le dossier d'Elia tant que des normes ne sont pas fixées en Wallonie face à de nouveaux projets de cette ampleur, pour la protection de la santé humaine, pour la protection de la santé animale, pour la biodiversité.

Je vais déposer une proposition de motion qui dit tout simplement cela, et j'invite tous les groupes politiques présents autour de la table à cosigner cette motion. Elle dit : on n'avance pas dans le projet tant que la Wallonie n'est pas dotée des normes pour protéger efficacement ses citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Ahallouch.

Mme Ahallouch (PS). – La grande crainte des citoyens est que les dés soient déjà jetés. À vous entendre, il y a encore plusieurs étapes avant qu'Elia puisse concrétiser ce projet. Ce qui les inquiète concrètement est de se demander à quoi vont correspondre ces valeurs seuils, ces valeurs guides. Qui va s'occuper de ces mesures concrètement ? Comment ? Quand ? Quel est le recours des citoyens ? Par exemple, si mes informations sont correctes, concernant les antennes GSM, il y a également des normes. Et en réalité, qui mesure que ces normes soient bien respectées ?

J'aimerais aussi vous dire que je suis ravie d'entendre la préoccupation, toutes tendances confondues, pour les effets des ondes électromagnétiques. Il y a environ un an, quand on parlait des électro-hypersensibles, cela prêtait à sourire. Je peux vous dire que je porte le dossier au niveau du sénat, et on enchaîne les auditions d'experts à ce niveau. Je vous invite tous, au travers de vos groupes politiques, à vous saisir également de cette occasion.

Et Madame la Ministre, j'invite votre cabinet à se mettre en relation avec le sénat, vu que cela permettrait par exemple d'éviter plusieurs écueils. Notamment dans les études qui sont menées, il faut savoir que certaines pour lesquelles on a creusé étaient réalisées sur quatre, sept personnes. Est-ce représentatif ?

Jusqu'il y a peu, ce n'était pas pris au sérieux. Je suis ravie de voir qu'aujourd'hui, on peut les considérer un peu comme les canaris dans les mines. C'était cette espèce d'alerte qu'eux avaient, que nous n'avons pas forcément.

J'attire aussi votre attention sur quelques conclusions auxquelles on peut déjà arriver aujourd'hui avec nos auditions, notamment le problème des effets à long terme des ondes électromagnétiques, et de la

multiplicité des sources d'ondes électromagnétiques. C'est une invitation à tous à vous saisir également de cette question.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et également pour votre implication.

Je ne vais pas faire de polémique, mais merci pour l'invitation à Seneffe que vous avez organisée pour le député fédéral et pour moi-même dans le respect des règles sanitaires, et ce, jusqu'au moment où nous étions à l'extérieur.... Puisque, pour vous raconter la petite blague par rapport à Mme Galant, quand M. Borsus est venu, Mme Galant, qui comme vous le savez est dans une majorité MR-Ecolo, la députée wallonne que je suis, et le député fédéral Ecolo n'ont pas été conviés pour des raisons de règles sanitaires alors que, à Soignies, ils avaient pu dialoguer en extérieur. Mais là, il y avait vraiment un respect par rapport aux règles sanitaires très strictes.

Je ne m'en étais pas plus offensée que cela et j'étais restée informée de ce qui avait été dit.

Madame la Ministre, je n'ai pas entendu – mais je pense que cela viendra peut-être un jour par la suite, suite aux réponses que vous aurez par rapport à vos études – que vous alliez prendre langue avec vos homologues de la fédération Wallonie-Bruxelles, notamment de l'enseignement et de la santé.

Je ne doute pas qu'à un certain moment, dans votre calendrier, cela pourra être fait sur base des réponses que vous aurez par rapport à votre étude. Mon groupe restera bien entendu extrêmement attentif à la question comme nous le sommes depuis le début du dossier.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Pour répondre à M. Clersy, je pense que vous ne me connaissez pas bien et qu'il n'était pas question d'ego, mais de faire appel à l'ensemble, des forces vives. Je pense que l'union fait la force.

De plus, vu la sensibilité et la complexité du dossier, il aurait été judicieux de mettre toutes les communes concernées sur le même pied, comme l'a fait le ministre Borsus et non de tenir compte uniquement des majorités communales pour organiser les visites sur les lieux et sur le terrain.

Je peux vous dire qu'au niveau sensibilité les citoyens sont fort sensibles à cette visite qui a été organisée et il y a eu une sélection. Lens est la plus petite commune concernée, commune très rurale et c'est la seule commune de l'arrondissement de Mons-Borinage contrairement aux autres.

Le Wapi, il y a plusieurs communes qui sont concernées, le centre il y a également plusieurs communes qui sont concernées.

Madame la Ministre, je suis quelqu'un de positif, vous pouvez prendre note que je suis disponible et je vais vous organiser une visite sur Jurbise et Lens comme cela vous pourrez vous rendre compte et rencontrer les associations qui sont sur le terrain et qui sont très mobilisées.

Très tôt au début du projet, la Commune de Lens avait organisé une réunion où toutes les tendances politiques étaient représentées pour justement se mobiliser contre le projet de la boucle du Hainaut.

Je terminerai en vous demandant, Madame la Ministre, de venir présenter cette étude en commission quand vous l'aurez à disposition.

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – On sera attentifs à la suite du dossier, ce qui ne m'a pas rassuré c'est ce que vous avez dit au début sur le fait que M. Borsus allait prendre des décisions en son âme et conscience. Parce que le principe de précaution est très important, je pense que vous l'avez souligné. Nous espérons que le Gouvernement dans son ensemble va prendre des mesures qui prennent en compte les considérations environnementales aussi.

Nous serons attentifs à la suite.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – L'indépendance des interlocuteurs qui vont effectuer ces études est un critère très important. Je suis plutôt satisfait que vous nous avez dit que cela allait être des experts universitaires indépendants. Parce que pour rappel, le ministre Borsus lui avait demandé une contre-expertise d'un expert qui n'était pas du tout indépendant.

Cela a été découvert et cela n'a pas été constructif du tout pour la communication avec les associations locales. Cela a même eu un effet très négatif sur les relations entre les gens et les politiques.

À raison, on ne se moque pas des gens.

Nous serons très attentifs à ce que ces études ainsi que ces résultats soient correctement traités. Nous allons cosigner la motion du cdH vu ce qui est demandé. J'inviterais même la majorité à le faire vu les propos des députés de cette majorité.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour ces précisions.

Il faut acter un changement de cap dans le chef de la Wallonie au niveau de la décision que vous avez prise de tenter d'établir des valeurs seuils. C'est un changement de cap extrêmement important qui tranche, encore une fois, avec la position assumée par le passé. J'en reviens aux propos, que j'ai cités tout à l'heure, de Maxime Prévot qui, à l'époque, disait : « Il ne faut pas de normes plus drastiques par rapport à l'électrosensibilité ». Je rejoins ma collègue qui intervenait tout à l'heure en disant qu'il s'agit d'une problématique dont tout le monde doit se saisir, en ce compris le Gouvernement wallon.

Plus globalement, permettez-moi de souligner positivement les deux avancées majeures et les deux engagements que vous avez pris à votre niveau de compétences – j'insiste – qui répondent tout à fait aux préoccupations qui ont été émises par la population et les collectifs. Je formule le souhait que ces engagements puissent amener Elia à revoir son dossier initial.

Je voudrais également pointer deux éléments qui me semblent également déterminants dans votre réponse. D'une part, la méthodologie de travail puisque les valeurs seuils vont être établies sur base d'études qui vont être menées en amont. Il ne s'agit pas forcément de faire un copier-coller de ce qui est d'application en Flandre en la matière, mais d'avoir notre propre analyse des choses, ce qui me semble important. D'autre part, les dés ne sont pas jetés – c'est le message important que je retiens de votre discours – puisque le calendrier de travail permettra clairement à ces valeurs seuils d'impacter très directement le dossier qui nous occupe.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes. La première, motivée, a été déposée par MM. Desquesnes et Dupont (Doc. 461 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Clersy, Wahl et Lepine (Doc. 462 (2020-2021) N° 1).

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA DESTRUCTION DES
INVENDUS NON ALIMENTAIRES ET LES
DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LE COMMERCE EN
LIGNE »**

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES EMBALLAGES DES COLIS
ISSUS DE L'E-COMMERCE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Goffinet, sur « la destruction des invendus non alimentaires et les déchets générés par le commerce en ligne » ;
- Mme Mauel, sur « les emballages des colis issus de l'e-commerce ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Ministre, je reviens sur un sujet que j'évoque régulièrement. Ce matin, nous aurions dû fixer plus en détail les auditions par rapport à ma proposition de décret. Depuis le dépôt de cette proposition, la crise sanitaire a entraîné des changements de comportements dans la manière de consommer de nos citoyens.

Récemment, nous avons appris l'explosion du commerce en ligne. Par conséquent, la demande pour des espaces de stockage s'est envolée. Selon une analyse du marché de Ceusters, 1 644 mètres carrés d'espaces de stockage sont créés chaque jour en Belgique. Cela pose la question des déchets générés, de leur recyclage et de leur traitement.

Quelles sont votre vision et votre analyse de la situation ?

Concernant particulièrement le commerce en ligne, pourriez-vous faire le point sur la mise en œuvre concrète de l'accord de coopération du 4 novembre 2008, modifié le 5 mars dernier ?

La liste des représentants autorisés issus de l'e-commerce a-t-elle été établie ? Si oui, pourrions-nous en disposer ?

Êtes-vous en contact avec vos collègues du Fédéral concernant la problématique de l'e-commerce et les actions de prévention nécessaires pour la gestion des déchets engendrés ?

En ce qui concerne l'interdiction de destruction des biens, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de l'étude que vous avez commanditée, voici plus d'une année, en vue d'aboutir à un accord-cadre volontaire avec le secteur du commerce de détail ? Où en êtes-vous dans les différentes étapes ? De premiers enseignements ou un premier bilan sont-ils déjà disponibles ?

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). – Madame la Ministre, comme ma collègue Mme Goffinet, j'ai pu constater qu'à travers cette crise de la covid-19, le comportement de consommation avait changé et que l'on a affaire à une augmentation énorme au niveau de l'e-commerce. C'est accompagné d'une quantité d'emballages à usage unique accrue.

Ma question se concentre plus particulièrement sur le packaging qui engendre un tiers de la masse globale des déchets. Il est donc important de se tourner vers des solutions plus durables.

Depuis 2019, une entreprise norvégienne propose une alternative. Il s'agit du Packoorang. C'est un packaging réutilisable plus de 500 fois et il représente une réduction des émissions de CO₂ de l'ordre de 430 % par rapport à un emballage à usage unique.

Le Packoorang est fabriqué à partir de polyester recyclé provenant notamment de bouteilles en plastique et de vêtements. Pliable, réutilisable et résistant aux intempéries, il permet d'emballer tous types de colis. Une fois la marchandise réceptionnée par l'acheteur, des boîtes de collecte sont prévues afin de retourner le Packoorang afin qu'il soit réutilisé.

Que pensez-vous de cette innovation écologique ? À l'heure actuelle, quelles pistes d'alternatives zéro déchet aux emballages en plastique à usage unique sont-elles étudiées en Wallonie ? La circularité des emballages est-elle prise en compte dans la stratégie Circular Wallonia ? Quelles mesures comptez-vous mettre en place, en concertation avec le ministre de l'Économie, afin d'encourager les entreprises à utiliser des emballages plus durables ? Vu la dimension internationale que revêt la problématique, quels contacts avez-vous avec vos homologues aux autres niveaux de pouvoirs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames les Députées, les impacts environnementaux du développement du commerce en ligne, qui sont notamment liés à la logistique particulière de ce mode de commerce, au transport à flux tendu ou encore au suremballage doivent être plus cadrés et retenir toute notre attention.

C'est pourquoi le nouvel accord de coopération interrégional du 5 mars 2020 relatif à la prévention et à la gestion des déchets d'emballages intègre dorénavant les personnes qui pratiquent la vente à distance dans la liste des responsables soumis à une obligation de prévention, de reprise et de gestion des déchets d'emballages.

Dans ce cadre, les responsables d'emballages e-commerçants étrangers qui sont membres de Fost Plus ont tous été identifiés.

La Commission interrégionale de l'emballage dispose de la liste de ces responsables. La liste des représentants autorisés que les e-commerçants doivent désigner selon l'article 2 de l'accord est en cours de finalisation.

Par ailleurs, des discussions sont également en cours pour savoir si Fost Plus a l'intention de jouer ce rôle de responsable autorisé pour ses adhérents, cette possibilité étant prévue dans l'Accord de coopération.

Suite à la pandémie de la covid-19, on observe effectivement une augmentation des activités de l'e-commerce. On s'attend donc logiquement à une augmentation des quantités de déchets d'emballages collectés. Je recevrai bientôt les statistiques 2020 des collectes de déchets d'emballages ménagers, qui sont en cours de consolidation, pour évaluer correctement l'ampleur du phénomène.

L'e-commerce est un phénomène international qui n'est pas limité à la Belgique. Pour l'instant, force est de constater qu'il n'y a aucune possibilité réelle pour les autorités publiques belges fédérales ou régionales d'imposer aux e-commerçants l'utilisation d'emballages réutilisables, cette imposition spécifique étant difficile à mettre en œuvre d'un point de vue juridique. Toutefois, les responsables d'emballages sont tenus de soumettre un plan général de prévention tous les trois ans à la Commission interrégionale de l'Emballage, sous peine d'amendes. Ce plan doit notamment fixer des objectifs chiffrés en matière de réduction des quantités de déchets d'emballages.

En outre, dans le cadre de son agrément, Fost Plus doit mener des actions d'information auprès des responsables d'emballages pour promouvoir la prévention et la réutilisation des emballages. Fost Plus a également l'obligation de proposer des mesures pour accroître la part de marché des emballages réutilisables.

Il faut aussi encourager le rôle central du consommateur qui peut privilégier les sociétés qui mettent en place des alternatives aux emballages à usage unique, comme celle du Packoorang que vous mentionnez.

Par ailleurs, la Commission européenne examine la possibilité de compléter les récentes directives déchets en vue de renforcer les exigences en matière de

conception des emballages pour favoriser leur réemploi. Ce type d'action est également prévue au niveau wallon dans le Plan wallon des déchets-ressources.

Des discussions ont été entamées avec le niveau fédéral pour encourager la révision des normes en matière notamment de suremballage et de mise sur le marché d'emballage réutilisable, dans le cadre de la feuille de route « économie circulaire » qui est en cours d'élaboration par les deux ministres fédéraux de l'Économie et de l'Environnement. Des articulations avec la toute récente stratégie Circular Wallonia, que nous venons de valider au Gouvernement jeudi dernier, sont également prévues.

En ce qui concerne l'état d'avancement de l'étude visant à établir un accord-cadre avec le secteur de la distribution, le bureau d'étude en charge des travaux progresse, malgré les contraintes liées aux mesures sanitaires. La phase de diagnostic de la situation, qui repose sur audits de terrain et des enquêtes sectorielles, avait été interrompue par la crise sanitaire et postposée dans le temps. Une réunion est programmée fin de ce mois avec les secteurs pour replanifier les visites de terrain restantes.

Étant donné que la gestion des invendus non alimentaires n'était pas complètement couverte par le champ de l'étude sur l'accord-cadre, une mission complémentaire a été attribuée au consultant en octobre 2020, après consultation d'acteurs économiques. Le 8 janvier, celui-ci a remis une version préliminaire de son rapport de mission à mon cabinet et à mon administration. Les remarques et les commentaires ont été discutés avec le bureau d'études, qui est en train d'effectuer les adaptations nécessaires.

Ce rapport dresse un état des lieux des quantités et de la gestion des invendus non alimentaires en Wallonie, par type d'objets. Selon les estimations, les quantités d'invendus non alimentaires résiduels en Wallonie représenteraient environ 3 500 tonnes et une somme d'environ 45 millions d'euros par an. Environ 20 % de ces invendus seraient donnés. La proportion d'invendus résiduels la plus importante est observée pour les produits culturels, comme les livres.

Ce rapport sera rendu disponible dès que le consultant aura terminé les différentes adaptations demandées. Les informations contenues dans ce rapport viendront utilement compléter les travaux menés sur le terrain, notamment via les audits.

Les prochaines étapes du travail seront consacrées à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques, à la fixation d'objectifs chiffrés en matière de prévention des déchets et à la rédaction d'un premier projet d'accord-cadre avec le secteur du commerce de détail.

Mon cabinet suit activement ce dossier et a encore participé la semaine dernière à une réunion sur le sujet avec l'administration et le bureau chargé des études. Sur

base des conclusions de cette réunion, mon objectif est que la totalité du projet aboutisse d'ici la fin de l'année.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour nous avoir fait état des différentes étapes et des situations. Si le rapport avance bien, nous pourrions très rapidement travailler sur les auditions et revoir les modalités qui étaient convenues dans la proposition de décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Merci, Madame la Ministre. Vous avez confirmé que l'e-commerce en ligne a un impact environnemental global. Je suis heureuse des démarches que vous avez énoncées, entreprises en la matière par le Gouvernement wallon.

Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet, de continuer à suivre le sujet. Je comprends bien qu'une imposition est difficile à mettre en place, vu les problèmes juridiques que vous avez énoncés.

Merci d'avoir donné un délai également pour pouvoir quand on pourra alors attendre l'avancement dans cette matière et renforcer la conception des emballages pour que les déchets soient limités.

M. le Président. – Je vous propose une petite pause technique.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 34 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 39 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'AVENIR DES GOBELETS RÉUTILISABLES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'avenir des gobelets réutilisables ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Madame la Ministre, je suis désolé pour tout à l'heure d'avoir dû vous quitter très tôt, mais j'étais en ligne avec un expert sur les droits de succession pour modifier un décret. Nous en reparlerons, bien entendu.

Depuis le 1er janvier 2021, un arrêté du Gouvernement wallon interdit les ustensiles en plastique à usage unique dans les établissements ouverts au public. Cette mesure est une très bonne chose puisque, chaque année, plusieurs millions de tonnes de plastique se retrouvent dans nos océans. Il était donc temps d'agir à notre niveau.

Malheureusement, la crise sanitaire que nous subissons va à contre-courant de ces avancées en matière de lutte contre la pollution. La précaution sanitaire pousse les autorités à se tourner vers de l'usage unique, jetable, et donc, bien souvent, en plastique pour éviter la propagation du virus : vec, en premier, dans le top 10, les masques en papier se retrouvant sur les parkings, les bords des voiries et dans les océans. Certains experts prônent même l'usage du masque jetable plutôt que le tissu. On constate également le retour du suremballage. Bref, retour à la case départ.

Si un certain assouplissement des mesures sanitaires est envisagé pour l'été ou pour l'automne, nous devons nous attendre à l'organisation de nombreux événements plus ou moins festifs.

Certains organisateurs de tels événements ont déjà embrayé depuis des années et ont investi dans des gobelets recyclables, d'autres s'appêtent à le faire pour faire face à de nombreuses législations.

Si je prends, la ville dans laquelle j'habite depuis un certain la ville a acheté elle-même des gobelets recyclables pour les mettre à disposition des organisateurs d'évènements.

Mais ces gobelets réutilisables constituent aujourd'hui un risque sanitaire non nul puisque l'on ne connaît toujours pas les modalités de lavage sur place de mêmes d'ailleurs que l'usage de verres classiques.

Bref, les gobelets jetables semblent malheureusement la plus mauvaise solution dans le cadre sanitaire actuel.

Une sensibilisation du Gouvernement wallon n'est-elle pas souhaitable ? Cette question ne devrait-elle pas être examinée par les épidémiologistes et les experts ?

Enfin, n'eut-il pas été opportun de reporter la mise en application de cet arrêté pour des raisons sanitaires ?

Sans doute pas de manière globale parce que les emballages dans les grands magasins, et cetera c'est une

bonne chose, il faut que ce soit maintenu, me semble-t-il.

Mais par exemple pour tout ce qui est gobelets, les verres, les couverts, et cetera ne faut-il pas envisager un certain nombre de mesures, bien entendu sur base d'une analyse scientifique ?

M. le Président. – La réponse de Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, la crise sanitaire que nous traversons ne doit certainement pas servir de prétexte à un retour en arrière dans la lutte contre le plastique à usage unique et le suremballage.

C'est également la position de la Commission européenne qui avait été interpellée par les transformateurs de plastique qui ont fait un lobbying assez conséquent.

Ceux-ci mettaient en avant le caractère soi-disant hygiénique et protecteur du plastique pour demander un report de la directive plastique à usage unique voire l'annulation de l'interdiction de mise sur le marché de certains produits plastiques.

Entre-temps, ce caractère soi-disant hygiénique et protecteur a été contesté par de nombreux experts d'ailleurs en charge de la santé qu'au contraire ont montré une propagation parfois plus longue justement du virus sur ce type de récipient.

La réponse de la Commission a été très claire.

Nous maintenons les mesures et les dates de mise en œuvre prévues par la directive.

Je compte agir de même pour l'arrêté du Gouvernement du 18 juillet 2019 portant l'interdiction de l'usage de certains ustensiles en plastique à usage unique dans les établissements ouverts au public, et ce dès ce 1er janvier.

J'attire cependant votre attention sur l'article 2 § 1er de cet arrêté, celui-ci précise que dans le cadre d'événements soumis à autorisation, les récipients en plastique à usage unique pour le service des boissons sont interdits sauf s'ils font l'objet d'une collecte sélective en vue de leur recyclage.

Jusqu'à présent, le recours à des gobelets jetables est donc toujours possible moyennant le respect des conditions précisées dans l'arrêté, donc en particulier leur recyclabilité.

À terme, mon objectif est de poursuivre le développement des alternatives aux récipients à usage

unique, mais comme vous l'indiquez bien entendu dans le respect des conditions sanitaires.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Il faut toutefois investiguer et interroger les spécialistes, épidémiologistes pour savoir comment faire pour la prochaine saison.

Je partage tout à fait les objectifs et je ne demande pas de revenir en arrière, mais il faut tout de même donner une espèce de vade-mecum de l'usage des gobelets recyclables.

Quand on voit dans ces grands événements comment le nettoyage des gobelets se passe, simplement frotter avec une brosse dans un peu d'eau, et tous les gobelets passent dans cette eau même si elle est changée régulièrement. Il y a une analyse à faire de ce côté-là.

Les organisateurs eux-mêmes vont solliciter soit les bourgmestres soit ceux qui accordent les autorisations.

Ils vont certainement mettre dans leurs feuilles de route et dans les demandes d'accord, l'accord sur cette façon d'agir.

Il faudrait sans doute un peu creuser la question pour les grands événements ou les petits événements festifs, collectifs, que l'on aspire à reconnaître tout prochainement.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES RÉSULTATS DE LA
TROISIÈME CAMPAGNE D'ÉVALUATION DE
L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU
6 JUILLET 2017 RELATIF AUX SACS EN
PLASTIQUE »**

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES RÉSULTATS DU
MONITORING DE L'UTILISATION DES SACS
PLASTIQUES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Maroy, sur « les résultats de la troisième campagne d'évaluation de l'arrêté du

Gouvernement wallon du 6 juillet 2017 relatif aux sacs en plastique » ;

- Mme Pécriaux, sur « les résultats du monitoring de l'utilisation des sacs plastiques ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Madame la Ministre, le 1er décembre dernier, je vous interrogeais au sujet des sacs plastiques réutilisables, proposés au prix de quelques dizaines de centimes à la caisse de nos magasins. Je m'inquiétais de voir ces sacs n'être souvent utilisés qu'une seule fois, ce qui ne fait évidemment guère progresser la situation en termes d'objectifs environnementaux.

C'est sur base de ces constats que Delhaize a récemment décidé de supprimer les sacs plastiques réutilisables et de les remplacer par des sacs en papier, 100 % recyclé. D'autres chaînes, comme Colruyt, proposent depuis bien longtemps des caisses en carton ou des casiers repliables, tandis que le sac en coton tente de s'imposer dans d'autres enseignes.

Madame la Ministre, depuis l'interdiction il y a quelques années des sacs plastiques à usage unique, on tâtonne un peu en termes d'alternatives. Le 1er décembre dernier, vous m'aviez indiqué que la troisième campagne de mesures relatives à l'évaluation de l'interdiction des sacs plastiques à usage unique venait de se terminer, que les résultats seraient disponibles en janvier et que vous seriez alors en capacité de répondre à mes questions.

Quels sont les principaux enseignements à retenir des résultats de cette troisième campagne d'évaluation de l'arrêté wallon de 2017, arrêté qui, je rappelle, interdit notamment l'usage de sacs plastiques à usage unique à la caisse des magasins ? Constate-t-on une amélioration concernant l'usage des sacs en plastique réutilisables ? Le nombre de nouveaux sacs vendus en caisse a-t-il diminué ou pas ? C'est l'un des problèmes : beaucoup de citoyens ont tendance à n'utiliser ces sacs qu'une seule fois et à les accumuler. On n'a rien gagné au final. En tout cas, ce n'est pas la première fois que je vous en parle, une étude menée par Greenpeace au Royaume-Uni a démontré que l'on était loin d'un véritable cycle de réemploi de ces sacs.

En décembre dernier, vous me parliez d'une analyse comparative complète qui pourrait éventuellement être effectuée pour évaluer les avantages et les inconvénients des différents types de sacs alternatifs. Envisagez-vous de concrétiser cette idée que vous aviez vous-même formulée le 1er décembre dernier, en réponse à ma question précédente ? Pourrait-on mandater un laboratoire ou une université pour se pencher là-dessus ?

J'avais aussi lancé l'idée à l'époque d'installer, bien évidemment lorsque la pandémie sera derrière nous, des bulles à sacs à la sortie des grands magasins pour éviter un usage unique des sacs réutilisables. C'est un petit peu

comme les boîtes à livres : on viendrait déposer les sacs réutilisables surnuméraires et les gens qui auraient oublié – comme cela m'arrive souvent – d'emporter des sacs avec eux, pourraient se servir. Évidemment, tant que le covid est là, c'est impossible, mais je voulais voir avec vous ce que vous en pensiez.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, concernant l'utilisation des sacs plastiques, vous indiquez en décembre que la troisième campagne de mesures relatives à l'évaluation de l'interdiction des sacs en plastique à usage unique en Wallonie devait se terminer. Les résultats de cette campagne devaient être présentés au comité d'accompagnement en janvier. Comme mon collègue, j'ai attendu février pour vous poser la question.

Disposez-vous dès lors des résultats de ce monitoring permettant de nous éclairer sur le sujet ? Quelles sont les conclusions que vous pouvez nous communiquer ? Cette campagne met-elle en avant une évolution des comportements concernant l'usage des sacs en plastique réutilisables ? Y a-t-il des pistes avancées pour la prévalence du choix d'utilisation entre les sacs en coton, en papier, en plastique 100 % recyclé ou en plastique biosourcé utilisé maintenant par de plus en plus de grandes surfaces, à disposition des consommateurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, le rapport d'évaluation d'une centaine de pages a été transmis à mon cabinet et à mon administration en décembre dernier pour dernière vérification et validation. Il sera prochainement mis en ligne sur le portail environnement. Le rapport contient un nombre très important de données, de graphiques et d'autres informations.

Je ne pourrai donc pas être exhaustive et je vais vous présenter dix principaux éléments d'intérêt, je pense, concernant cette étude.

Premièrement, les conclusions générales du rapport sont positives, dans le sens où la réglementation a permis le développement de l'usage de sacs et d'autres contenants réutilisables.

Deuxièmement, le nombre de sacs de caisse en plastique mis à disposition dans les 80 commerces enquêtés a diminué au fur et à mesure des campagnes de monitoring. Il est passé de 300 000 au printemps 2019 à environ 190 000 à l'automne 2020, ce qui représente une diminution de 37 %.

Troisième principe, l'interdiction donc d'utiliser des sacs plastiques à usage unique pour l'emballage des fruits et légumes a conduit à une quasi-disparition des sacs en plastique, autres que ceux des sacs réutilisables, les sacs de caisse.

Quatrièmement, le taux de conformité global aux dispositions de l'arrêté s'est fortement amélioré entre 2019 et 2020, puisqu'il est passé de 75 % à 90 %. Cette amélioration résulte à la fois d'une augmentation du nombre de commerces qui n'utilisent plus de sacs en plastique – même si cette progression a été contrariée par la crise sanitaire – et du nombre de sacs en plastique qui répondent aux prescriptions de l'arrêté, 83 % des types de sacs conformes à la fin du monitoring contre 71 % au début.

Cinquièmement, sur les 190 000 sacs de caisse mis à disposition les 6 derniers mois, 47 % – donc presque la moitié – correspondaient à des sacs réutilisables de type « cabas », ceux-ci étant plus solides et réutilisables de très nombreuses fois. Le nombre de ces sacs a été multiplié par 2,5 en 6 mois. À l'inverse, le nombre de sacs réutilisables à poignées rapportées, moins solides et moins chers à l'achat a diminué d'un tiers. Cette tendance témoigne du souci des consommateurs, et je m'en réjouis, d'utiliser moins de sacs réutilisables en plastique, mais aussi plus longtemps parce qu'ils sont plus solides.

Sixièmement, lors de la dernière campagne de mesure, les sacs conformes représentaient respectivement 95 % et 99 % du nombre et du poids des sacs mis à disposition. Les sacs non conformes représentent donc un très faible volume de sacs effectivement utilisés.

Septièmement, l'amélioration de la mise en conformité des commerces et des types de sacs est observable à tous les niveaux, quel que soit le type et la superficie des commerces enquêtés.

Huitièmement, la plupart des commerces, 93 %, proposent des alternatives aux sacs en plastique. La plus courante est la fourniture de sacs fabriqués dans d'autres matériaux que le plastique. La plupart du temps, il s'agit de papier kraft. Dans une moindre mesure, on retrouve aussi des sacs non-tissés, des sacs en tissu ou en toile de jute.

Neuvièmement, parmi les alternatives proposées, celle qui a le plus progressé est la mise à disposition de caisses ou de boîtes, puisque cette pratique est passée de 26 % à 44 % entre 2019 et 2020.

Dixièmement, enfin, environ la moitié des commerces non spécialisés et des commerces alimentaires spécialisés autorise leurs clients à apporter leur propre contenant. Permettant là, véritablement, de se passer totalement d'emballages.

En ce qui concerne l'analyse comparative des alternatives aux sacs plastiques, sur base notamment d'une analyse complète du cycle de vie, l'ADEME – Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie – a publié un rapport sur le sujet, dans lequel figure une comparaison des impacts environnementaux de différents types de sacs : papier kraft, sac en plastique réutilisable, sac hybride, sac en coton.

Ce rapport intègre également les résultats de 29 analyses de cycle de vie réalisées dans différents pays. Il m'est impossible de vous synthétiser ici tous ces résultats, mais mon cabinet et mon administration sont en train de les analyser, afin d'évaluer la nécessité de compléter éventuellement l'étude de l'ADEME.

Enfin, Monsieur Maroy, je n'ai pas oublié votre idée des « bulles à sacs » que vous m'aviez soufflée à l'oreille en décembre dernier, et que je trouve très pertinente. J'en ai fait part au bureau d'étude qui prépare le projet d'accord-cadre en matière de prévention avec le secteur du commerce de détail. Il s'agit certainement d'une mesure à intégrer dans la liste des mesures de prévention que nous pourrions mettre en œuvre.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Merci à la ministre pour ses réponses. Notre patience est enfin récompensée. Nous avons enfin les grandes lignes de cette dernière campagne de mesure avec des résultats positifs dont je me réjouis avec vous, Madame la Ministre. On voit que cette interdiction des sacs à usage unique, qui a été prise lors de la législature précédente, s'est assez rapidement implantée concrètement dans les différents commerces. Je me réjouis particulièrement d'apprendre que ces sacs qui avaient pris le relais, à savoir des sacs réutilisables dont la durée de vie n'est pas extrêmement longue, sont de moins en moins nombreux à être vendus pour 10 centimes ou 15 centimes. À leur place, il y a des alternatives qui se font jour : le sac cabas, comme vous l'avez mentionné, qui est, en effet, nettement plus solide, et d'autres alternatives. À ce propos, je lirai les conclusions de l'ADEME, je ne vais pas manquer d'aller rapidement les lire, parce que je pense que le consommateur est encore un petit peu perdu à ce stade. Il ne sait pas très bien encore vers quoi se tourner.

Nous ne manquerons pas – et je suis sûr que ma collègue fera de même – de revenir vers vous pour suivre ce dossier. Mais cela progresse dans le bon sens.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, on constate une évolution rapide des pratiques et des comportements humains, ainsi que chacun va plus vers d'autres alternatives qui ont pris le relais, comme vous l'avez signalé.

Ce qui est aussi assez intéressant est de voir que, dans certains magasins, pour ne pas les citer, mais comme mon collègue a cité aussi différentes firmes, je vais me le permettre : j'ai notamment constaté que, au Delhaize, cela n'a rien avoir avec le sac unique, mais, par contre, les aliments bios maintenant sont marqués, et l'on a abandonné l'emballage plastique pour les aliments bios, et on les tatoue du sigle « bio ». Je pense que c'est un message très constructif et très inventeur.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE ET LES INNOVATIONS
TECHNOLOGIQUES AU SERVICE DU TRI DES
DÉCHETS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'intelligence artificielle et les innovations technologiques au service du tri des déchets ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). – Madame la Ministre, pour recycler des matériaux d'une même nature, il faut – j'enfonce une porte ouverte – d'abord séparer ces matériaux des autres déchets. C'est le cas, par exemple, du plastique et de l'aluminium, deux matières recyclables.

De plus en plus de technologies sont développées pour trier les déchets, et c'est heureux. Le groupe Comet prévoit par exemple d'implanter à Obourg, près de Mons, une chaîne de tri robotique capable de séparer, en un seul passage, une vingtaine de classes de métaux, cela grâce à la technologie novatrice baptisée « Multipick ». Ce nouvel outil traitera chaque année 20 000 tonnes issues du démantèlement de véhicules et d'appareils électroménagers. Rien n'empêche d'utiliser cette technologie pour d'autres applications, peut-être pour le tri des déchets ménagers.

Une autre technologie, appelée « séparateur à courants de Foucault » permet à la machine de tri de séparer les emballages métalliques non ferreux des autres emballages, grâce à un champ magnétique. Ne me demandez pas de vous expliquer comment cela fonctionne, j'ai essayé, mais je n'ai pas tout compris. Cette technologie permet déjà le recyclage des déchets ménagers en aluminium en France, et ce, pour environ 20 millions de Français. C'est dire si cette technologie est implantée là-bas. C'est depuis 2009 de mémoire.

Chez nous, on le sait, le sac bleu est progressivement élargi à de nouvelles fractions en

plastique : c'est le sac P+MC, qui n'est pas encore arrivé partout en Wallonie. Dans le Brabant wallon notamment, notre région à tous les deux, Madame la Ministre, ce sera pour la fin de l'année. Cela qui signifie un tri plus important à effectuer dans les centres de tri. Dans cette optique, des travaux sont en cours pour moderniser les lignes de tri, et de nouveaux centres de tri sont en construction actuellement.

Le recours aux technologies permettra de réaliser le tri chez nous et donc d'éviter qu'il soit délocalisé à l'étranger et que les déchets fassent, ensuite, le chemin inverse, une fois trié.

Madame la Ministre, j'aurais voulu savoir quelle était votre stratégie et, plus globalement, celle de l'ensemble du Gouvernement – parce que ce sont des compétences qui sont un peu mélangées ; on sait que le ministre Borsus est impliqué également – dans le développement des innovations technologiques pour améliorer le tri des déchets, parce que ce n'est pas le tout de dire aux citoyens : « Voilà, dans le sac bleu, vous allez mettre plus de déchets », il faut encore se doter des outils les plus performants pour effectuer le tri et éviter, évidemment, qu'il doive se faire manuellement, parce que c'est tout de même un travail extrêmement pénible.

Avez-vous des informations concernant la technologie ou les technologies qui seront retenues pour les nouvelles lignes de tri des nouveaux centres de tri qui sont en train d'être déployées chez nous en Wallonie pour traiter ce nouveau sac P+MC ?

L'Union européenne, on le sait, nous assigne des objectifs de recyclage tant pour le plastique que pour l'aluminium. La technologie retenue est-elle adaptée au tri des petits éléments en aluminium qui actuellement, je le rappelle, ne sont pas triés, ce qui est un peu ridicule, et qui se retrouve donc dans les mâchefers ? Alors que l'on sait que l'aluminium se recycle très facilement et qu'il faut beaucoup, beaucoup moins d'énergie pour recycler de l'aluminium que pour produire de l'aluminium primaire.

La technologie du « séparateur à courant de Foucault » est-elle présente ou sera-t-elle bientôt présente en Wallonie ? Pourrait-elle être utilisée comme en France pour trier et donc recycler ensuite les déchets en aluminium ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les séparateurs par courant de Foucault sont utilisés depuis de nombreuses années en Belgique, en particulier pour le tri de certains objets métalliques non-ferreux présents dans les sacs bleus PMC.

Malgré le développement et l'installation des techniques de tri de plus en plus performantes, le tri manuel des déchets est encore nécessaire et est toujours appliqué en Belgique. De la qualité du tri dépend la qualité du recyclage, et pour l'instant les technologies ne permettent pas de remplacer totalement le travail manuel pour atteindre la qualité de tri souhaitée.

Le secteur envisage l'intégration de technologies d'intelligence artificielle matures, mais il n'est pas garanti que ces technologies permettront de supprimer totalement le tri manuel.

Actuellement, les petits objets en aluminium comme les capsules de café ou le papier alu ne sont pas acceptés dans le sac bleu, car ils ne sont pas considérés comme des emballages.

Vu leur petite taille, leur séparation nécessite une modification importante de la chaîne de tri, car plus l'objet est petit et plus son éjection de la ligne de tri est difficile à gérer.

Selon les opérateurs, c'est techniquement envisageable, mais la technique de tri à mettre en œuvre est difficile à justifier du point de vue économique vu les faibles tonnages collectés.

Toutefois, les nouveaux centres de tri des P+MC seront équipés d'un séparateur de métaux ferreux au niveau de la ligne de tri des petits emballages de la taille de 5 à 6 centimètres.

Cette ligne doit également prévoir de la place pour l'installation d'un courant de Foucault, afin de permettre la possibilité de trier à l'avenir les plus petits emballages en aluminium.

Néanmoins, vous me permettrez de terminer par cela, l'important est aussi de rappeler que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas et, n'en déplaise à Georges Clooney que j'apprécie par ailleurs, on peut faire du très bon expresso sans capsule jetable en aluminium.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je ne reviendrai pas sur cette polémique, on en a déjà parlé, Madame la Ministre. Vous savez que je ne bois pas de café. Les capsules Nespresso, je ne les utilise pas. Mais, comme je vous l'ai déjà dit lors de ma précédente question sur le sujet, c'est un engouement planétaire. Je sais que vous êtes un petit peu en mission, votre rêve est sans doute d'éradiquer les capsules Nespresso, bonne chance à vous.

En attendant, elles sont bien implantées. Beaucoup de citoyens utilisent ces capsules en aluminium et c'est un peu stupide que cet aluminium parte comme cela à l'incinérateur alors qu'il pourrait être récupéré. Il est

récupéré dans de nombreux pays voisins, dont la France, et ce depuis longtemps.

Je vous l'ai dit dans ma question, l'aluminium se recycle très facilement.

Je plaide, et je sais que mes collègues du MR à Bruxelles-Capitale font de même, pour que l'aluminium soit mieux récupéré dans le sac P+MC. Vous me dites que certaines technologies le permettent ou le permettront bientôt dans nos nouveaux centres de tri. C'est tant mieux.

Merci pour les réponses à propos des technologies qui vont être utilisées dans ces nouveaux outils dont la Wallonie est en train de se doter. Voyons le positif, cela va dans le bon sens. On récupère plus de fractions, j'espère que l'on pourra récupérer l'aluminium bientôt.

Du coup, on peut espérer que le tri manuel – toujours présent – puisse un jour disparaître parce que, comme vous, j'imagine, je suis allé visiter un centre de tri. C'est un boulot extrêmement pénible. C'est le genre de cas d'espèce où la technologie pourrait faire disparaître des emplois qui doivent être extrêmement difficiles à exercer.

**QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES CARTONS
PUBLICITAIRES PLASTIFIÉS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les cartons publicitaires plastifiés ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, la problématique fait régulièrement surface, comme ces petites cartes plastifiées qui apparaissent souvent sur les voitures dans les parkings. Un article récent titrait à ce sujet : « Pubs sur les voitures : retour de l'impunité ».

Pour rappel, le 28 février 2019 le ministre Di Antonio avait décidé de faire passer une série d'infractions en délinquance environnementale. Les communes ne pouvaient plus les inscrire dans leur règlement de police administrative. Les policiers, en théorie, pourraient toujours dresser des PV, mais, comme il n'y a pas de suivi généralement assuré pas la suite, cela en vaut-il la peine ?

La mise en œuvre de la mesure est relativement complexe, s'avère plus complexe qu'imaginée. Il semble

y avoir un certain flou concernant l'application de l'arrêté du Gouvernement wallon.

Les communes renvoient à la Région. La Région aurait indiqué que ces infractions relèvent des agents régionaux, mais surtout essentiellement des agents sanctionneurs communaux. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en ait ? Surtout, comment éviter l'impunité environnementale ?

Une action de sensibilisation vis-à-vis des communes serait-elle appropriée afin d'assurer une meilleure coordination des différents acteurs ? Avez-vous des contacts avec l'Union des villes et communes sur le sujet ?

Enfin, même si l'arrêté du Gouvernement wallon est récent, certaines communes poursuivent cette pratique depuis un certain temps via leur règlement général de police. Disposez-vous de données sur le profil des contrevenants ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, en juin 2016, l'article 6 du décret relatif aux déchets a été modifié pour permettre au Gouvernement de prendre diverses mesures en vue de limiter la production de déchets de papier et de plastique provenant de publications gratuites, de favoriser leur recyclage et de lutter contre les problèmes de propreté publique liés à leur distribution.

Parmi ces mesures, l'interdiction de l'apposition de cartes plastifiées sur les pare-brise et les vitres des voitures est explicitement mentionnée.

Le Gouvernement a pris un arrêté, le 28 février 2019, pour mettre en œuvre cette mesure, arrêté remplacé par un nouvel arrêté le 23 avril 2020, mais sans modification à ce sujet.

Depuis cet arrêté, l'apposition de cartes plastifiées sur les pare-brise et les vitres des voitures est une infraction environnementale de deuxième catégorie, qui peut faire l'objet de poursuites pénales ou administratives.

Depuis, cette infraction ne peut plus être reprise par voie de règlement communal en vertu de l'article D.167 du Livre Ier du Code de l'environnement.

Cette évolution n'impacte pas la compétence des agents constatateurs communaux, qui peuvent toujours constater cette infraction.

En effet, au même titre que les agents constatateurs régionaux, les agents communaux sont compétents pour contrôler, rechercher et constater toutes les infractions

environnementales, qu'elles soient ou non incriminées au niveau communal. Il en va de même pour les agents de police. Par contre, c'est dorénavant le fonctionnaire sanctionneur régional qui est en charge du suivi.

Vu la nature très localisée de ce type d'infraction, je reste persuadée que ces

phénomènes doivent être suivis prioritairement au niveau communal. Ces contrôles ne sont donc pas, en premier chef, du ressort du Département de la police et des contrôles.

Cette clarification sur la répartition des compétences et surtout cette priorité d'action entre les différents niveaux d'agents constatateurs constitueront l'une des actions de la stratégie de répression environnementale, que je propose de vous présenter après son approbation par le Gouvernement, dans les semaines à venir.

Mon cabinet rencontre mensuellement l'Union des villes et des communes et une réunion spécifique sur les infractions environnementales a eu lieu fin janvier. Outre une clarification des rôles, un besoin de formation a été identifié et des sessions de formation pour les agents communaux sont d'ores et déjà prévues. Ce sujet spécifique de la constatation et de la poursuite de l'apposition de ces cartes plastique y sera abordé.

Enfin, pour ce qui est du profil des contrevenants et étant donné le caractère récent de cet arrêté, mon administration ne dispose pas encore de données spécifiques à ce sujet et les statistiques relatives aux infractions relevées auparavant sur base des règlements communaux ne sont pas centralisées.

L'amélioration des statistiques en matière d'infractions environnementales fait également partie des objectifs de la stratégie en préparation.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir rappelé l'historique du dossier et surtout où nous en sommes actuellement. On constate que les communes sont régulièrement préoccupées par la situation et ne savent pas exactement où l'on en est. Merci de l'avoir rappelé et d'avoir clarifié la répartition des compétences.

Vous avez rappelé aussi que vous aviez des rencontres régulières avec l'Union des villes et des communes à ce sujet, je pense que cela est utile.

On est impatient d'entendre la présentation qui sera faite de la stratégie de répression environnementale.

**QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « L'ÉVALUATION DES
INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DES
PLANS WALLONS ET LA CONSTITUTION D'UN
GROUPE DE TRAVAIL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'évaluation des incidences sur l'environnement des plans wallons et la constitution d'un groupe de travail ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, lors de la séance du Conseil des ministres du 21 janvier dernier, un des points de l'ordre du jour abordait les implications de la directive européenne relative à l'évaluation des incidences environnementales de certains plans et programmes en Région wallonne. À cet effet, le Gouvernement a pris acte de la stratégie de travail pour l'élaboration d'une procédure spécifique pour ces plans et ces programmes.

En tant que ministre de l'Environnement, vous avez été chargée de présenter un projet de texte établissant cette procédure. Au même point de l'ordre du jour de cette réunion du Gouvernement était mentionnée la constitution d'un groupe de travail qui aurait donc pour but de créer au préalable cette procédure en question avant qu'elle fasse l'objet d'un projet de texte.

Pourriez-vous nous en dire plus sur la manière dont sera constitué ce groupe de travail ? Auriez-vous des informations à nous fournir quant à sa taille, sa composition et la date voulue de sa mise en place ?

Comme vous l'imaginez, j'ai été interrogé à ce sujet. Des citoyens et experts de tous horizons dans ce domaine d'incidences environnementales peuvent-ils proposer leur participation d'une façon ou d'une autre ? Peuvent-ils contribuer à ces travaux ? Si oui, comment et dans quels délais ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, la thématique des plans et programmes de nature normative a fait l'objet de nombreuses évolutions suite aux différents arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne. La procédure d'évaluation environnementale actuellement menée pour la réfection des conditions sectorielles

relatives aux éoliennes a mis en évidence la nécessité d'ajuster le Livre Ier du Code de l'environnement.

L'enjeu est évidemment l'équilibre à trouver entre le respect des obligations juridiques européennes, la participation du public, que nous voulons conséquente, la prise de décision rapide et efficace que requièrent les thématiques environnementales et, dans la mesure du possible, la simplification.

La démarche que j'ai proposée au Gouvernement vise l'atteinte de cet équilibre, sans placer la Région en situation de défaut de transposition. J'ai donc suggéré au Gouvernement, qui en a pris acte, la constitution d'un groupe de travail pour en examiner la faisabilité.

J'ai chargé l'administration en charge de cette thématique de constituer un groupe de travail intra-SPW. Une première séance de travail est prévue la semaine prochaine. Il est uniquement composé, pour l'heure, d'agents du SPW. En fonction de l'avancée du projet, des consultations pourraient être envisagées, notamment dans le cadre de la fonction consultative.

Sur le fond, la philosophie de travail est la suivante : le travail débutera par un *benchmarking* de la procédure appliquée dans quelques pays européens et par la description de la procédure des plans et programmes telle qu'elle existe actuellement en Wallonie.

Un guide devra également être réalisé dans le but d'identifier les actes normatifs qui sont qualifiés de plans et programmes et qui seront soumis à la procédure d'évaluation des incidences environnementales. Au terme de cette analyse, des propositions de textes modificatifs seront rédigées.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, de nous avoir permis de mieux comprendre cet équilibre que vous recherchez – on le comprend bien – à la fois une prise de décision rapide et efficace et une certaine participation, un engagement de la part du public.

Merci d'avoir rappelé les éléments relatifs au groupe de travail intra-SPW qui va être constitué, mais vous avez précisé que des consultations pouvaient être envisagées. Nous sommes curieux d'entendre quelle sera votre décision à ce sujet.

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES SACS POUBELLES
GRATUITS ET LA TAXE SUR LES
IMMONDICES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les sacs poubelles gratuits et la taxe sur les immondices ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Devin (PS). – Madame la Ministre, en septembre dernier, je vous avais déjà questionnée sur la suppression des sacs gratuits, compensée par une diminution de la taxe d'immondices d'un montant équivalent à la valeur de ceux-ci, faisant en sorte que la mesure soit neutre pour le portefeuille des citoyens.

Vous m'aviez répondu que, une fois en possession des conclusions d'une étude visant à l'amélioration des dispositions en matière de gestion des déchets ménagers, vous prendriez la décision la plus appropriée en ce qui concerne l'octroi de sacs poubelles.

L'an passé, cette année encore, des communes ont obtenu l'autorisation de procéder à une diminution de la taxe en lieu et place de la distribution de sacs gratuits. La Région wallonne a toutefois estimé que ce mécanisme ne pourrait être reconduit à l'avenir.

Les villes et communes doivent préparer l'organisation des modalités de distribution de ces sacs ou tout autre système alternatif équivalent. Il est donc important de pouvoir décider en connaissance de cause pour l'année à venir. Qu'en sera-t-il pour l'année 2022 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, comme je l'ai déjà signalé à plusieurs reprises au sein de cette commission, les résultats de l'étude portant sur la mise en place des observatoires des mesures sociales et des coûts techniques de gestion des déchets ménagers, en lien avec l'application du coût-vérité et l'analyse des règlements taxes, sont attendus dans le courant de ce premier quadrimestre.

L'avancement de l'étude dépend notamment de la fourniture des données de coûts techniques de la part des intercommunales.

Une fois ces résultats connus, ils seront analysés en détail en vue d'adapter la législation actuelle afin qu'elle réponde au mieux aux réalités de terrain.

L'article 3 du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents prévoit, au niveau du service minimum, la fourniture d'un nombre déterminé de sacs poubelles.

Cependant, aucune sanction n'est prévue si la commune ne respecte pas cette obligation. Dès lors, certaines communes n'ont jamais distribué de sacs dont le financement est compris dans le montant forfaitaire de la taxe.

Jusqu'à présent, et à ma connaissance, la tutelle des pouvoirs locaux n'a jamais refusé l'application d'un règlement taxe si celui-ci ne prévoyait pas l'octroi de sacs.

En ce qui concerne la fourniture de sacs poubelles en 2022, dans le cadre du service minimum, je me pencherai sur la question dès que je disposerai des conclusions de l'étude et de toutes les informations utiles, afin de prendre la décision la plus adéquate, en toute connaissance de cause.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les éléments que vous communiquez à travers votre réponse. Bien penser que ce n'est pas le souhait des communes de ne plus distribuer de sacs gratuits, mais les modalités, notamment d'émission de chèques de la part de la Sodexo ne sont plus rencontrés aujourd'hui. On est devant une réalité qui fait que, effectivement, vous avez raison, il faut pouvoir alors adapter la législation en la matière pour répondre au mieux aux objectifs qui sont ceux de la Wallonie.

**QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA PUBLICATION DES
DONNÉES ISSUES DE L'ANALYSE DES EAUX
USÉES »**

**QUESTION ORALE DE M. LENZINI À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA MISE EN ŒUVRE DU
PRINCIPE D'ÉPURATION-IDENTIFICATION
DANS LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Nikolic, sur « la publication des données issues de l'analyse des eaux usées » ;

- M. Lenzini, sur « la mise en œuvre du principe d'épuration-identification dans le traitement des eaux usées ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). – Madame la Ministre, je suis contente de pouvoir enfin vous interroger sur les analyses relatives aux eaux usées, parce que dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire, à chaque fois dans ma question lorsque le mot santé apparaissait, elle était réorientée vers votre collègue Christie Morreale alors que c'est bien un projet qui a été initié par la SPGE en partenariat avec la start-up E-biom. C'est bien de cela qu'il s'agit. Je suis donc heureuse de pouvoir enfin échanger là-dessus avec vous en commission.

Je fais un petit rétroacte, mais vous le connaissez mieux que moi.

Depuis 10 mois maintenant, la SPGE en partenariat avec la start-up E-biom réalise deux fois par semaine des analyses des eaux usées dans plusieurs stations d'épuration wallonnes en vue d'y détecter le virus de la covid-19. La Wallonie a été pionnière et est à la pointe en la matière. Il faut pouvoir s'en réjouir. D'ailleurs, vous avez porté cette expertise au niveau fédéral et c'est désormais Sciensano qui coordonne le projet interfédéral sur la surveillance des eaux usées. Néanmoins, la SPGE continue sa mission d'analyse qui s'exerce sous votre tutelle, Madame la Ministre. Les résultats vous sont d'ailleurs toujours transmis de manière régulière tout comme à d'autres membres du Gouvernement.

À plusieurs reprises et encore récemment, des voix, notamment d'académiques, de professeurs d'universités, de chercheurs, de scientifiques, se sont élevées contre le manque de transparence de Sciensano par rapport à différentes données chiffrées. La question des eaux usées ne fait pas exception.

Au Grand-Duché du Luxembourg, pas très loin de chez nous, ces chiffres sont publiés sur un site internet officiel du LIST – *Luxemburg Institute for Science and Technology* – .

En France, depuis quelques jours, le réseau Obépine de l'observatoire épidémiologique des eaux usées donne aussi accès aux données de ces analyses dans près de trente stations d'épuration sur le territoire français. Si Sciensano ne le fait pas au niveau belge, la SPGE disposant de ces chiffres puisqu'elle est à la source des analyses, pourrait-elle rendre ces données publiques ?

Pourriez-vous, Madame la Ministre, envisager de demander à la SPGE de le faire ? Ou est-ce que la SPGE peut le faire de manière proactive ? Quelle impulsion pouvez-vous donner par rapport à cela ?

Ainsi, des scientifiques et des chercheurs pourraient se saisir de ces données et travailler dessus et

éventuellement affiner les modèles statistiques et prédictifs actuels. De tels outils, je sais que le caractère prédictif fait encore l'objet de la plus grande prudence, mais l'open data permet de développer toute une série d'applications et pourrait nous permettre d'avoir une réaction plus rapide d'utiliser ces données comme un des indicateurs pour une meilleure maîtrise de cette épidémie.

Depuis le début, on a l'impression que l'on court après ce virus et donc on aurait un outil pour anticiper puisque c'est ce qu'il se passe dans les eaux usées, nous permet de savoir avec sept à 10 jours d'avance où se situe la propagation du virus dans la population.

M. le Président. – La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

M. Lenzini (PS). – Je vais réduire mon introduction puisque Mme Nikolic a très bien positionné le problème.

Je vais juste dire ceci en guise d'introduction.

Madame la Ministre, l'analyse des eaux usées pour détecter le virus responsable de la Covid-19 est de plus en plus utilisée.

On mesure combien ces informations pourraient être pertinentes dans la gestion de l'épidémie.

De son côté, la Wallonie a développé une expertise de pointe avec la SPGE et la start-up e-Biom pour analyser nos eaux usées dans les stations d'épuration depuis le mois de mai.

Tout cela a déjà été dit.

Des projets semblables à ce qui se pratique dans d'autres pays européens sont-ils en cours d'analyse ou en cours d'application dans notre région ?

Ceci est ma première question.

Et pour le reste, je voudrais intervenir par rapport à un process un peu particulier. Madame la Ministre, vous vous êtes déjà exprimée sur le process Medix. Medix est un système développé par John Cockerill, et que vous estimiez il y a quelques semaines, quelques mois assez prometteur.

Je rappelle brièvement de quoi il s'agit. À la base, ce process Medix est conçu pour traiter les micropolluants pharmaceutiques qu'on retrouve dans les eaux usées des hôpitaux, il s'est avéré que la membrane utilisée par le système d'épuration pilote qui est installé à l'hôpital Saint-Pierre d'Ottignies permettrait de retenir certains virus, dont notamment celui dont on parle beaucoup, celui dont il est encore question aujourd'hui c'est-à-dire le virus responsable de la covid-19.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur cette méthode d'épuration-identification ?

Vu le potentiel médical et environnemental de cette méthode dans la lutte contre la covid-19, mais de manière plus large au niveau de la qualité des eaux wallonnes en général, envisagez-vous, Madame la Ministre d'incorporer cette technologie aux process classiques des stations d'épuration wallonnes ?

Merci pour les informations et les précisions que vous voudrez bien m'apporter.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

(M. Janssen, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, en Wallonie, une expertise a rapidement été développée, vous l'avez dit, par la start-up e-Biome à la demande de la SPGE pour analyser la charge virale des eaux usées laquelle est maintenant mesurée chaque semaine à l'entrée de 16 de nos stations d'épurations.

Depuis novembre 2020, Sciensano finance et pilote au niveau interfédéral cette surveillance prévue pour une durée de deux ans.

Mon cabinet s'est réuni avec le commissaire covid wallon, le cabinet de la ministre de la Santé, du ministre-président pour faire le point sur cette question.

Actuellement, les résultats sont transmis aux scientifiques chargés du suivi de l'épidémie au niveau fédéral.

Je vous invite donc à questionner le ministre fédéral en charge de la Santé pour connaître l'usage précis que fait Sciensano de ces différentes données.

Les commissaires du Gouvernement m'ont également informé de débats au sein du Conseil d'administration de la SPGE concernant l'accès à ces données.

Certains pays ont fait le choix d'une publication totale des données, d'autres ont décidé d'arrêter de le faire vu les compétences requises pour analyser et interpréter ces données.

Personnellement, je n'ai aucune contre-indication bien entendu à leur publication. Je prends note cependant du souhait des personnes en charge de la gestion de crise de centraliser la gestion de la publicité de ces données au niveau fédéral et surtout que celles-ci, si elles sont bien sûr accessibles aux scientifiques, puissent être encadrées par des organismes scientifiques qui coordonnent bien la lutte contre la pandémie et non

pas par l'organisme émetteur des données qui est en l'occurrence la SPGE.

En effet, si l'on doit saluer, et je le fais aujourd'hui, et reconnaître l'approche proactive de la SPGE, il faut rappeler qu'il s'agit d'une société active dans le secteur de l'eau notamment chargée de coordonner l'épuration des eaux.

Son domaine d'expertise n'est donc nullement la lutte contre la pandémie dont la gestion pour ce qu'il relève de la communication revient aux experts et aux responsables politiques en charge de la santé.

Je plaide donc pour que la question de la diffusion des données soit gérée au niveau national, au niveau du groupe interfédéral.

L'objectif est que ces chiffres, récoltés de manière très spécifique, puissent être interprétés avec justesse et efficacité, et que nous évitions la cacophonie que nous entendons parfois dans le domaine de la lutte contre la pandémie.

Quant au système Medix, dont j'ai déjà pu parler par le passé, il se base sur une nanofiltration membranaire permettant de retenir des polluants de très petite taille et notamment les virus. Ce sont d'ailleurs ces membranes de nanofiltration qui permettent à e-Biom de concentrer le virus en laboratoire.

Cependant, la présence du SARS-CoV-2 dans les eaux usées épurées n'est pas identifiée comme un facteur de risque ou de propagation du virus. C'est important de le souligner. Il semble qu'il soit dégradé par l'activité microbienne qui règne dans les stations d'épuration publiques.

Vouloir se focaliser sur une élimination du virus à ce niveau ne paraît dès lors pas pertinent puisque cela n'aurait pas ou peu d'effets en termes de propagation de la contamination.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Si je m'adressais à vous, c'est justement parce que, au niveau fédéral, cela n'a pas l'air de fort bouger et que la SPGE est propriétaire de ces données. Il n'y a rien dans la convention qui la lie à Sciensano qui l'empêche de publier ces informations et de les rendre publiques.

J'entends bien que la SPGE n'est pas le bras armé de la Wallonie au niveau de la gestion de la crise sanitaire. Il serait peut-être intéressant de voir si ces données sont déjà utilisées au niveau de l'AViQ, mais c'est un autre débat.

Ma demande concerne l'*open data*, qui permet de mettre en accès public des données dont on dispose pour permettre à d'autres de les approprier, de les

exploiter, de les étudier, des les utiliser et de les transformer. Cela permet énormément d'opportunités. Il y a des exemples, comme la Ville de Bordeaux, qui a mis toute une série de données en *open data* et qui a permis des développements d'applications et autres qui ne sont pas à la base le *core business* d'une entité publique non plus.

Si j'entends bien, vous ne comptez pas donner cette impulsion, mais rien n'empêcherait la SPGE de le faire en l'état.

M. le Président. – La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour la réponse spécifique à mon questionnement plus technologique et j'en prends bien acte.

Je me doutais bien que ce n'était pas dangereux au niveau des eaux résiduelles et des eaux de surface que de laisser le résidu de filtration s'écouler. Cette technologie Medix de nanofiltration peut être intéressante.

Je reviendrai sur d'autres applications plus tard.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES BROyeurs À MÉTAUX »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les broyeurs à métaux ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, en septembre 2020 se clôturait une série d'études environnementales poussées qui ont été menées autour des broyeurs à métaux de Courcelles et d'Obourg.

À Courcelles, les analyses ont montré les effets additionnés de deux réalités bien distinctes : d'une part, une pollution historique et, d'autre part, un rejet de poussières plus récent localisé autour du broyeur et montrant une présence de PCB.

Dans ce cadre, des mesures de précaution ont été recommandées aux riverains.

Lors de la commission du 29 septembre 2020, vous m'aviez indiqué qu'une concertation était en cours avec l'ensemble du secteur.

Pourriez-vous m'en dire un peu plus sur les avancées que vous avez pu engranger à la suite de ces rencontres qui visent à réduire les émissions de polluants ?

Par ailleurs, pourriez-vous me détailler l'évolution de la situation au niveau de l'installation des filtres sur l'ensemble des broyeurs présents en Wallonie ? C'est une avancée considérable en la matière.

Qu'en est-il des avancées au niveau européen ? Je sais que vous avez pris également des initiatives à ce niveau.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, le dialogue entre le secteur des broyeurs à métaux, représenté par la fédération Denuo, et les acteurs publics, à savoir le SPW ARNE, l'ISSeP et l'AWAC, se poursuit. Une réunion s'est encore tenue la semaine dernière à ce sujet.

Cette concertation et cette coordination, que j'ai imposées entre les acteurs publics, ont surtout permis de renouer le dialogue, alors que, auparavant, les démarches se faisaient surtout par le biais d'écrits et de démarches en justice.

Si une évolution normative n'est pas comprise, elle est souvent contestée, d'autant plus lorsque le dialogue est rompu. Avoir un dialogue n'empêche en rien une ambition environnementale forte et cet exemple le montre bien.

Sur le fond, ma position n'a pas bougé et les nouvelles normes de rejet d'émission, canalisée et diffuse, sont toujours bien d'application.

À côté des moyens pour monitorer la situation et garantir la santé des citoyens, j'ai dégagé des moyens pour accompagner le secteur dans son évolution en tentant d'identifier les matériaux broyés qui engendrent cette pollution.

Le lancement de cette étude sur la caractérisation des flux entrants dans les broyeurs a pris du retard par défaut de soumissionnaires. Dès lors, j'ai proposé au Gouvernement de la confier à l'ISSeP. La décision devrait être avalisée dans les prochains jours.

Les résultats de l'étude devraient être disponibles dans le courant du premier semestre 2022. Les résultats devraient aider le secteur dans la maîtrise de ses émissions en écartant du broyage un maximum de produits contenant les polluants concernés.

Afin de respecter les nouvelles normes, plusieurs broyeurs ont déjà installé des filtres au charbon actif permettant de réduire les émissions de POP's. Il s'agit des sociétés Keyser & Fils et de Cometsambre sur ses

deux sites, à Châtelet et Obourg. La société Derichebourg à Marchienne-au-Pont a mis en place une installation pilote au charbon actif et le filtre définitif est en commande. La société Ecore à Aubange a commandé un système du même type qui devrait être installé en novembre 2021. Enfin, les sociétés BST à Engis et Dubail à Beez renseignent des systèmes de filtration de type cyclone qui sont les systèmes de filtration d'origine.

Au niveau européen, des contacts ont également eu lieu entre mon administration et la DG ENVIeS. De mon côté, comme déjà signalé, j'ai également eu un contact avec le commissaire européen de l'Environnement en septembre dernier afin de le sensibiliser à la question et faire en sorte que l'avance prise par la Région wallonne sur cette problématique puisse aussi servir à d'autres États membres au niveau européen.

Cependant, à ce stade, le commissaire m'indique qu'il est impossible d'accélérer la révision du BREF, le Best Available Techniques Reference Document, en dehors des processus prévus. La Commission européenne est également informée via le système de rapportage PRTR des polluants émis par les industries. La Région wallonne est précurseuse dans les limites qu'elle a fixées pour l'émission des POP et sera donc probablement l'exemple sur lequel le prochain BREF sera établi.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

Je note positivement une première avancée dans le domaine avec la pose de ces filtres ; du moins, dans une série d'entreprises qui travaillent sur le broyage des métaux.

J'entends que ce mouvement doit s'accompagner d'autres mesures concernant la limitation des flux au niveau des broyeurs. C'est une question importante au niveau des polluants, mais aussi au niveau des explosions dont sont parfois victimes nombre de riverains aux alentours des sites. Le tri ne se fait parfois pas en amont, ce qui suscite malheureusement ces explosions.

On restera attentif aux avancées que vous pourrez engranger à travers le dialogue que vous entendez mettre sur pied avec le secteur.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE RAPPORT DE
GREENPEACE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR EN
WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA MESURE DE LA QUALITÉ
DE L'AIR ET LA POSITION DE GREENPEACE »**

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES ACTIONS DE
GREENPEACE RELATIVES À LA QUALITÉ DE
L'AIR »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Fontaine, sur « le rapport de Greenpeace sur la qualité de l'air en Wallonie » ;
- M. Dupont, sur « la mesure de la qualité de l'air et la position de Greenpeace » ;
- M. Matagne, sur « les actions de Greenpeace relatives à la qualité de l'air ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). – Madame la Ministre, selon l'ONG Greenpeace, la Wallonie mesurerait mal la pollution atmosphérique et, par conséquent, les données communiquées à l'Europe ne seraient donc pas représentatives de la réalité.

Ce n'est pas moi qui le dis. En effet, cette ONG regrette que les stations fixes, c'est-à-dire les stations de mesure de la qualité de l'air, ne soient pas situées dans les zones où le trafic serait plus dense. De plus, elle affirme que la carte officielle de modélisation de la Cellule interrégionale de l'environnement confirme que certaines rues étroites, où stagne la pollution de l'air, ne seraient pas prises en compte.

Cette situation, si elle est avérée, bien qu'elle représenterait un danger pour la santé de nos citoyens, engendrerait, en plus, une communication erronée des données à l'Europe, comme le prévoit la réglementation.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance du communiqué de Greenpeace ? Avec votre collègue en charge de l'Environnement, comptez-vous revoir la méthodologie qui est remise en cause par cette ONG ?

Pouvez-vous nous rassurer que la Wallonie respecte bien les normes relatives à la pollution atmosphérique ?

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, le 28 janvier, le verdict sur le cas opposant Greenpeace à la Région wallonne concernant la qualité de l'air est tombé : la juge estime que la Wallonie respecte les obligations européennes. Greenpeace n'abandonne cependant pas la lutte pour la santé des citoyens wallons et envisage de nouvelles démarches juridiques.

L'ONG reproche à la Région de ne pas mesurer de façon représentative la pollution de l'air, notamment en ville, ses stations fixes n'étant pas situées dans des zones à fort trafic.

« Ce jugement en faveur de la Région wallonne n'est sûrement pas une victoire pour les citoyens et citoyens wallons qui ne savent pas ce qu'ils respirent. Nous le déplorons et nous n'en resterons pas là », déclare Élodie Mertz, experte chez Greenpeace.

« Dans des procès similaires dans d'autres pays ou dans celui que Greenpeace mène contre la Région flamande, les juges ont été très clairs : la qualité de l'air doit être mesurée et rapportée à l'Europe de façon la plus représentative possible, et pour cela, tous les outils de mesure reconnus, pas seulement les stations fixes, peuvent être utilisés ».

Aucune mesure forte n'est annoncée ni à l'échelle de la Région ni dans les grandes villes wallonnes pour s'attaquer de front à la pollution que représente le trafic motorisé, qui impacte la santé et le climat.

« L'enjeu est de santé publique : si la pollution de l'air est mal mesurée, elle est sous-estimée dans les chiffres, tout en continuant, dans les faits, à endommager de façon invisible la santé des Wallons, surtout des plus faibles ».

Madame la ministre, mes questions sont les suivantes.

Allez-vous mesurer l'air de façon plus représentative, en concertation avec Greenpeace ou avec d'autres acteurs ? Lesquels ?

Confirmez-vous que les stations fixes destinées à mesurer l'air en Wallonie ne sont pas bien situées, ne sont pas situées dans des zones à fort trafic ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, je vous interrogeais, le 12 janvier dernier, sur la qualité de l'air

en Wallonie et vous avez alors eu l'occasion de nous présenter un état des lieux et des pistes d'actions.

Depuis lors, nous avons appris que le Tribunal de première instance de Namur vient d'estimer que les mesures de qualité de l'air transmises par la Région wallonne à l'Europe sont suffisantes et que les obligations européennes sont respectées. Cela fait suite à la mise en demeure par l'ONG Greenpeace adressée, en 2017, à la Wallonie au sujet de la mesure de la qualité de l'air en Région wallonne.

Greenpeace continue à demander que les mesures de qualité de l'air correspondent davantage à la réalité, expliquant, par exemple, que les stations fixes ne sont pas situées en zones à fort trafic.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce jugement du tribunal et quelle en est votre analyse ? Êtes-vous informée d'autres démarches juridiques que l'ONG souhaiterait réaliser ? Êtes-vous en contact avec l'ONG et quelle est votre position quant à leurs revendications ?

Avez-vous l'intention également de prendre de nouvelles mesures en matière de mesure de la qualité de l'air dans notre Région, et ce, afin que cela corresponde davantage à la réalité, comme le suggère Greenpeace ?

Je vous remercie pour vos précisions.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos différentes questions.

La qualité de l'air est un sujet central pour la santé publique et la santé de nos concitoyens. Je rappelle que la pollution de l'air fait encore aujourd'hui à peu près 10 à 12 000 morts par an en Belgique. C'est absolument un problème majeur de santé publique.

Dans le contentieux qui oppose Greenpeace à la Région wallonne depuis 2017, le jugement du tribunal de première instance de Namur a été rendu le 26 janvier dernier.

Le Tribunal a estimé que la Région wallonne respectait la directive européenne sur la qualité de l'air ambiant et qu'elle mesurait la qualité de l'air de manière représentative, comme exigé par la directive. Les arguments de la Région ont donc été validés, d'un point de vue juridique, en tous points par le tribunal.

Bien évidemment, tout cela n'empêche nullement la Région ni de mesurer la qualité de l'air dans de nouveaux emplacements ni de prendre d'autres mesures là où le trafic est important pour améliorer la qualité de l'air.

Ainsi, nous avons entrepris les démarches afin d'installer deux nouvelles stations permanentes liées au trafic, l'une à Charleroi et l'autre à Liège, mais également une station urbaine à Namur. Ces stations mesurent les oxydes d'azote, les particules fines, PM10 et PM2,5 et le carbone suie que l'on appelle également le *black carbon*.

Je ne reviendrai pas en détail ici sur les autres actions complémentaires de mesure, de modélisation, d'information et d'amélioration de la qualité de l'air déjà évoquées en commission pas plus tard que le 12 janvier dernier.

Je vous renvoie néanmoins, Monsieur Dupont, puisque vous semblez oublier l'ensemble des mesures que la Région a prises en matière de qualité de l'air sur trois grands éléments. Premièrement en matière d'accès à l'information, la mise en place du site wallonair.be qui est un événement crucial pour donner accès à nos concitoyens à cette information. Deuxièmement, la production et la pause de 350 microcapteurs dans l'ensemble des communes wallonnes qui est toujours prévue dans le courant de cette année. Troisièmement, des projets complémentaires relatifs à la science citoyenne pour compléter ces données fixes de données mobiles qui seraient élaborées à travers le soutien des citoyens. Enfin, du point de vue de l'action, je vous rappelle également le décret qualité de l'air de 2009 qui vise aussi l'interdiction des véhicules les plus polluants à partir de 2023.

La Région wallonne agit, nous continuerons à le faire parce que, je le rappelle, c'est un élément essentiel pour la santé publique.

À ce stade, je ne suis pas informée des démarches juridiques qui seront entreprises par Greenpeace. Je reste néanmoins disponible et je les solliciterai d'ailleurs en ce sens pour discuter avec eux de ces différents éléments vu notre objectif commun d'améliorer la qualité de l'air pour les Wallonnes et les Wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses complètes.

Nous sommes bien d'accord que la qualité de l'air est un sujet central et je sais que vous y êtes sensible.

Votre dernière phrase disant que vous allez prendre contact avec Greenpeace me semble plus qu'opportune. C'est trop facile de sortir des chiffres et de sortir des choses sans pour autant apporter une preuve de tout ce qui est dit. Je pense que cette concertation sera dès lors la bienvenue.

La Région wallonne agit, vous avez dit cela. Je confirme qu'il en est ainsi pour la Région wallonne, dans son ensemble ; que vous et vos collègues ministres

et que les parlementaires, nous sommes tous attentifs, et cela ne doit pas changer dans les années à venir.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Je n'ai pas oublié Wallonair, mais si, comme Greenpeace dit, les capteurs sont au mauvais endroit, Wallonair ne fonctionne pas comme il faudrait. Maintenant, si l'on installe 350 microcapteurs, c'est certainement une bonne nouvelle. J'imagine que ces microcapteurs se retrouveront également sur Wallonair.

Dans tous les cas, je pense que la première chose, c'est de prendre contact avec Greenpeace et de discuter avec eux et de voir leur demande concrète. Je ne peux que vous inviter à continuer dans ce sens.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je remercie la ministre pour toutes ces précisions.

Dix à douze mille morts par an, c'est énorme. C'est la raison pour laquelle, notamment, je plaide pour la mise en place d'infrastructure qui permettent le développement de véhicule à zéro émission, mais aussi d'installation de chauffage propre et de qualité dans le bâti résidentiel et dans le tertiaire.

J'en profite, Monsieur le Président, d'avoir la parole, pour réinterroger sur le fait que l'on s'arrête déjà maintenant : puisque l'on doit déjà faire une pause de 13 heures à 16 heures 30, ne peut-on pas essayer d'avancer encore un quart d'heure ou votre position est-elle définitive ?

M. le Président. – Ma position est définitive comme vous le dites puisque je viens de renvoyer M. Wahl en lui disant que la reprise de nos travaux sera effective à 16 heures 30. Nous débiterons par la question 26 ou je sais que vous êtes directement concerné.

Nous reprendrons nos travaux à 16 heures 30 minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 45 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 33 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

**QUESTION ORALE DE M. WAHL À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES LIMITEURS DE DÉBIT
D'EAU »**

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA PRÉCARITÉ HYDRIQUE »**

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA PRÉCARITÉ HYDRIQUE »**

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES LIMITEURS DE DÉBIT
D'EAU »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Wahl, sur « les limiteurs de débit d'eau » ;
- M. Dupont, sur « la précarité hydrique » ;
- M. Matagne, sur « la précarité hydrique » ;
- M. Matagne, sur « les limiteurs de débit d'eau ».

La parole est à M. Wahl pour poser sa question.

M. Wahl (MR). – Madame la Ministre, vous avez récemment, lors d'une commission, annoncé que vous souhaitiez mettre définitivement fin à l'usage des limiteurs d'eau. Ceux-ci ont déjà été suspendus pendant la crise covid.

La précarité hydrique est un réel problème à l'instar de toute la problématique de l'énergie électrique et l'on sait que nous travaillons sur un texte. Une proposition a été déposée – et nous reviendrons bientôt à cet égard – en ce qui concerne la manière d'encadrer le problème des coupures d'électricité.

Nous sommes dans un contexte tout à fait similaire sur l'analyse du problème de la précarité, mais je ne vous cacherai pas que j'ai été un peu surpris d'apprendre que vous proposiez de pérenniser la mesure actuellement en vigueur par l'effet de la crise covid. Je répète à nouveau que c'est une bonne chose. La mesure est louable, mais j'ai été un peu surpris parce que je ne voyais pas très bien quel était le cheminement.

Les sociétés de distribution d'eau ont-elles été consultées ? A-t-on vu le côté pratique ?

C'est pour cela que je fais la distinction avec le problème de l'énergie électrique : en la matière, il existe, d'une manière plus pérenne que dans le cadre de la crise covid, différents mécanismes actuels.

Il est évidemment inacceptable que des gens ne puissent plus avoir accès à l'eau puisque c'est une nécessité tout à fait essentielle.

Y a-t-il eu un accord à ce propos en Gouvernement ?

Il y a surtout des mécanismes de soutien, qui fonctionnent, qui sont toujours d'actualité et qui permettent de rencontrer la problématique que l'on connaît aujourd'hui, notamment par le Fonds social de l'eau et l'intervention des CPAS. Il y a donc tout un mécanisme actuellement mis en place et il y a aussi la mise en place des tuteurs énergie.

Il y a donc encore des fonds qu'il est possible d'utiliser avant d'en arriver à cette mesure qui, certes, est louable.

Parmi les gens qui ne paient pas l'eau, il y a ceux qui sont dans la précarité. On doit y être particulièrement attentif et veiller à ce qu'ils n'en soient pas privés d'une manière ou d'une autre. J'en suis totalement d'accord.

Cependant, annoncer que l'on va suspendre toute mesure de coupure possible, attention, parce que, malheureusement, dans la vie, il n'y a pas que d'honnêtes gens. Il y a parfois des gens qui, tout simplement, ne veulent pas payer parce qu'ils ne paient pas et parce qu'ils ont décidé de ne pas le faire alors qu'ils en ont parfaitement la possibilité. Attention à bien viser les personnes qui sont dans une situation de précarité que la solidarité et la vie en société nous amènent à devoir aider.

Indépendamment des circonstances de la crise covid, mon questionnement est de dire : doit-on aller plus loin que les mesures existantes, d'autant plus que, apparemment, celles-ci ne sont pas arrivées au terme des possibilités ?

Voici la question que je souhaitais vous poser, Madame la Ministre, et je vous remercie d'avance pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, mon intervention n'ira pas dans le sens de l'intervention précédente.

Nos séries d'auditions sur la précarité hydriques sont finies. Nous avons la chance d'avoir des orateurs de

talent, des personnes de terrain, et d'avoir un large spectre de la précarité hydrique en Wallonie.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation n'est pas bonne. On a appris qu'un Wallon sur cinq est en précarité hydrique. On a appris également une possible précarité hydrique cachée puisque celle-ci touche à l'intime et que, pour une partie des gens, il est difficile de s'annoncer en précarité hydrique. On a aussi appris qu'il y a encore 1 100 limiteurs en place. Il n'y a plus qu'une seule ville en Wallonie où il y a encore des baignoires publiques, à savoir à Tournai.

Par ailleurs, contrairement à ce que dit M. Wahl, la coupure d'eau existe toujours dans la loi. La précarité hydrique n'est pas que les limiteurs d'eau.

Nous avons salué la position de la ministre lors de ces auditions. Les propos de M. Wahl me font un peu peur, et j'attends de voir la réponse de Mme la Ministre là-dessus. Nous ne pouvons que nous joindre à cette proposition de suppression des limiteurs. Cela fait un an que nous la demandons.

Nous serions heureux que, sous cette législature, nous y voyions la fin. Ceci ne suffira pas à lutter contre la précarité hydrique. Comme je l'ai dit, 19 % de Wallons sont en précarité hydrique. C'est dû à d'autres facteurs, pas que le limiteur d'eau, comme le coût de l'eau, le fonctionnement du système coût-vérité de l'eau, en fait, comme le disait M. Riccardo Petrella lors des auditions, à une logique de marchandisation de l'eau. L'eau est un bien commun, un bien comme l'air. Doit-on le considérer comme une marchandise ?

Madame la Ministre, on a une proposition. Seriez-vous favorable à la gratuité des 15 premiers mètres cubes d'eau par personne ? En termes plus simples, comme l'OMS le dit, pour boire et satisfaire ses besoins d'hygiène, chaque personne a besoin chaque jour de 20 à 50 litres d'eau. Notre proposition que je soumets ici, c'est de 15 mètres cubes d'eau, c'est l'équivalent d'à peu près 40 litres d'eau par jour.

Par ailleurs, deuxième question, comment allez-vous résoudre la sous-utilisation du Fonds social de l'eau ? Cela rejoint en partie les éléments de mon prédécesseur, puisque, effectivement, l'année dernière, nous avons baissé un peu, nous étions à 78-79 % de l'utilisation du Fonds social de l'eau. En règle générale, nous arrivons au-dessus des 80 % ou tout juste. Il y a effectivement une sous-utilisation du Fonds social de l'eau. Je pense qu'il y a des pistes de solution, notamment dans les tuteurs énergie.

Lors des auditions, vous aviez d'ailleurs commencé votre intervention sur le fait que le plafond de l'obligation d'utilisation à 80 % du Fonds social de l'eau avait sauté. J'ai vraiment une question, parce que je ne retrouve pas, dans les notifications du Gouvernement, cette décision. Vous aviez annoncé que cela avait été pris au Gouvernement juste avant les

auditions. Je veux juste savoir si vous pouviez dissiper mes doutes : cela a-t-il vraiment été pris ? Est-ce acté et y a-t-il un moyen de retrouver l'acte ?

Autre question : quels contacts avez-vous pris avec votre collègue le ministre du Budget, notamment pour faire baisser le prix maximum de l'eau pour ne pas le faire fonctionner sur le système coût-vérité ou via l'indexation ?

M. le Président. – La parole est à M. Matagne pour poser ses questions.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, j'avais effectivement déposé deux questions que je vais traiter en une seule, si vous le voulez bien. Comme cela, ce sera plus facile pour Mme la Ministre.

Nous avons participé à des auditions, les 14 et 28 janvier derniers, concernant la précarité hydrique, auditions relativement intéressantes. Je pense que tout le monde en tirerait quelque chose.

Au terme de ces auditions, vous vous êtes engagée à examiner l'ensemble des propositions émises et à nous revenir avec un plan global d'action. Vous avez aussi indiqué ne pas vouloir vous presser. J'aimerais savoir, dans un premier temps, quand vous pourrez nous présenter ce plan. Que comptera-t-il comme lignes directrices ?

Vous avez aussi, M. Wahl l'a dit, annoncé la fin définitive des limiteurs d'eau. À peu près tous vos collègues ont tapé leurs bras en l'air dans la pièce pour saluer cette grande décision. Je pense que si c'était si simple, sans doute que d'autres l'auraient fait avant vous. Qu'importe, la mesure visant à aider un public précarisé est louable. Je tiens à la saluer, comme je l'ai fait en commission. Je tiens aussi à ce que cette proposition soit réaliste et réalisable. Comment, de manière générale, allez-vous mettre en œuvre votre plan d'action pour parvenir aux objectifs que vous nous avez présentés en commission ?

Je vous remercie d'avance pour vos précisions.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, j'aimerais d'abord souligner que, depuis la rédaction de la DPR, il y a eu, en Wallonie, tout un cheminement de discussions sur la précarité hydrique qui s'est encore accentuée évidemment avec la crise du coronavirus. Il y a eu le groupe de travail gouvernemental, dans le cadre de la *task force* Personnes vulnérables, où certaines orientations ont été prises et les débats au Parlement qui, comme pour l'énergie, se sont terminés par l'audition de juges de paix.

Mon cabinet a eu des rencontres avec les acteurs du secteur, dont Aquawal et certains de ses membres, mais également la Fédération des CPAS et le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de la crise de la covid-19, le Parlement a également rédigé des recommandations importantes en matière d'accès à l'eau, suite à la commission spéciale.

Enfin, vous avez, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, souhaité auditionner une série d'acteurs dans le cadre de cette commission pour faire avancer les réflexions sur ce sujet sensible. Tous ces débats ont fait mûrir notre réflexion collective.

En ce qui concerne les limiteurs de débit, voici quelques constats :

- le Gouvernement a déjà validé des interdictions de pose, certes temporaires, mais démontrant la voie envisagée ;
- soumettre le placement de ces dispositifs à l'avis du CPAS équivaut en fait à les interdire, car une majorité de CPAS estime que cela n'est pas leur rôle d'autoriser des limiteurs ;
- la pose de ce type d'installation n'a plus cours que chez quelques distributeurs, démontrant la possibilité de mettre en place des politiques de recouvrement socialement plus acceptables ;
- la SWDE, qui finalise le retrait de ces limiteurs, privilégie désormais la phase amiable de règlement des factures et leur mensualisation sur simple demande. Elle développe aussi des plans d'apurement gratuits.
- trois intercommunales estiment que cela pourrait engendrer une augmentation de leurs montants irrécouvrables de l'ordre de 0,5 % à 1 %. Son impact financier ne peut pas être évalué précisément, mais il est certainement à relativiser vis-à-vis par exemple d'une diminution de 1 % des taux de fuite des réseaux, objectif que je poursuis.
- en ce qui concerne les mauvais payeurs, Monsieur Wahl, il existe d'autres leviers, les dispositions judiciaires existantes dans le code de l'eau en matière de coupures d'eau me paraissent suffisantes, mais vous avez raison, il faut poursuivre la lutte contre les mauvais payeurs également.

Enfin, concernant les limiteurs toujours en place, des instructions et une marche à suivre pour les éliminer définitivement ont été données au secteur et vont être confirmées par une circulaire à tous les distributeurs.

Pour l'amélioration du Fonds social de l'eau, les premières mesures de facilitation de la SPGE, c'est-à-dire une plateforme informatique à l'usage des CPAS, un marché-cadre pour les sanitaristes, pour aider notamment dans la poursuite de la lutte contre les fuites,

des campagnes de communication grand public, par exemple, sont en cours d'implémentation.

Je tiens à corriger l'information indiquant que ce fonds ne serait pas utilisé en totalité. Lorsqu'un CPAS n'utilise pas l'ensemble des moyens auquel il peut prétendre, le solde est réparti aux autres CPAS l'année suivante. Il n'y a donc aucune thésaurisation et l'ensemble des moyens sont bien utilisés.

En ce qui concerne la gratuité des 15 premiers mètres cubes, il s'agit pour moi d'une idée dont les conséquences doivent être pesées avec soin, car cela devrait être compensé par une augmentation des coûts-vérité et remettrait en question l'équilibre obtenu avec le mode de tarification actuel.

Comme je l'ai dit à l'issue des auditions, l'administration et mon cabinet vont préparer les évolutions normatives requises pour que l'interdiction de pose et d'usage de limiteurs soit définitive, et ce, avant la fin de l'interdiction temporaire, le tout en respectant totalement la DPR relativement au maintien du prix de l'eau hors indexation.

Par ailleurs, comme je vous l'ai annoncé également à l'issue des auditions, mon intention est de revenir vers vous avec une stratégie de lutte plus globale contre la précarité hydrique qui sera inspirée des travaux menés dans cette commission.

Enfin, en ce qui concerne les mesures favorisant l'accès à l'eau dans les espaces publics et sa promotion au robinet, elles font partie de la transposition de la nouvelle directive relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine qui devra aboutir pour le 13 janvier 2023 au plus tard.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). – D'abord, à M. Dupont, je vais dire : si je vous fais peur dans mon intervention ici, sachez que... Je n'ai rien contre vous, par contre, les idées que vous défendez et celles de votre parti me font toutes peur, mais c'est un autre débat.

Madame la Ministre, je vous remercie de votre réponse. Ce n'est pas vous que je dois convaincre : l'eau est un bien précieux et, dès lors que l'on n'est pas attentif, non seulement il faut éviter les effets gaspillages...

Lorsque je parlais des mauvais payeurs, je peux compter – on est parfois tous coupables par ailleurs – les gens qui ne font pas attention, un robinet qui fuit. On connaît le truc, mais quand on voit arriver la facture on est légitimement et justement punis. Je ne parle pas en connaissance de cause, cela ne m'est jamais arrivé, tant mieux.

Il n'en reste pas moins qu'il faut conscientiser les gens. Il ne faut pas donner le sentiment que c'est un bien

qui est mis à disposition comme cela. C'est là que cela me différencie tout à fait du PTB. Je suis pour la responsabilisation des gens, pas pour leur déresponsabilisation.

Je suis véritablement pour leur conscientisation en sachant que toute facture non payée risque d'avoir une répercussion sur tous les autres ménages. J'entends les chiffres de 19 %. Heureusement, il y a 1 100 ménages wallons qui sont concernés, vous l'avez dit également. C'est trop, mais voyons ce que cela représente. C'est un peu moins de 0,1 % par un mécanisme qui, en plus, est complètement désuet, parce que ce mécanisme qui vise à devoir attendre un temps fou pour remplir une carafe d'eau, nous sommes d'accord que son principe même n'a plus beaucoup de sens aujourd'hui.

Je crois qu'il faut vraiment réfléchir à toutes les conséquences que cela peut entraîner si de nouvelles dispositions doivent être prises – je vous rassure, Monsieur le Président, j'en termine –, il faut vraiment bien y réfléchir, sans a priori, sans préjuger, sans dire qu'il y a les malheureux et les autres. L'eau est un bien qui est devenu indispensable pour l'ensemble de nos concitoyens, tout comme l'énergie électrique, notamment, mais c'est aussi un bien précieux et qui risque, malheureusement, de le devenir de plus en plus avec les années qui viennent. Soyons donc extrêmement prudents à cet égard-là. D'autres mécanismes, oui, mieux utiliser les moyens qui existent, très certainement. Attention au message de dire que désormais, on rase gratis, l'électricité est libre, l'eau, c'est libre, tout le monde en aura. J'espère qu'un jour, on ne devra pas payer l'air.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Avec votre logique, on pourrait très bien marchandiser l'air.

M. Wahl (MR). – Non, ce n'est pas ma logique et arrêtez de déformer mes propos, parce que cela commence à bien faire la manière dont le PTB détourne les propos et va ensuite sur Facebook mettre des messages qui sont faux ! Vous n'êtes pas des démocrates.

M. Dupont (PTB). – Monsieur Wahl, vous déformez également mes propos.

Juste pour répondre à M. Matagne, dire qu'avant Mme la Ministre, d'autres l'auraient fait. D'autres, avant, l'ont imposé et sans concertation avec le secteur pour le coup. En 2016, la majorité cdH-PS a mis par décret la possibilité de poser des limiteurs. Là-dessus, je ne vous rejoins pas. Pour une fois, ce n'est pas le MR – par contre, vous le défendez maintenant.

Je ne pense pas avoir entendu de réponse sur la décision gouvernementale.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – C'est bien confirmé et, normalement, cela doit être dans les notifications du Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – J'irai vérifier.

Effectivement, Monsieur Wahl, vous dites que c'est 0,1 % de limiteurs, mais ce que je vous ai dit, c'est que 19 % des Wallons sont en précarité hydrique. Ce ne sont donc pas 19 % sous limiteurs d'eau, mais cela signifie que c'est un Wallon sur cinq qui soit va faire attention à sa consommation d'eau, mais de manière...

M. Wahl (MR). – Moi aussi, je fais attention à ma consommation.

M. le Président. – Si vous souhaitez la parole, je vous demande de passer par moi. C'est moi qui donne la parole et qui la reprends. Merci.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Vous me répondez, je vous réponds. Je ne fais que citer un chiffre. On est tous d'accord sur le fait qu'il y a 19 % de personnes qui sont en précarité hydrique. Cela signifie qu'une personne sur cinq est en précarité hydrique.

Des exemples ont été cités, si vous étiez là lors des auditions. Il y a par exemple des personnes qui vont un jour utiliser l'eau des patates, qui vont utiliser la même eau pour les pâtes et qui vont l'utiliser plusieurs jours de suite. Ce sont des gens qui ne vont pas prendre de douche, parce qu'ils n'ont pas les moyens d'en prendre. Tout cela, c'est de la précarité hydrique. Cela touche à l'hygiène, à l'intimité des gens. Ce ne sont donc pas que les limiteurs d'eau. Cela touche donc beaucoup plus de pour cent et pas que 0,1 % de la population. Cela touche une personne sur cinq en Wallonie. C'est vraiment un sujet qui est très important.

Je pense effectivement que nous avons cette vision que l'eau est un bien commun et collectif, comme l'air. C'est un bien qui ne doit pas être marchandisé et qui doit bénéficier à tout un chacun. Sans eau, il n'y a pas de vie.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Merci à Mme la Ministre d'avoir pris le temps de répondre à mes questions.

Peut-être une remarque. Vous dites avoir donné les consignes pour permettre la suppression de tous les limiteurs de débit chez toutes les personnes chez qui c'est installé.

Rappelez-vous en commission, Aquawal vous avait sensibilisé au fait que certaines personnes n'ouvrent pas leur porte parce qu'ils craignent de nouvelles sanctions, si on peut les considérer de cette manière.

J'aimerais savoir comment vous allez toucher ces personnes, les sensibiliser, les contacter afin de leur expliquer que votre démarche vise à les aider à les accompagner et à tenter de solutionner leur problème. Cela vous n'y avez pas répondu.

Par ailleurs vous indiquez ici dans votre réponse qu'il n'y a aucune thésaurisation du fond social de l'eau lorsqu'il n'est pas utilisé par un CPAS, il est redistribué chez les autres, mais ce n'est pas du tout ce qui a été évoqué en commission, que du contraire. Certain on abordé un bas de laine conséquent et qui s'il était utilisé aurait un impact sec, c'est la raison pour laquelle on ne l'utilisait pas.

C'est un professionnel des finances, c'est la raison pour laquelle je vous pose des questions, je cherche des réponses. Quid finalement est-il utilisé, y a-t-il un bas de laine qui est disponible et que l'on pourrait exploiter pour faire des investissements visant à réduire la précarité énergétique ?

Ce sont des propos qui se contredisent.

Enfin, je suis désolé, mais vous n'avez répondu à aucune de mes questions concernant votre plan en termes de planification. Par ailleurs, des idées ont été émises lors de la commission, notamment les compteurs intelligents pour lesquels les juges de paix manifestaient un intérêt, vous n'évoquez rien aujourd'hui.

Je suis un peu déçu je ne vous le cache pas. Je sais que je ne peux pas vous poser une question puisque les codes sont ainsi faits. Néanmoins si vous avez l'opportunité de répondre à ces questions cela m'intéresse très fort. Je ne dis pas que vous devez venir avec votre plan dès demain, et vous l'avez bien spécifié en commission, mais on pourrait avoir au moins une idée des délais que vous envisagez pour réaliser ce plan.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA ZONE À DÉFENDRE (ZAD)
D'ARLON »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la zone à défendre (ZAD) d'Arlon ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, depuis le samedi 27 octobre 2019, un site boisé de 30 hectares est occupé par des militants qui dénoncent un projet de zoning industriel qui menace la biodiversité.

La ZAD d'Arlon ou zone à défendre, est en place depuis l'annonce de la construction par Idelux, une association d'intercommunale luxembourgeoise d'une zone commerciale alors qu'il y a des hectares disponibles dans les zonings industriels existants.

Le PTB tient à exprimer son soutien à ces personnes qui veulent préserver la biodiversité d'une zone naturelle. La zone est en effet, classée de grand intérêt biologique. Cette reconnaissance comme zone de grand intérêt écologique n'a aucune valeur sur le plan de l'aménagement du territoire. C'est d'ailleurs des discussions que l'on a eues sur d'autres dossiers.

Elle est aujourd'hui classée comme site à réaménager, SAR, ou une zone à haut potentiel économique comme l'indique le site de la Région wallonne. Au mépris du coup de la conservation, de la préservation de la nature.

C'est dans cette logique que la commune et Idelux ont annoncé vouloir transformer ces zones boisées en zoning industriel. Plusieurs témoignages font état d'intimidation avec des arrestations aux domiciles. Plusieurs personnalités ont écrit une carte blanche, dont une conseillère provinciale Ecolo, Christine Mahy, mais aussi un membre du CA d'Idelux et un conseiller provincial.

Leur revendication principale est d'intégrer le citoyen dans le processus décisionnel et de laisser la ZAD dans l'état de réserve naturelle.

Allez-vous plaider pour que cette zone de grand intérêt biologique ne soit plus classée comme SAR ?

Allez-vous proposer au zadiste ainsi qu'à tous les acteurs concernés une discussion comme il le demande ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, je partage vos préoccupations pour la préservation de notre patrimoine naturel, vous le savez il me tient à cœur de sensibiliser les décideurs à la prise en compte de cet aspect lors de l'examen des demandes de permis qu'ils ont à traiter, lorsque je ne suis pas moi-même l'instance décisionnelle.

Il est exact que la zone choisie par Idelux pour le développement d'un nouveau parc d'activité économique présente un intérêt biologique que mes services n'ont

pas manqué de relever dès lors qu'ils ont été approchés par Idelux.

Je n'ai aucune objection à ce que s'ouvre un dialogue avec les acteurs présents sur place.

Toutefois, je ne serai pas directement impliquée dans l'octroi des permis pour l'aménagement de cette zone, permis qui est d'ordre exclusivement urbanistique. Il me semble donc préférable que l'initiative soit coordonnée par ceux qui disposent du pouvoir de décision dans ce dossier.

Par ailleurs, un précédent gouvernement a validé le plan de secteur dans lequel la zone concernée est inscrite en zone d'aménagement communal concerté à caractère économique.

Du fait de cette affectation au plan de secteur, le classement ou non comme SAR ne me semble pas être un élément déterminant pour la suite du projet.

Pour ma part, dans le cadre des compétences qui me sont dévolues, j'ai spécifiquement attiré l'attention d'Idelux sur l'intérêt biologique du site et sur la nécessité de veiller à ce que celui-ci soit correctement appréhendé par les évaluations d'impact qui doivent être menées. J'ai par ailleurs demandé à mon administration d'assurer le suivi de ce dossier avec la plus grande vigilance. Je lui ai notamment demandé de vérifier la qualité de l'évaluation d'impact qui sera menée et de s'assurer, le cas échéant, que les impacts potentiels seront correctement minimisés et compensés par des mesures appropriées, de sorte que les éléments majeurs du patrimoine naturel puissent se maintenir en place.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Madame la Ministre, il y a, dans ce dossier, un élément différent, par exemple du Mont à Herstal. On a déjà discuté à l'époque de ce dossier-là qui est aussi une zone de grand intérêt biologique et l'on n'arrive, malgré tout, pas à empêcher la construction du site. On a ici, en plus, des gens qui sont dessus, donc les zadistes qui occupent cette zone. Cela fait un an et demi qu'ils l'occupent et je pense que ce n'est pas les prises de paroles de M. Borsus ce matin – à qui l'on a posé la même question –, qui étaient fortement – c'est le moins que je puisse dire – antizadistes, qui vont les faire bouger. Je pense que, à un moment, pour ces zones de grand intérêt biologique, il va falloir un peu revoir leurs règles contraignantes à la construction de choses dessus, parce que, en plus, on aurait même vu et aperçu des loups dans cette zone-là. Il serait intéressant d'y retourner pour voir notamment si cela pourrait être confirmé parce que, là, on est à nouveau en train de faire un choix : d'un côté, le commercial et, de l'autre, la nature.

Chaque fois, on se retrouve dans des situations où c'est le commercial qui va prendre le dessus alors qu'il existe d'autres endroits ; on peut faire des zonings

industriels à d'autres endroits, il y a de la place. Évitions tout de même de faire ça dans des zones de grand intérêt biologique, sinon à quoi cela sert-il encore de vouloir protéger l'environnement ?

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LES MISSIONS DÉLÉGUÉES
EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU
ET DE CONTRATS DE RIVIÈRE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les missions déléguées en matière de gestion des cours d'eau et de contrats de rivière ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). – Madame la Ministre, le 22 janvier dernier, l'APW publiait sur son site internet l'étude sur les flux financiers provinciaux, commandée au groupe d'académiques CIRIEC. Cette étude est donc désormais publique et accessible à tous.

Dans sa communication, l'APW n'a pas hésité à dire ceci : « Après examen des réalités financières provinciales et des projections budgétaires liées au financement des zones de secours, il apparaît que, au-delà de 2022, la situation deviendra tout simplement intenable et des mesures drastiques devront être prises qui auront pour conséquences l'abandon de missions déléguées, puisque les provinces exercent certaines missions pour le compte de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Madame la Ministre, actuellement, les provinces sont en charge de la gestion de certains cours d'eau et du financement de certains contrats de rivière. Les provinces sont donc relativement actives en matière d'environnement.

Madame la Ministre, avez-vous eu des contacts avec l'APW ou avec l'une ou l'autre province à propos d'un possible abandon de la matière Environnement par les provinces ?

Prendrez-vous contact avec les provinces à ce sujet le cas échéant ?

Qu'induit cette menace pour la gestion de la compétence Environnement ? La Région est-elle à même de reprendre à sa charge la gestion des cours d'eau et contrats de rivière gérés par les provinces ?

Quelle est la position politique du Gouvernement à propos de cette menace de l'APW en ce qui concerne la matière Environnement que vous gérez ?

Merci pour vos réponses, Madame la Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, les provinces sont effectivement gestionnaires des cours d'eau de deuxième catégorie, qui représentent environ 5 800 kilomètres, dont elles assurent l'entretien.

Par ailleurs, quatre des cinq provinces participent au financement du fonctionnement des contrats de rivières. La contribution financière des provinces aux contrats de rivières est variable d'une province à l'autre, celle-ci étant accordée sur base volontaire. Le montant cumulé du soutien provincial aux contrats de rivières est de l'ordre de 360 000 euros par an.

Mon administration n'a actuellement pas été informée d'une volonté de retrait d'une province des contrats de rivières, dont les plans d'action ont été signés en début de législature.

Vu les questionnements sur les finances provinciales, mon cabinet a demandé à l'administration d'analyser les actions menées par les provinces en matière d'environnement.

Malgré le fait que ni moi ni mon administration n'ayons été sollicités par les provinces ou l'APW, je reste attentive à cette problématique et me tiens à disposition des acteurs impliqués pour étudier avec eux les meilleures solutions d'avenir pour la gestion des cours d'eau et des contrats de rivière.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

C'est vrai que vous dites que vous vous tenez à disposition, mais gérer, c'est anticiper.

Si je peux vous donner un petit conseil : franchement, contactez les provinces, parce que la Région ne peut pas se permettre d'être désorganisée par le fait des conséquences induites par sa propre réforme. Donc, en imposant une telle réforme du financement des eaux de secours, il est évident que les provinces abandonneraient non seulement du personnel, mais aussi des compétences.

Soit la Région abandonne certaines compétences, soit elle gère elle-même les matières abandonnées par les provinces. On ne peut pas se permettre d'avoir un bazar dans toutes les missions déléguées. Si je peux

vous donner un petit conseil, Madame la Ministre, prenez contact directement avec les provinces à vos services afin de voir quelles pourraient être les missions qui pourraient être abandonnées par les provinces.

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'INCENDIE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ RECOTRI SITUÉE À GHLIN »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'incendie au sein de la société Recotri située à Ghlin ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). – Dans la foulée de la question que vous aviez posée il y a deux semaines avec Mme Galant sur la société Recotri, je me suis permis, Monsieur le Président, de revenir sur la question étant donné qu'il y a un élément neuf, à savoir un incendie, qui s'est déroulé ce lundi 1er février, au sein de cette société spécialisée dans le concassage de déchets inertes et de constructions et qui est situé à Ghlin.

Madame la Ministre, vous le savez, je vous interpelle régulièrement sur les questions liées à l'environnement autour de Ghlin ou dans ce coin-là parce que je suis en contact avec un collectif citoyen, qui s'appelle « Vigilance Pollution Ghlin », et qui s'inquiète à la fois de Recotri, mais d'autres projets industriels dans la région aussi, vous le savez.

Cet incendie, vous l'imaginez bien, a encore renforcé l'inquiétude des riverains.

Ma question est claire : y a-t-il bien eu un rapport circonstancié de l'incident, de l'évènement, pour que vous puissiez en faire l'analyse et la partager avec nous ?

Je voulais voir évidemment les actions concrètes qui pouvaient être menées à la suite de cet évènement pour éviter à la fois que de tels évènements se reproduisent et aussi que l'on ait une réponse par rapport aux craintes en matière de santé et d'environnement.

Je voudrais insister sur le fait que, et cela me donne l'occasion de remettre une couche dessus – je sais bien que mes collègues étaient aussi très inquiets par rapport à cela – sur le fait que cette entreprise ne semble pas respecter les prescrits wallons – c'est cela la difficulté – à la fois, en termes de nuisance sonore, de prescrit wallon par rapport aux déchets dangereux, et il y a également du plastique.

Je vais vous donner un exemple par rapport à ce qui s'est passé au niveau de cet incendie. Les déchets liés à l'incendie sont déposés sur le sol au risque de polluer la nappe phréatique. Il y a toute une série de fonctionnements, de façons de faire qui risquent de porter préjudice à la fois aux riverains, mais à l'entreprise aussi parce que les tensions dans le chez des riverains augmentent, et elles sont de plus en plus exacerbées vers des travailleurs de l'entreprise. Je suis fort inquiète de ce côté-là aussi.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, la société Recotri, spécialisée dans le concassage de déchets inertes de construction, a effectivement subi un incendie ce lundi 1er février.

L'incendie s'est déclaré vers 11 heures 40 minutes dans un tas de déchets industriels banals situés dans un bâtiment. Selon les informations transmises par l'exploitant, le départ de feu serait dû à une erreur humaine. Un ouvrier a procédé à une opération de découpage au chalumeau d'une tôle métallique et à proximité du tas concerné.

L'incendie était sous contrôle à 12 heures 30. Un agent du Département de la police et des contrôles, le DPC, de Mons a été dépêché sur les lieux.

L'incendie a été rapidement maîtrisé par les pompiers, les déchets ont été sortis à l'extérieur pour éviter toutes reprises de feu. Aucune mesure particulière immédiate n'a dû être prise au niveau de la sécurité du site et l'on peut évidemment s'en réjouir. Les dégâts à l'entreprise sont assez limités et aucun dégât n'a été constaté à l'extérieur de l'établissement.

L'impact environnemental se limite au dégagement de fumée pendant la durée du sinistre, estimée à 50 minutes environ. Le dépôt étant situé dans un bâtiment, les dégagements de fumées ont été limités.

L'enquête en cours déterminera si une infraction a été commise dans le chef de l'entreprise. Dans l'affirmative, un procès-verbal sera dressé. Un contrôle de la sécurité incendie a été sollicité par le DPC auprès du service régional d'incendie via le bourgmestre afin de faire le point sur la situation de l'établissement.

Pour ce qui concerne le respect des prescrits wallons en matière de déchets dangereux par l'entreprise Recotri, il faudrait néanmoins noter qu'il ne s'agit pas de déchets dangereux, mais de déchets résultant des opérations de tri de déchets qui sont qualifiés de non dangereux dans le catalogue des déchets. Ce dépôt est, par ailleurs, autorisé par le permis d'exploiter.

Enfin, pour ce qui concerne la proximité de l'entreprise avec les habitations et les risques liés, il faut rappeler que l'entreprise est légalement autorisée à exploiter un centre de tri à cet endroit. La problématique du risque lié aux activités de l'établissement a donc été prise en compte lors de l'instruction du permis et des conditions d'exploitation ont été édictées.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les précisions apportées sur ce qui s'est passé ce 1er février au sein de l'entreprise Recotri. J'insisterai sur la nécessité d'avoir un relevé des matières sur place.

Je me demandais d'ailleurs s'il y avait eu un relevé des matières sur place le jour de l'incendie, parce que même si les déchets inertes ne sont pas considérés comme déchets dangereux, ma crainte est que, comme il y a des matières comme l'amiante, pour lesquelles ils ont un agrément, concernant la manipulation, par contre, ils doivent sous-traiter et je ne pense pas qu'ils le fassent. Idem pour les plastiques.

En outre, je pense qu'à partir du moment où il y a un incendie la dangerosité est là.

On doit vraiment creuser un peu plus par rapport à cette entreprise, et j'insiste aussi. Apparemment, les déchets d'incendie sont toujours déposés sur le sol ce qui, par rapport à la nappe phréatique, est aussi problématique. S'il y avait moyen au niveau de la DPC d'y veiller, s'il vous plaît.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA COHABITATION PARFOIS
DIFFICILE ENTRE CYCLISTES ET PIÉTONS
DANS LES FORÊTS WALLONNES »**

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA TABLE RONDE SUR LA
COHABITATION DES USAGERS DE LA
FORÊT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Cornillie, sur « la cohabitation parfois difficile entre cyclistes et piétons dans les forêts wallonnes » ;
- M. Witsel, sur « la table ronde sur la cohabitation des usagers de la forêt ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Madame la Ministre, les confinements et les aléas souvent très pénibles de la crise sanitaire ont poussé de nombreux Wallons et Wallonnes à arpenter à pied ou à vélos les recoins, très beaux recoins de notre Région la Wallonie. Le nombre de promeneurs n'a fait qu'augmenter et il était déjà en augmentation depuis un petit temps, mais la covid-19 a renforcé cette tendance.

C'est une bonne chose en soi, au-delà de la crise sanitaire qui nous touche, mais l'espace sur lequel cycliste et piétons doivent cohabiter reste néanmoins limité et il se doit d'être partagé. Des efforts sont faits pour offrir de nouvelles possibilités, mais, entre-temps, la cohabitation est parfois difficile.

On a, en effet, constaté qu'elle tourne parfois à la confrontation physique et verbale quand il n'y a pas des actes volontairement malveillants qui ont déjà fait l'objet de discussions qui viennent à être posées parfois les uns entre les autres, mais aussi parfois par des riverains concernés par ce mouvement en termes de mobilité douce des piétons et des cyclistes.

Vous avez, en compagnie de Mme De Bue, votre collègue en charge du Tourisme, réuni récemment les cyclistes, les piétons, les vététistes, les cavaliers, les chasseurs, tous usagers de ces circuits de promenade, de randonnée, et vous avez veillé à animer une réflexion entre les usagers, une réflexion qui doit avoir pour but de préserver la nature tout en rendant possible l'activité de ces différents groupes cibles et aussi l'activité à caractère touristique.

Qu'est-il ressorti, Madame la Ministre, de cette réunion ?

Des mesures conjointes seront-elles prises suite à cette dernière ?

Comment sensibiliser au respect des règles dans ces lieux sensibles, notamment les bois et forêts de Wallonie ? Comment concilier les usages classiques de la forêt, de ses sentiers, de ses balades et les nouveaux modes de déplacement au sein de ces espaces qui prennent, comme on l'a dit, de plus en plus d'ampleur ?

Constate-t-on souvent des actes malveillants ou pas ? A-t-on une idée de cela, pour autant que des statistiques soient possibles ?

La solution émise de certains aménagements d'ordre physique est-elle utile ? Des aménagements qui conditionnent l'usage que l'on peut en faire, c'est-à-dire, si l'on parle des cyclistes, des aménagements qui, par exemple, empêcheraient le cycliste de passer là où l'on estime que c'est un piéton qui doit avoir l'usage du tronçon de mobilité.

Les agents du DNF doivent-ils selon vous adopter un comportement plus répressif envers les malfaiteurs, quels qu'ils soient ? Sont-ils toujours d'ailleurs bien conscients de leur rôle et du caractère inacceptable de leur comportement ?

Quid de la réflexion de libérer davantage d'agents sur le terrain, sachant que la pratique de certains sports, de certaines disciplines ont lieu dans des périodes de loisir pour les pratiquants, mais qui ne sont pas des périodes de loisir par contre pour celles et ceux qui gèrent la forêt ?

Quelle est votre réflexion en la matière, les considérations que vous faites pour les nouveaux espaces et sentiers de Wallonie qui sont ouverts et qui amènent parfois ces situations conflictuelles ?

Merci, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Madame la Ministre, il y a environ un an, je vous interpellais une première fois sur la question de la circulation dans nos forêts et sur la cohabitation au sein de nos espaces naturels sous l'angle de la circulation des VTT. Depuis lors, avec le phénomène du confinement, cette thématique est revenue plusieurs fois sur le devant de la scène.

En la matière, votre collègue, Mme De Bue, et vous-même avez résolument tendu la main aux usagers. Il s'agit d'une prise de position appréciable et qui s'est traduite, ce 21 janvier dernier, par une table ronde rassemblant plusieurs associations représentant plusieurs catégories d'usagers, des naturalistes aux marcheurs en passant évidemment par les cyclistes. Je me réjouis de cette initiative et je tiens à souligner qu'elle témoigne de la volonté du Gouvernement d'avancer sur le sujet. Cela va donc incontestablement dans le bon sens. En un an, force est de constater que le dossier avance.

Le partage et la cohabitation sont essentiels, et les amoureux de la nature doivent objectivement pouvoir y trouver un terrain d'entente, dans le respect évidemment de la biodiversité que nous voulons toutes et tous protéger.

Dès lors, Madame la Ministre, bien que le processus soit encore en cours et qu'il soit trop tôt pour en tirer des conclusions, je souhaiterais faire le point avec vous sur cette avancée en vous posant quelques questions.

Quels ont été les participants à cette table ronde ?

De ce premier tour de table, quelles sont les principales problématiques qui ont émergé ?

Des pistes de solutions ont-elles déjà été évoquées ?

Et enfin, quelle est la suite prévue à ces rencontres ?

Je vous remercie pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Messieurs les Députés, je rejoins l'analyse qu'une partie des problèmes de cohabitation entre usagers des espaces naturels, que nous avons récemment constatés, relèvent certainement d'un accroissement inédit de la fréquentation en forêt. L'augmentation de la fréquentation est donc un des facteurs qui explique l'augmentation des conflits.

Il est également exact que les pratiques ont évolué, qu'il s'agisse du VTT ou de multiples formes de randonnée, de la plus familiale à la plus sportive. Une évolution de l'offre en chemins et sentiers accessibles à ces différents types d'usagers doit donc être imaginée.

De manière générale, le besoin pour nos concitoyens de disposer d'espaces naturels pour se détendre, pratiquer une activité, ou simplement admirer notre belle nature n'a jamais été aussi indispensable qu'aujourd'hui. Et il est, bien entendu, de notre responsabilité à tous, Gouvernement, gestionnaires et propriétaires, administrations et fédérations d'usagers, que ce besoin soit garanti de la meilleure manière possible.

À la suite des nombreuses interpellations sur cette thématique, j'ai donc, avec ma collègue, Mme De Bue, Ministre du Tourisme, demandé à mon administration de recueillir les attentes et les propositions des différents usagers en ce qui concerne le partage de la forêt. Une table ronde a donc été organisée le 21 janvier dernier en collaboration avec le SPW ARNE et le Commissariat général au tourisme.

Les participants étaient, vous l'avez dit, des représentants des associations de naturalistes, de la mobilité douce et, plus précisément, des associations de cyclistes, VTT, piétons, randonneurs, mais également des associations de chasseurs et des parcs naturels ou d'Inter-Environnement Wallonie.

Les thématiques abordées lors de la réunion furent principalement de deux ordres. Tout d'abord, les usagers ont souligné la nécessité de renforcer la communication et la sensibilisation sur les dispositions existantes en matière de circulation et d'accès aux espaces naturels, mais également sur la disponibilité de chemins et leurs éventuelles fermetures pour cause de chasse ou autre. Ils ont également insisté sur le besoin de communiquer les bonnes pratiques auprès des usagers et de poursuivre la sensibilisation au partage cordial des espaces naturels.

L'autre thématique principale concernait les modalités d'accès aux espaces naturels et aux voies de

circulation. Différentes demandes, remarques et propositions ont été émises, et nécessiteront d'être discutées plus en profondeur avec les parties prenantes qui ont souligné leur souhait de rester associés à la construction des solutions à venir.

Je relèverai également la demande unanimement partagée par tous les usagers d'avoir accès à une forêt mieux protégée, la moins artificialisée possible, la plus « nature » possible.

Il est sans doute trop tôt pour détailler l'éventail des différentes solutions évoquées, mais j'ai demandé à mon administration de me faire des propositions à mettre en œuvre dès la saison printanière, afin de rencontrer les attentes des usagers, toujours dans le respect des règles actuelles. La concertation avec les usagers se poursuivra tout au long de l'année, pour aboutir à des solutions de terrain toujours plus adaptées à chacun et, le cas échéant, à une modification des règles actuelles.

En collaboration avec les propriétaires forestiers publics, l'ouverture de nouveaux espaces et tracés en forêt, où l'augmentation et l'amélioration du balisage sont, en effet, parmi les pistes de réflexion.

Dans ce contexte, le Département de la nature et des forêts continuera à jouer son rôle de garant de la protection de la forêt et de l'équilibre entre usagers. Il continuera, bien entendu, à informer et avertir, avant de réprimer en cas de nécessité, avec la mobilisation éventuelle de personnel supplémentaire lorsque les circonstances le demanderont, comme récemment dans les Hautes Fagnes.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Merci, Madame la Ministre, de ce point sur la question, qui est évolutive, comme les pratiques en forêt.

Je crois que vous avez relevé l'enjeu de la communication, importante, sur les dispositions existantes, qui sont parfois méconnues, sur les bonnes pratiques à véhiculer pour une cohabitation harmonieuse des différents usagers. C'est fondamental.

Vous avez souligné le travail sur les modalités d'accès de ces circuits que les usagers utilisent et dont on ne connaît pas toujours les statuts, dont on ne connaît pas toujours les règles en vigueur. Je me suis moi-même déjà fait avoir bien involontairement pour cela.

Il y a le besoin d'un développement de circuits permanents, comme vous l'avez évoqué, avec par exemple des balisages spécifiques en fonction des publics. Je crois que l'on aura aussi l'occasion de parler de l'apparition des circuits éphémères, aussi liée à la situation de la covid et à la pratique sportive. Je crois qu'il y a, là, des tas de données que l'on pourrait utiliser et ouvrir plus largement au grand public, pour qu'il en

soit fait l'usage que l'on espère, et pour éviter ici de petits confis entre les usagers.

Nous reviendrons plus tard, pour le printemps prochain, sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette clarification et ces éléments de réponse.

Je pense effectivement qu'un dialogue est essentiel pour éviter bien des situations problématiques.

C'est une courtoisie entre les utilisateurs qui est déjà largement de mise. Convenons que l'on ne trouve pas des situations à l'extrême au quotidien.

Je souhaiterais, par contre, Madame la Ministre, attirer votre attention sur certaines communications qui peuvent parfois prêter à confusion. Nous entendons trop souvent que l'on ne peut pas circuler en forêt sauf là où c'est autorisé. Or, le Code forestier dit exactement l'inverse, à savoir que l'on a le droit de circuler sur les chemins et sentiers sauf là où c'est expressément interdit.

Je prends aussi comme point de référence l'article 17 qui interdit de dissuader la circulation sur les voies publiques qui traversent les bois et forêts, par la pose de panneau, d'entrave, d'enseigne, de signe ou d'affiche.

Il serait bon, Madame la Ministre, que ce soit clairement rappelé dans l'esprit de dialogue et de transparence qui anime vos démarches et probablement sensibiliser tout un chacun par rapport au Code forestier.

Je vous remercie beaucoup pour vos éléments de réponse. On reviendra au printemps pour la suite.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA PRIME À LA
REPLANTATION ET L'APPEL À PROJETS Y
AFFÉRENT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la prime à la replantation et l'appel à projets y afférent ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). – Madame la Ministre, je souhaitais faire le point puisqu'en octobre dernier, sur votre proposition, le Gouvernement wallon a adopté une enveloppe de trois millions d'euros pour inciter les

propriétaires forestiers privés et publics à diversifier leurs plantations.

Pour les propriétaires privés, ce soutien de 1,5 million d'euros, soit la moitié de cette enveloppe, va prendre la forme d'un appel à projets dont la gestion administrative est confiée à l'Office économique wallon du bois.

Vous aviez précisé, si je me souviens bien, que l'appel à projets devait se clôturer le 31 mai 2021, c'est-à-dire dans quelques mois.

Cette aide, selon vos propos, est constituée de trois tranches : une première de 2 000 euros à l'hectare pour une régénération constituée d'au moins trois espèces adaptées au changement climatique, à laquelle pourront s'ajouter deux options de 500 euros à l'hectare en fonction de la qualité des espèces ou de la mise en place de mesures complémentaires visant à renforcer la biodiversité et la préservation des ressources.

Mi-janvier, vous nous avez annoncé l'arrivée imminente des modalités de cet appel à projets, tout en nous rassurant sur l'effet rétroactif de la prime tant aux communes qu'aux propriétaires privés étant donné les calendriers de mise en œuvre assez serrés du dispositif.

Je voulais faire avec vous, Madame la Ministre, le point sur cette question, sur cette initiative.

Les modalités de l'appel à projets sont-elles aujourd'hui définies de manière plus précise ? Par rapport à l'effet rétroactif que vous avez confirmé, j'imagine que rares sont les propriétaires qui, aujourd'hui, ont déjà réalisé des plantations en y intégrant au moins trois espèces qui sont adaptées au changement climatique. Sauf si d'aucuns étaient éventuellement dans le secret des dieux et auraient anticipé votre appel à projets.

Par ailleurs, on parle des espèces qui sont adaptées au changement climatique. La liste des espèces est-elle clairement arrêtée ?

On va donner 500 euros en plus en fonction de la qualité des espèces. Un arbitrage a-t-il été opéré ?

Concernant les mesures complémentaires qui visent à renforcer la biodiversité, je m'interroge sur les dispositifs. Y a-t-il déjà une liste d'actions qui sont arrêtées à ce niveau-là ?

Au niveau de l'agenda, quand va-t-il être lancé pour les propriétaires ?

Et puis, petit détail, mais qui me semble avoir son importance, j'avais évoqué dans nos débats la prime existante à la replantation qui est mise en place par la Province de Luxembourg. Celle-ci a confirmé son soutien jusqu'en 2021. Je voulais donc savoir s'il y avait éventuellement une double subsidiation qui pourrait

s'opérer et quel est l'arbitrage qui va être le vôtre dans un tel cas de figure.

Je vous remercie déjà pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, j'ai le plaisir de vous informer que l'appel à projets est dans sa phase de finalisation. Comme prévu dans la note au Gouvernement, un groupe de travail s'est réuni pour me faire une proposition concrète de dispositif. Cette proposition a été analysée par mon cabinet et une réunion a eu lieu entre mes collaborateurs et les membres de ce groupe afin d'apporter les dernières adaptations au projet.

J'ai également souhaité que mon cabinet rencontre les représentants des propriétaires forestiers privés ainsi que de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Cette réunion a permis de présenter les grandes lignes de ce projet tout en récoltant les principales réactions. Sur cette base, mes collaborateurs finalisent le document technique qui servira de base à l'appel à projets.

L'appel à projets sera lancé tout prochainement. Nous adapterons les délais initialement prévus pour que les propriétaires forestiers privés puissent rentrer leurs dossiers dans les meilleures conditions.

Dans un premier temps, les propriétaires pourront proposer des projets dans l'une des trois catégories prévues dans la note au Gouvernement.

Les aspects techniques – conditions d'éligibilité, critères de sélection, conditions techniques, et cetera – seront détaillés dans la note qui accompagnera l'appel à projets.

Un site internet va également être créé pour permettre une introduction des dossiers par voie électronique. Ce dispositif favoriserait grandement le traitement des dossiers.

Un comité de suivi sera instauré pour assurer la gestion administrative et technique du présent appel à projets.

Je le rappelle, une fois encore. Cette première année constitue une période de test du dispositif. Cela signifie que des améliorations techniques ou administratives pourront être apportées pour les années suivantes. Je souhaite aussi souligner que les aspects techniques seront pratiquement identiques pour les propriétaires publics et privés. Néanmoins, l'absence de critères de sélection dans le cadre du droit de tirage implique, pour maintenir le même niveau d'ambition, un ajustement des critères techniques pour les propriétaires publics.

L'objectif est bien de se donner les moyens d'obtenir une forêt plus résiliente, quel que soit le type de propriétaire.

Enfin, concernant votre question du subside en Province de Luxembourg, le double subventionnement d'un pouvoir public pour un même projet de régénération ne sera pas autorisé.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Madame la Ministre, concernant le dernier volet, je suis rassuré qu'une double subsidiation ne soit pas possible. Cela aurait été problématique, me semble-t-il. J'entends bien, effectivement, et je peux comprendre parce que c'est un projet complexe à mettre en œuvre surtout quand il subsiste encore beaucoup de points d'interrogation par rapport à des certitudes concernant différentes espèces qui sont résistantes au changement climatique. J'espère en tout cas que la liste sera relativement large. J'attire aussi votre attention, comme je l'ai fait par le passé sur la question de la disponibilité des plantes en Wallonie pour ne pas que cet appel à projets profite aux professionnels du nord du pays ou dans d'autres pays, même si on convient qu'on vit en Europe. Très franchement, et j'aurai l'occasion de m'en entretenir avec vous en aparté, les informations qui me reviennent du terrain sont quand même assez inquiétante puisque certains s'engagent déjà dans des types de contrats de culture avec des partenaires hors Wallonie. Je trouve évidemment cela un peu dommage.

Je réitère aussi – je ne sais pas si ce sera à travers le projet tel que vous le prévoyez- l'intérêt d'une restauration du sol avant plantation, notamment à travers le chaulage. Ceci me paraît fondamental si vous avez consulté des spécialistes. Je crois qu'ils n'auraient pas pu vous dire autre chose que la nécessité impérieuse de restaurer la structure du sol avant plantation. Et puis, j'espère en tout cas que dans les dispositifs que vous allez mettre en œuvre, ce sera clair.

Ce que je comprends, c'est que vous souhaitez un projet à plus long terme. Je ne sais pas si vous avez déjà négocié une enveloppe de trois millions récurrente chaque année ou si vous considérez qu'au regard de l'agenda serré qui se profile devant nous vous n'aurez pas l'occasion, cette année-ci, de liquider la totalité des budgets nécessaires et que cet appel à projets serait éventuellement prolongé pour cet automne, voire le printemps ou s'il y aurait une enveloppe complémentaire de 3 millions d'euros l'année prochaine, mais j'imagine que nous aurons l'occasion d'en reparler, sauf si le président accepte que vous me donniez la réponse maintenant.

M. le Président. – Vous devrez patienter encore 15 jours et reformuler une question pour connaître la réponse.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE DÉBARDAGE À CHEVAL
DANS LA FORÊT WALLONNE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le débardage à cheval dans la forêt wallonne ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Madame la Ministre, le débardage à cheval a-t-il encore un avenir en Wallonie, au-delà des lundis qui lui sont traditionnellement consacrés à la Foire agricole de Libramont ?

C'est pourtant une méthode de travail qui ne manque ni d'atouts pour la préservation et la mise en valeur de la forêt ni de professionnels pour la mettre en œuvre, malgré leur disparition inquiétante. Estimés à une vingtaine aujourd'hui, ils étaient encore environ 90 il y a une dizaine d'années.

La situation actuelle n'est pas près de faire sortir les chevaux de l'écurie : le fléau des épicéas scolytés amène aujourd'hui les propriétaires à abattre et vendre les bois à des prix nettement inférieurs aux prix normaux, en recourant à des mises à blanc rendant illusoire le recours au débardage traditionnel.

Au-delà des scolytes, c'est évidemment la mécanisation du travail en forêt qui est la première cause de la diminution de la pratique.

Des mesures pourtant avaient été prises, dès la fin 2006, par votre prédécesseur, Benoît Lutgen. La circulaire 2686 instruisait, en effet, l'administration compétente sur l'obligation de débusquer au cheval 30 % des résineux de moins de 70 cm de circonférence.

Madame la Ministre, savez-vous si cette obligation est aujourd'hui respectée ?

Jugez-vous cette mesure suffisante pour préserver la profession ?

Quelle place attribuez-vous au débardage à cheval dans la forêt wallonne de demain ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, l'intérêt et l'utilité du débardage à cheval restent reconnus par les forestiers,

particulièrement dans certaines situations. Le débardage à cheval présente en effet une multitude d'avantages sur sols hydromorphes ou en pente. Il nécessite cependant, en peuplements résineux, un élagage de pénétration préalable pour éviter des blessures au cheval.

Les agents du Département de la nature et des forêts y ont recours chaque fois que cela leur est possible. Néanmoins, ils notent une diminution de l'offre de service de ce type et peinent parfois à trouver des prestataires.

Concernant le surcoût éventuel engendré, ils n'y voient aucun frein compte tenu de l'intérêt de la technique pour la protection des sols et le maintien de ce corps de métier.

La circulaire à laquelle vous faites référence est toujours d'application pour les forêts domaniales. Certains chefs de cantonnement soulignent toutefois qu'ils imposent également cette technique en forêts communales.

Cette technique, si elle n'est sans doute pas généralisable à l'ensemble de la forêt, trouve toutefois des applications dans des conditions délicates de sol, par exemple. C'est pourquoi je considère que cette pratique du débardage à cheval trouve parfaitement sa place dans l'optique de préparer la forêt de demain.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse.

Il est évident que le débardage à cheval a nu rôle à jouer dans la forêt de demain au-delà d'un rôle traditionnel et qu'il ne s'agit pas seulement de vouloir conserver un savoir-faire qui n'aurait plus sa place.

En forêt, comme ailleurs, la mécanisation et l'automatisation ne sont pas toujours la bonne solution. Ce n'est pas gagné pour autant, mais je prends bonne note qu'en effet, même s'il y a des difficultés à trouver des prestataires, ce travail est valorisé et est utile à bien des égards.

J'espère donc que ce message aura de quoi rebooster la profession plutôt déprimée en ces temps difficiles. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. LENZINI À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LE FAUCHAGE LE LONG DES
ROUTES ET SUR LES ESPACES GÉRÉS PAR LE
SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (SPW) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lenzini à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le fauchage le long des routes et sur les espaces gérés par le service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

M. Lenzini (PS). – Madame la Ministre, l'été dernier, le fauchage réalisé au Triligiport, à Hermalle-sous-Argenteau, à l'occasion duquel des dizaines de nids avaient été détruits ainsi que de nombreux oiseaux tués, avait suscité un véritable émoi.

Vous aviez alors indiqué avoir convenu avec votre collègue, le ministre Hnery, de « vous voir rapidement pour inventorier l'ensemble des cahiers spéciaux des charges anciens qui devraient être revus pour assurer plus rapidement une gestion plus écologique de ces espaces, un fauchage tardif, mais également, quand c'est possible un fauchage moins large des bords et chemins ».

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ces travaux ? La révision des cahiers des charges est-elle terminée ? Le cas échéant, quelles sont les nouvelles réglementations envisagées et s'appliqueront-elles pour cette année 2021 ?

Enfin, au-delà du fauchage réalisé aux abords des infrastructures, vous aviez également annoncé demander au DNF des pistes complémentaires, afin d'augmenter la capacité d'accueil et la préservation de ces espaces présentant un intérêt non négligeable pour la biodiversité.

Pouvez-vous faire le point à ce sujet également, Madame la Ministre ? Quelles sont les pistes envisagées pour améliorer la réglementation relative au fauchage tardif en Wallonie ? Qu'en est-il, par exemple, de la possibilité de faire appel au fauchage alternatif, que je qualifierais aussi de fauchage raisonné, qui consiste donc à éviter les massifs de fleurs là où un fauchage tardif n'est pas possible pour des raisons de sécurité ?

Merci, Madame la Ministre pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être

animal. – Monsieur le Député, c'est en concertation avec mon collègue, Philippe Henry, pour ce qui concerne ses services, que je vous réponds.

L'entretien réalisé l'été dernier sur le site du Triligiport par le service des voies hydrauliques de Liège avait effectivement suscité l'émoi. Cet entretien faisait partie des obligations liées à un permis. Les équipes des voies hydrauliques de Liège et de la Direction des études environnementales et paysagères du SPW MI, en collaboration avec le DNF, ont depuis lors convenu des modifications à apporter à la gestion de cet espace, qui ne sera dès lors plus fauché au printemps.

Plus globalement, la circulaire ministérielle du 19 avril 2019 relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales prévoit l'interdiction d'abattage, de taille et d'élagage durant la période de nidification. Cette période, fixée entre le 1er avril et le 31 juillet, peut être avancée en fonction des conditions climatiques.

Cette même circulaire prévoit que la gestion des zones sensibles d'un point de vue écologique fera l'objet d'un plan de gestion élaboré en concertation avec le DNF ou le DEMNA.

La capacité d'accueil de la biodiversité est augmentée d'année en année le long des infrastructures régionales, soit par des projets spécifiques de type « Life », soit par des conventions de gestion avec des associations environnementales ou bien encore par des dispositions d'entretien raisonné déterminant de manière plus précise les types et zones d'entretien.

De plus, en appui à l'opération « Yes we plant » que j'ai initiée, les services du SPW MI développent un programme de plantation de cordons, massifs boisés et d'arbres d'alignement : plus de 20 000 plants seront plantés dès ce printemps.

En ce qui concerne la gestion le long des voiries régionales, nos services réfléchissent aux adaptations à apporter au cahier spécial de gestion des abords des routes, afin de répondre au mieux aux attentes des uns et des autres. Un entretien raisonné prenant en compte le fauchage alternatif est déjà réalisé dans des zones très spécifiques et riches en biodiversité.

Concernant la gestion des voiries communales qui entrent dans l'opération « fauchage tardif », un fauchage différencié, qui prévoit une adaptation de la date de fauche en fonction des espèces sauvages présentes, est déjà d'application.

Enfin, une réflexion est en cours à propos des restrictions à prévoir à l'échelle de la Wallonie durant la période de nidification. Il convient d'encadrer les pratiques tout en prévoyant les exceptions appropriées pour éviter un système lourd et inapplicable. Un

dispositif légal opérationnel est attendu pour le printemps 2022.

M. le Président. – La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). – Merci, Madame la Ministre.

Je prends bonne note de votre réponse détaillée. Je vois que peut-être pour cette saison, cette année 2021, ce sera un peu juste. Vous le confirmez, ce sera pour 2022. Je vois que les choses évoluent pour un mieux et je m'en réjouis.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À
MME TELLIER, MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE
ANIMAL, SUR « LA PROMESSE DU SUBSIDE
POUR UN PARC ARBORÉ À CHINY »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la promesse du subside pour un parc arboré à Chiny ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je voulais simplement revenir sur la polémique lancée par le bourgmestre de Chiny à propos du subside promis pour l'aménagement du parc arboré autour du château du Faing à Chiny.

Dans un premier temps, le bourgmestre annonçait que vous aviez refusé le subside et que, pour cette raison, la Ville de Chiny était contrainte d'abandonner le projet.

Votre cabinet a réagi en indiquant, par courrier, que c'est bien la Ville de Chiny qui avait décidé de ne plus mener ce projet.

Aujourd'hui, la Ville de Chiny indique qu'elle a dû abandonner l'aménagement du parc, parce qu'elle aurait eu des informations selon lesquelles la Région wallonne ne donnerait pas suite à la promesse de principe du subside que nous avait donnée le ministre Collin à l'époque. Nous n'avons jamais reçu de promesse ferme. »

Madame la Ministre, qu'en est-il ? De quelles informations s'agit-il ? Vos services ont-ils communiqué à la Ville de Chiny que la promesse de principe ne serait pas honorée ? Pouvez-vous, très rapidement, faire le point avec nous sur ce subside ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, il s'agit donc du projet d'aménagement du parc du château du Faing à Jamoigne. Celui-ci a fait l'objet d'une promesse de principe de la part de mon prédécesseur, en date du 19 mars 2019, sur base d'une estimation de subside de 446 274 euros dans le cadre de l'arrêté du régent.

La procédure prévue veut que la commune ouvre les offres maximum 120 jours après la notification par le ministre de la promesse de principe. Or, dans ce cas-ci, la Commune de Chiny n'a pas respecté cette disposition.

En date du 26 août 2020, j'ai approuvé une demande de prorogation de délai, permettant à ce dossier d'être dans les clous pour solliciter une demande de promesse ferme.

En septembre 2020, la Commune de Chiny a introduit sa demande de promesse ferme auprès de l'administration gestionnaire, ce qui était le prolongement logique de la procédure.

Néanmoins, ladite commune a décidé d'abandonner le projet lors de sa séance de Collège communal du 18 octobre 2020 et m'en a informé en janvier 2021.

Dans ce contexte et sans vouloir nullement polémiquer davantage, les faits démontrent que c'est la Commune de Chiny qui a abandonné son projet à peine un mois après sa demande de promesse ferme et sans attendre, d'ailleurs, le résultat de celle-ci. Je n'ai pas connaissance des raisons internes à la Commune qui expliquent cet abandon, mais je précise qu'il n'est en rien lié à un quelconque refus de ma part d'accorder sa demande de promesse ferme.

Le montant des 446 274 euros prévu comme subside était, d'ailleurs, prévu au budget 2020.

M. le Président. – La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). – Je pense que les choses sont limpides. Sans plus d'autres commentaires, je vous remercie pour cette réponse.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales ou interpellations de :

- M. Dodrimont, sur « l'agrément des associations sans refuge » ;
- M. Dodrimont, sur « la sensibilisation des acheteurs aux achats impulsifs d'animaux » ;

- M. Dodrimont, sur « la lettre ouverte du secteur du bien-être animal » ;
- M. Dodrimont, sur « le développement du vrac en Wallonie » ;
- Mme Galant, sur « l'incendie de l'entreprise Recotri à Ghlin » ;
- M. Matagne, sur « le report du « Grand nettoyage de printemps » » ;
- Mme Galant, sur « le champ de panneaux photovoltaïques sur le site de Carcoke à Tertre » ;
- Mme Schyns, sur « les nouveaux organismes génétiquement modifiés (OGM) et leur impact sur la santé environnementale » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Sobry, sur « la collecte sélective des déchets organiques » ;
- Mme Ryckmans, sur « l'éco-score en alimentation » ;
- M. Janssen, sur « la végétalisation urbaine et les microforêts » ;
- Mme Pécriaux, sur « les appels à projets dans le cadre de la végétalisation des villes » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 47 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Fatima Ahallouch, PS
M. Christophe Bastin, cdH
M. François Bellot, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
M. François Desquesnes, cdH
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, cdH
M. Jori Dupont, PTB
M. Yves Evrard, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Antoine Hermant, PTB
M. Nicolas Janssen, Président
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Laffut, MR
M. Mauro Lenzini, PS
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Olivier Maroy, MR
M. Julien Matagne, cdH
Mme Christine Mauel, MR
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Jean-Paul Wahl, MR
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

4G	quatrième génération des standards pour la téléphonie mobile
ADEME	Agence de la transition écologique (anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) (France)
APERe	Association pour la promotion des énergies renouvelables
APW	Association des provinces wallonnes (ASBL)
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
CA	conseil d'administration
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CIRIEC	Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (ASBL)
CO ₂	dioxyde de carbone
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CREAVES	centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
CREG	Commission de régulation de l'électricité et du gaz
CRM	capacity remuneration mechanism (mécanisme de rémunération de la capacité)
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DG	directeur général / direction générale
DNF	Département de la nature et des forêts
DPC	Département de la police et des contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
ENVieS	plan wallon Environnement-Santé
GAIA	Groupe d'action dans l'intérêt des animaux
GAL	groupe(s) d'action locale
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IEW	Inter-Environnement Wallonie
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
OGM	organismes génétiquement modifiés
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
PCB	polychlorobiphényle
PCDR	programme(s) communal(-aux) de développement rural
PM10	particules d'un diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres
PMC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
POP	Polluants organiques persistants
PV	procès-verbal
REVOLHT	Réunir les entités et villages opposés à la ligne haute tension (ASBL)
SAR	site à réaménager
SARS-CoV-2	severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 (coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges

Sodexo	Société d'exploitation hôtelière
SPA	Société protectrice des animaux
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
TEC	Société de transport en commun
TGV	turbine à géométrie variable
TPE	très petite(s) entreprise(s)
UPV	Union professionnelle vétérinaire
VTT	vélo tout-terrain
Wapi	Wallonie picarde
ZAD	Zone d'aménagement différé